



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 6 mai 2024 à 19 h, le conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mardi 30 avril 2024 :

Étaient présents : Mme. Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Kopoka), M. Delmestre (pouvoir donné à M. Bouigue), M. Grégoire (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Komites (pouvoir donné à M. Paris), Mme Taïeb (pouvoir donné à Mme Slama).

Était absent : 0

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-030), 25 membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Bonsoir. Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence ce soir à notre long conseil : 49 délibérations, 9 vœux, 8 questions orales. Je remarque une certaine inflation printanière.

Je vous informe également d'un nouveau groupe indépendant et progressiste composé d'Ophélie Rota et de Mathieu Seingier, qui est désormais le président de ce groupe. Je félicite également Corinne Atlan-Tapiero, nouvelle présidente du groupe Changer Paris, les Républicains.

Nous débiterons ce conseil d'arrondissement par un hommage à Monsieur Jean-François Pernin, qui fût maire du 12^e arrondissement de 1995 à 2001. Il nous a quittés le 12 février 2024 à l'âge de 82 ans. Jean-François Pernin, journaliste éclairé et homme engagé, a inscrit son action dans la poursuite de la politique municipale précédemment menée par son père Paul Pernin. Il a assisté et a participé à la transformation du 12^e arrondissement tel que vous le connaissez aujourd'hui, et nous rendons hommage à son engagement fidèle et entier envers les habitantes et les habitants du 12^e, et ce, au-delà de son mandat de maire. Le 12^e l'en remercie et se souvient devant cette assemblée et dans une configuration qu'il a eu la chance de conduire pendant sept années. Nous pensons bien évidemment à sa famille et à ses proches.

Je laisse la parole à Corinne Atlan-Tapiero pour quelques mots d'hommage. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup Madame la maire. Au préalable, nous regrettons que vos services n'aient pas invité formellement la famille Pernin, qui aurait aimé être présente ce soir, mais n'a pas été informée officiellement que cet hommage lui serait rendu.

Le 12 février dernier, Jean-François Pernin nous quittait. Jean-François Pernin était un père et un grand-père attentionné et aimant. Les mots qui me viennent naturellement le concernant, c'est passionné et engagé. Avant d'être maire en 1995, il était journaliste à Combat puis à l'Aurore et Le Monde, un métier qu'il a aimé passionnément et exercé avec enthousiasme. Il disait avec humour qu'il était journaliste, c'est-à-dire un écrivain du moment. Il aimait les mots, il adorait écrire, lire et raconter. Il racontait sa passion de l'Orient, de la Méditerranée, du Liban et de Chypre. Il avait écrit le premier guide touristique de cette île. Il s'est passionné pour Jérusalem, le peuple d'Israël, son histoire, ses douleurs, son courage, sa résilience. Il racontait aussi avec brio ses rencontres littéraires. Il nous faisait partager une lecture, un auteur, une émotion artistique, lui, le spécialiste de la tauromachie.

C'était un enfant de 12^e, dont il connaissait l'histoire et chaque coin et recoin. Il a été bercé par cet attachement à notre arrondissement dans la maison de son père, le maire Paul Pernin. Et c'est avec fierté qu'il lui a succédé en 95. Il aimait sillonner nos rues où il s'attardait volontiers avec les commerçants, les riverains, et avait toujours à cœur d'aplanir les difficultés des habitants, donnant son temps sans compter pendant son mandat de maire de conseiller de Paris, et même après comme simple citoyen.

Il ne supportait pas de laisser un problème en suspens, ou lui voir suivre la lenteur administrative qui freine parfois l'action publique, ce qu'il regrettait et le faisait pester. Alors président de la PEP Paris, je me souviens d'avoir vécu cette urgence qu'il ressentait. Nous étions en pleine crise de la vache folle et il avait souhaité me rencontrer pour avoir notre sentiment, s'il annonçait tout de



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

suite la suppression immédiate de la viande de bœuf dans les cantines. Il le fit aussitôt, ne voulant prendre aucun risque pour les enfants du 12^e. Il fut le premier maire à prendre cette décision. Ses collègues lui emboîtèrent le pas.

Le 12^e évoluait, vous l'avez dit Madame la maire, la Coulée Verte, le Viaduc des Arts étaient des marqueurs forts du changement. Et il a eu la joie d'inaugurer le jardin de Reuilly et le premier marché des Pays de l'Aveyron qui lui tenait tant à cœur. Je me souviens aussi de sa proximité avec Simone Perez, qu'il accueillait à Bercy pour l'inauguration du Jardin Yitzhak-Rabin. Jean-François Pernin préférait l'engagement aux fanfaronnades et aux arrangements politiques.

En politique, il avait choisi d'être lui-même et de ne pas se laisser entraîner dans le tourbillon de la vie politique qui lui ferait perdre son âme, comme il le disait volontiers. Ainsi, il s'est engagé sans relâche contre l'antisémitisme et avait tissé des liens forts avec la communauté juive ainsi qu'avec toutes les communautés religieuses de l'arrondissement. Il aimait les bonnes tables et appréciait de débriefer une réunion, un conseil d'arrondissement autour d'une escalope milanaise avec son ami Vincent Casa, ou encore parler foot avec le président des Lusitanos.

Nous avons fait ensemble une campagne en 2001, une campagne difficile sur fond de bataille autour de l'Ile au Caneuf pour ceux qui s'en souviennent, mais je pense que l'assemblée est bien trop jeune. Et les divisions internes chères aux partis politiques ont eu raison de notre liste à 1 022 voix. Ce fut pour lui un moment cruel et difficile, mais il a su puiser dans cet échec de nouvelles ressources. Il était toujours dans le respect de l'autre, il n'exprimait aucun mépris pour ses adversaires politiques, même s'il en critiquait les actions. Il aimait la joute verbale, l'analyse politique, mais il se désespérait de la pauvreté du débat actuel politique qui confie davantage au paraître qu'à l'être et à faire, et du manque de vision et d'espoir nouveau apporté.

Il aimait profondément la région d'Uzès où il est allé non pas se réfugier, mais vivre dans les lumières, les couleurs et les paysages du sud et s'adonner à sa passion littéraire. C'est là-bas qu'il s'est éteint le 12 février 2024.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Atlan-Tapiero. Madame Ophélie Rota, vous avez aussi souhaité vous exprimer. »

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, et cela viendra parfaitement compléter les propos de ma collègue.

Jean-François Pernin effectivement est associé au 12^e arrondissement. J'ai un témoignage plus personnel, puisque Monsieur Pernin, c'est un moment important de ma vie politique. C'est lui qui m'a accueillie dans le 12^e quand j'ai souhaité m'engager à l'UDF à l'époque. C'est lui qui m'a appris beaucoup de choses sur la politique, et notamment locale. Je profite de cette prise de parole publique pour le remercier de la grande liberté qu'il nous avait laissée, et qui l'a même encouragée. J'étais très jeune et il nous a laissés - je dis « nous » parce qu'on était une petite équipe – expérimenter beaucoup de choses. Il ne nous a jamais fait payer notre liberté d'expression. C'est aussi la chance d'être au centre. Je pense notamment à l'épisode de 2007, où j'étais présidente des Jeunes UDF. Avec son soutien bienveillant, il m'a laissée me positionner



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

pour une candidate qui n'était pas de notre parti. Il ne m'a jamais fait payer cela. Il a toujours autorisé la liberté d'expression. C'est un souvenir très important pour moi. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rota. Sans plus attendre, je vais demander à notre collègue Anouchka Comushian de bien vouloir procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du conseil.

Vous voulez une minute de silence ? Pardon, excusez-moi. Je l'avais noté, en plus. Je vous propose de faire une minute de silence. »

Il est procédé à une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-François Pernin.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous remercie. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

« Bonsoir à toutes et tous. Merci Madame la maire. »

Il est procédé à l'appel des présents.

Délibération n°12-2024-004 : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Comushian. Je constate que le quorum est atteint. Nous pouvons donc poursuivre en mettant aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 23 janvier 2024, à moins qu'il y ait des commentaires ? Madame Atlan-Tapiero, je vous en prie. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, Madame la maire. À titre personnel, je vais m'abstenir puisque je n'étais pas là. Néanmoins, je voudrais vous faire une demande au nom de mon groupe. Quand il y a plus de 3 mois d'écart entre deux conseils, il serait souhaitable de recevoir le compte rendu assez tôt, de façon que nous ayons encore en tête l'intégralité des propos reçus. Parce que là, franchement, c'était un petit peu compliqué, 3 mois après, de rapprocher les éléments. Je vous remercie, Madame la maire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame Marcin ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« J'ai pris connaissance du compte rendu. J'ai été signalée comme me ayant donné mon pouvoir à Monsieur Margain. Mais ce jour-là, je suis arrivé en retard. Je ne sais pas si cela a été consigné dans le reste du compte rendu, mais je souhaiterais que ce soit mentionné, parce que j'étais bien présente au conseil d'arrondissement de janvier 2024. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Bien entendu Madame Marcin, nous allons prendre bonne note de ce rectificatif. »

Personnes présentes à la séance du mardi 23 janvier 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du lundi 6 mai 2024.

Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre (pouvoir à M. Bouigue), M. Grégoire (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Havet, Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 19 dont 3 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-031)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Délibération n°12-2024-005 : Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 12e arrondissement de l'exercice 2023.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

« Monsieur Seingier, Madame Marcin et Monsieur Margain, vous avez souhaité vous y inscrire. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la maire, je vais être très rapide. Traditionnellement, on s'abstient sur ce vote puisque c'est la validation de la gestion précédente. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Marcin, c'est à vous. »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Je laisse d'abord la parole à mon collègue Franck Margain. J'interviendrai après. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Madame la maire. Nous donnerons un vote défavorable à cette délibération pour une raison très particulière, c'est que nous estimons important pour une collectivité territoriale d'essayer de diminuer ses dépenses de fonctionnement et d'améliorer ses dépenses d'investissement. Nous assistons exactement à l'inverse, c'est-à-dire 73 000 euros en moins dans l'investissement et 23 000 euros en plus dans le fonctionnement, ce qui est contraire à notre vue sur la gestion des collectivités territoriales. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Il faut que vous parliez peut-être plus proche du micro. J'ai également tendu l'oreille pour vous entendre. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie, parce que cela vous intéresse en fait ce que je dis. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Tout à fait. »

M. Franck Margain, conseiller d'arrondissement :

« Je suis honoré. Je disais donc que mon groupe votera contre cette délibération puisque nous nous proposons, pour une collectivité territoriale, de toujours favoriser un peu plus l'investissement que le fonctionnement. Et dans ces comptes-là, nous avons eu une baisse des dépenses d'investissement et une hausse des dépenses de fonctionnement. Et à ce titre, nous refusons de voter cette délibération. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Ma question portera plutôt sur la rubrique 511, espaces verts urbains. Nous aimerions comprendre pourquoi les dépenses mandatées sur l'entretien et la réparation sur biens mobiliers et autres biens mobiliers ne sont que de 28 313,30 euros, alors que les crédits ouverts étaient de 72 449 euros. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Comme c'est un avis, on se posait la question, mais je vous laisse répondre si vous voulez, Monsieur Tabacchi et Monsieur Bouigue. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Je pense, et Monsieur Bouigue me complètera derrière, qu'on mélange deux choses, deux objets, deux délibérations différentes. Il y a la première délibération qui est relative au compte de gestion, et il y a la seconde délibération qui est relative au compte administratif de l'État spécial de l'arrondissement. C'est-à-dire l'évolution de la consommation des crédits alloués à l'année. La première délibération est différente de la seconde, d'autant plus que la seconde délibération comme chaque année, cette délibération sur la consommation du compte administratif est présidée non pas par la maire, mais par le premier adjoint de la maire. Vos questions, pour moi, relèvent plutôt de la seconde délibération et non pas de la première délibération sur le compte de gestion. »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Tout à fait. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Sur le compte de gestion, soit je vous fais un topo si cela vous intéresse, soit je fais une recommandation de vote qui est celle d'adopter ce compte de gestion. Quand on regarde et quand on lit l'exposé des motifs, il est bien marqué que l'on doit vérifier la coïncidence des comptes relevés par l'opérateur public et par son autorité de contrôle. Donc cette coïncidence est montrée, démontrée. C'est pour cela que j'appelle l'ensemble des conseillers de ce conseil municipal à voter en faveur de la première délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Ce n'est qu'un avis. On va passer surtout à l'élection du président de la séance pour le compte administratif 2023 de l'État spécial du 12^e arrondissement de Paris, que je vais accorder à Monsieur Richard Bouigue, mon premier adjoint. Je vais donc quitter la salle, si vous en êtes d'accord. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Il n'y a pas de mouvement d'opposition, Madame la maire, ni pour que vous ne partiez ni pour que vous reveniez, bien évidemment puisque c'est le jeu de cette délibération. C'est un exercice que l'on connaît depuis plusieurs années auquel je vais m'adonner en passant la parole dans un premier temps à Monsieur Guy Tabacchi, ce coup-ci pour l'adoption du compte administratif 2023 de l'État spécial du 12^e arrondissement de Paris, avec deux prises de parole : Monsieur Seingier et Monsieur Margain. Il est traditionnel qu'on commence par Monsieur Seingier. Est-ce que Monsieur Margain, vous voulez bien commencer pour qu'on alterne dans les prises de parole ? Et Monsieur Seingier se préparera comme cela à sa brillante intervention sur ce sujet que l'on a régulièrement chaque année. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie beaucoup pour votre sens de l'innovation, Monsieur Bouigue, de me laisser la parole en premier. Nous voterons donc contre cette approbation. Beaucoup de choses, de détails techniques que nous avons relevés, notamment celui de Madame Marcin, puisque c'est effectivement dans cette délibération que nous avons dû le relever.

Ce qui me choque vraiment à titre de groupe et à titre personnel, c'est quand même la manière dont vous traitez vos agents. Il est dit dans le rapport que vous avez perdu 70 % de vos agents avec un turn-over extraordinaire. 70 %, dans n'importe quelle entreprise de France et de Navarre, on aurait quand même à questionner les dirigeants, voire même à leur demander des comptes, voire même à leur demander de démissionner.

Quand on voit des ratios comme cela, je suis absolument terrassé, ou alors je n'ai pas tout à fait compris et j'attendrai bien sûr votre explication. Mais un turn-over des agents de 70 %, je suis scotché. Bien sûr je ne commenterai pas, puisque tout est expliqué dans le rapport. Comme vous avez un manque d'agents, un manque de personnel, on s'aperçoit que les vitres de nos enfants dans les écoles ne sont pas nettoyées, parce que j'imagine qu'ils n'ont pas le temps de relever, de faire les appels d'offres ou pas le temps de surveiller, ce que je peux comprendre s'ils ne sont pas en nombre. Vous avez les copeaux qui ne sont pas livrés. On voit dans votre rapport tout un tas de



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

choses qui ne sont pas faites parce qu'effectivement, et vous le dites très justement, vous avez un mal fou à conserver vos agents.

Pour cette raison, et cette raison principale, nous voterons bien sûr contre. Je vous remercie. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Margain. Monsieur Tabacchi va vous répondre, j'en suis certain. La parole est à Monsieur Seingier. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je vais être très bref. Le compte administratif, c'est une question de report de crédit, mais il y a effectivement des informations intéressantes comme celle soulignée par Monsieur Margain.

La seconde information intéressante, c'est que l'on constate une nouvelle fois qu'il y a beaucoup de crédits non consommés et que cela aurait pu être évité si, dès le départ, on avait eu un budget en baisse puisqu'on appelle à une économie budgétaire. Le compte administratif reflète ce manque d'effort qui a déjà été dénoncé lors de l'État spécial.

Nous allons voter contre cette délibération. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Seingier. Monsieur Tabacchi pour répondre à la fois à Monsieur Margain, Monsieur Seingier. Vous pouvez aussi peut-être réintroduire la question de Madame Marcin qui n'était pas formulée au bon moment, mais qui, quand même, concerne les sujets dont nous traitons ce soir. Je vous laisse la parole, Monsieur Tabacchi. Et puis peut-être une présentation d'éléments complémentaires, si vous le souhaitez. Merci. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Il est de coutume de présenter tout d'abord le compte administratif de l'année en cours, et ensuite bien sûr de répondre aux questions. Je conserverai cette habitude et je demanderai plutôt à Monsieur Margain de me signaler l'endroit du compte rendu où se trouvent les 70 % de perte des agents. Vous me le donnerez après. Je vais continuer ma présentation.

Ce que je voulais néanmoins souligner, c'est qu'on trouve dans cette délibération en tableau 1, page 1 de l'exposé, le détail des crédits ouverts par dotations et au total, les crédits ouverts en 2003 qui se sont élevés à 14 506 940 euros. Ces crédits 2023 ont été constitués par la dotation initiale des crédits reportés et par un abondement du budget général pour couvrir notamment les besoins en matière de dépenses énergétiques.

En ce qui concerne la consommation budgétaire 2023, le taux de consommation toutes dotations confondues est de 84,75 %, excusez du peu. Si l'on raisonne sur des montants engagés, les 84 % c'était sur les mandats. Sur les montants engagés, le taux de consommation s'élève à 89,4 %. Déjà, il paraît quand même difficile de soutenir que les crédits ne sont pas engagés ni même mandatés. Comme en 2022, le montant qui est associé aux fluides s'est élevé à 3,33 millions d'euros, soit un



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

infléchissement de 250 000 euros par rapport à 2022. Il faut noter que cette consommation de fluides reste inférieure aux prévisions de l'ordre 411 000 euros, ce qui nous permettra de dégager des reports libres d'emplois au budget supplémentaire. Nous en parlerons lors du prochain conseil d'arrondissement.

En ce qui concerne les différentes dotations, et la dotation de gestion locale qui finance le fonctionnement annuel des équipements de proximité, son taux de mandatement est de 88,07 % contre 88,9 % en 2002 et 86,5 % en 2021. On a un taux d'engagement de 91,4 %, excusez encore du peu.

L'exposé des motifs page 4 souligne quelques exemples qui expliquent conjoncturellement la moindre consommation sur certains postes. A contrario, il faut souligner la meilleure consommation des crédits sur le secteur de la petite enfance : 91,2 % en 2023 contre 82 % en 2022. En ce qui concerne la deuxième dotation, la dotation d'animation locale, les crédits totaux qui sont ouverts en 2023 ont été mandatés à hauteur de 73,98 % et engagés à hauteur de 87,4 %, excusez du peu.

Pour ce qui concerne les crédits de l'enveloppe animation locale qui financent les actions d'animation locale et plusieurs animations événementielles, comme le Forum des associations, le festival 12x12, les différentes commémorations, leur consommation est de 74 % de mandatés, mais de 89,5 % des engagés, excusez du peu.

Ici aussi, il faut souligner un meilleur suivi des engagements et un accompagnement plus fin des fournisseurs locaux, des partenaires locaux dans le dépôt des factures par le service financier, dont je souhaite souligner le travail acharné dans leurs tâches et le souci de la mission de mieux connaître ces partenaires pour être plus efficaces au niveau des services financiers.

La rubrique travaux urgents de cette dotation d'animation locale a vu ses crédits mandatés à hauteur de 79 % et d'engagés à hauteur de 90,3 %, excusez du peu. En ce qui concerne la dotation d'investissement, son taux de mandatement est de 50,2 %, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 2022. Le taux d'engagement total de cette dotation d'investissement est de 62,2 %, et même de 85,2 % pour les crédits d'investissement alloués à la seule mairie, excusez du peu.

En conclusion de ce que je voulais vous dire, c'est que 2023 a été un exercice budgétaire qui se traduit par une meilleure consommation des crédits ouverts, contrairement à ce que vous affirmez. Les chiffres sont là pour le démontrer et pour soutenir cette affirmation. Beaucoup d'éléments expliquent cette meilleure consommation et parmi eux, de nouveau je souligne l'action des agents du service financier de la mairie du 12e, et à sa tête Madame Rocca, qui sont toujours au plus près de l'action, au plus près des partenaires, des fournisseurs locaux pour connaître leurs spécificités.

2023, contrairement à ce que vous dites, a été un exercice budgétaire d'exigences élevées, mais non atteintes, ce qui permet d'identifier les franches améliorations, mais aussi de cerner des axes de progression, tout cela au service des habitants du 12e arrondissement.

En ce qui concerne les crédits non consommés, je pense vous avoir donné une réponse complète, Monsieur Seingier.

Madame Marcin, en ce qui concerne la ligne budgétaire dont vous faites partie, je pense qu'il s'agit des effets d'un changement de contrat de fournisseur. Mais si tout à l'heure, vous me redonnez les références de la ligne, je saurai vous retrouver la réponse à ce cas particulier, c'est-à-dire une ligne budgétaire parmi des centaines.

J'attends votre référence de page, Monsieur Margain. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain, avez-vous retrouvé le passage que vous avez ? Non. On vous laisse encore un petit moment, mais sinon, vous reviendrez au prochain conseil avec la bonne indication. Je vous donnerai la parole encore une fois en premier, si vous voulez. Comme cela, l'innovation sera à son comble. Madame Marcin, vous indiquerez à Monsieur Tabacchi la ligne que vous avez évoquée dans votre propos tout à l'heure, pour qu'il puisse vous donner une réponse complète. »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Il s'agit dans l'état spécial section de fonctionnement de la rubrique 511, espaces verts, et la ligne 61 558. C'est une ligne importante quand on sait à quel point au sein de cet arrondissement, l'entretien des espaces verts a une importance pour la majorité. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Monsieur Tabacchi, vous n'avez pas entendu. Est-ce que, Madame Marcin, vous pouvez nous redire plus fort dans le micro, pour que le son puisse se propager à l'autre bout de la salle ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Rubrique 511 espaces verts urbains. Ligne 61 558 : entretien et réparation sur biens mobiliers et autres mobiliers. Des crédits ouverts de 72 449 euros avec des dépenses de 28 313 euros. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« En page 9, c'est cela ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Pour moi, en page 8. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« D'accord, on vous donnera la réponse pour le prochain conseil. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Madame Marcin, si vous le voulez bien, on regarde. Monsieur Tabacchi vous apportera une réponse au prochain conseil. Monsieur Margain lève la main. Je pense que vous avez trouvé la référence ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Vous me donnez la parole ? Merci. Écoutez, je lis en page 4, mais je n'ai peut-être pas très bien compris : « D'autre part, le turn-over des personnels comptables au sein de la DVE. La DVE a perdu depuis fin 2022 près de 70 % de ses agents et rencontre des difficultés pour recruter et former de nouveaux personnels. Cela a un impact sur le suivi des engagements, la saisie des services faits et relances des fournisseurs. » J'ai peut-être mal compris, mais on parle bien d'un taux de disparition de 70 % des agents. Mais encore une fois, ce n'est pas un jugement, c'est une explication que je cherche à voir ce qui a motivé le fait que l'on ne pourrait pas voter pour. Merci. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Là aussi, je vous donnerai une réponse plus fournie. Il s'agit des agents comptables, me semble-t-il. »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Monsieur Margain. Je vous propose de mettre aux voix ce compte administratif 2023 de l'État spécial du 12^e arrondissement. Non sans rappeler qu'avant, il faudra revenir vers Madame Marcin, Monsieur Tabacchi, comme vous vous y êtes engagé, avec les explications concernant la ligne qui a été indiquée en page 8 du document. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 05
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-032)

Sortie, de Mme Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, après le vote de l'élection du président de séance, pour le compte administratif 2023.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Délibération n°12-2024-006 : Élection du Président de séance pour le compte administratif 2023 de l'État spécial du 12^e arrondissement de Paris.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-033)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-007 : Adoption du Compte Administratif 2023 de l'État spécial, du 12e arrondissement de Paris.

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je mets en même temps à l'approbation du conseil le compte de gestion de l'État spécial du 12e arrondissement pour l'exercice 2023, probablement le même vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 4
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-034)

Retour, de Mme Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, après le vote de l'adoption du compte administratif 2023 de l'État spécial.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Madame la maire, nous vous rendons la présidence de cette séance qui vous revient de droit.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur le premier adjoint d'avoir présidé et d'avoir fait voter cette délibération.
Nous passons à la délibération suivante. »

Délibération n°12-2024-008 : Choix de la gestion par délégation de service public pour les centres Paris Anim' Bessie SMITH et son antenne Louise JACOBSON, Pina BAUSCH et son antenne Maya ANGELOU, Annie FRATELLINI, et MUSIDORA dans le 12e arrondissement - Autorisation à Madame la Maire du 12e arrondissement de Paris, de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de ces équipements.

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« « Je vous remercie. La convention de délégation de service public pour nos 4 centres Paris Anim' qui sont gérés actuellement par l'association du CLAJE arrivera à échéance le 31 août 2025. Cela concerne le centre Paris Anim' MUSIDORA qui se trouve Cours Saint-Émilion, le centre Paris Anim' Pina BAUSCH qui se trouve à Montgallet, le centre Paris Anim' Bessie SMITH près du gymnase Reuilly, et enfin le centre Paris Anim' Annie FRATELLINI tout près des quais entre la gare de Lyon et Bercy.

Ces équipements étant inscrits à l'inventaire des équipements gérés par le 12e arrondissement, il nous revient de nous prononcer sur leur mode de gestion. Cette délibération propose de renouveler un mode de gestion en délégation de service public pour ces quatre équipements. Ce mode de gestion se fera bien entendu sous le contrôle des services de la ville et de la mairie d'arrondissement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Comushian. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Madame la maire. Sur le principe de délégation privée du service public, notre groupe n'a pas d'opposition particulière. On pense que quand on ne sait pas forcément faire, c'est plutôt pas mal de le laisser à d'autres qui savent faire, ou quand on n'a pas les moyens.

Mon groupe, par tradition de positionnement, est plutôt favorable aux délégations de service public auprès du privé, comme vous le faites dans cette délibération. Cela ne pose pas de problème fondamental.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Là où nous avons un problème, et nous nous abstiendrons sur cette délibération, c'est qu'il y a une absence assez importante d'informations sur des comptes-rendus. Quand on renouvelle une délégation, c'est plutôt pas mal de savoir ce qui a été bien, ce qui n'a pas été bien. Il y a quelques comptes de gestion, fort heureusement. On est là pour voter quelque chose de qualitatif pour nos enfants. Et en fait, on n'a rien de qualitatif dans cette délibération, on a du quantitatif. Je trouve que pour des choses aussi importantes que déléguer l'activité des crèches des enfants du 12e, on pourrait dans l'opposition avoir un peu d'information qualitative. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Madame Comushian pour vous répondre ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement :

« Pour vous répondre rapidement, il ne s'agit pas là de choisir le délégataire, mais bien de choisir le mode de gestion de ces centres Paris Anim'. Les documents dont vous parlez, vous les aurez lorsqu'on sera en procédure. L'idée est juste de décider quel est le mode de gestion et de lancer la procédure. Vous aurez tous les documents en temps et en heure. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Vous me pardonnez. Effectivement, on votera pour, parce que sur le principe, on est au contraire favorables. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je mets cette délibération au vote. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-035)



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-009 : Modification de la désignation de conseillers d'arrondissement amenés à siéger dans les instances du 12^e arrondissement de Paris, suite aux démissions successives de Mme Sandrine Mazetier et de M. Patrick Rebourg.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

« Il s'agit effectivement pour Madame Rota de prendre la succession de ces deux élus précédents dans l'école du 70 Daumesnil, de mémoire.

J'en profite pour rappeler à l'ensemble des élus qui siègent dans cette instance de bien participer au conseil d'école dans lequel ils ont été désignés. Il est important pour nous d'avoir aussi les retours et d'avoir ce lien privilégié avec la communauté éducative, les parents élus. On sait à quel point il est précieux aussi d'avoir ces échanges, pour que nous puissions continuer à avoir cette relation avec notre école publique.

J'en profite pour remercier Madame Rocca, puisque nous nous sommes particulièrement présents aussi dans ces écoles et à l'écoute autant de la communauté éducative qui en a bien besoin actuellement et des parents également.

Je mets donc cette modification au vote, com me il est mon devoir de le faire. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-036)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DAC 119 : Subventions de fonctionnement, d'un 2 066 000 euros et avenants aux conventions avec quatre structures œuvrant dans le domaine des arts visuels, dans les 12^e, 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je laisse la parole à Monsieur Paris avant de céder la parole à Monsieur Margain, mais je pense savoir ce qu'il va nous dire, et à Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Paris, c'est à vous. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire, mes chers collègues, on ne présente plus le 100ecs, Établissement Culturel et Solidaire, que nous appelons tous le 100 Charenton qui, au fil des ans, est devenu une institution culturelle forte du 12^e, et même une institution culturelle parisienne. Cet équipement culturel que nous avons souhaité installer dans le quartier d'Aligre pour répondre fortement au manque d'ateliers d'artistes dont pouvait ou peu encore souffrir parfois notre ville.

Encore une fois, on ne le présente plus, vous connaissez toutes ces activités. Je vous invite à aller régulièrement les visiter, ils sont très accueillants, pour découvrir toutes les pratiques artistiques liées aux arts plastiques et visuels, à l'écriture, au spectacle vivant.

Je souligne aussi qu'avec la subvention que nous lui accordons, le 100ecs Charenton permet aussi aux plus défavorisés d'accéder à des pratiques culturelles, en pratiquant une politique tarifaire adaptée. Et évidemment, ce sont des partenariats réguliers avec la mairie du 12^e et les divers événements que nous pouvons organiser. Je pense notamment, lorsque le 100ecs Charenton est à la manœuvre dans l'organisation du festival 12x12 qui investit des lieux variés de l'arrondissement et associe plusieurs structures culturelles de l'arrondissement.

Nous avons déjà approuvé au mois de décembre dernier le versement d'une partie de la subvention 2024 à hauteur de 100 000 euros. Il vous est proposé d'approuver ce soir le solde de cette subvention pour un montant de 166 000 euros, ce qui porte la subvention 2024 versée à l'établissement culturel et solidaire à 166 000 euros. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Paris. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la maire. Sur cette délibération, vous savez bien évidemment quel va être mon propos, c'est encore une fois nous demander de voter, de donner notre avis sur des associations qui nous sont un peu éloignées ou étrangères. Mais là, c'est particulièrement important pour deux sujets.

Premièrement, parce que d'abord le 100ecs, c'est effectivement un établissement culturel d'une telle qualité qu'il pourrait mériter une délibération à lui-même. Je trouve que le noyer dans un tas d'autres délibérations n'est pas honorable pour notre cénacle prestigieux ici. C'est mon premier propos.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mon deuxième propos concerne l'association des cultures de l'Islam. Il s'avère que c'est un institut de grande qualité également, enfin d'après ce que j'ai pu lire. Mais en ce moment, dans la presse et sur les réseaux sociaux, il y a une grande campagne sur une exposition qui serait faite sur des petites filles voilées, qui seraient présentées comme des œuvres d'art. Je m'étonne que l'on puisse nous demander notre avis, surtout à des conseillers d'arrondissement ici du 12^e, pour voter des subventions - et encore une fois, je mets cela entre guillemets -, à des instituts qui feraient la promotion des petites filles voilées en tant qu'œuvre d'art. Nous nous abstiendrons sur cette délibération en fonction de ce que l'on trouve dans la presse, que je trouve un peu difficile. Comme cela arrive beaucoup trop tard, vous le savez, notre groupe est en train de travailler là-dessus. Nos responsables dans le 18^{ème} sont allés voir. Je pense que nous prendrons une position définitive au conseil de Paris sur ce sujet. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Margain. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. J'ai demandé à m'inscrire sur plusieurs DAC pour faire à peu près la même remarque partout. Nous avons un problème sur la façon dont ces subventions sont attribuées dans la mesure où dans les annexes sont produits des bilans 2020, 2021, 2022, mais absolument rien sur 2023. Il n'y a que quelques associations qui ont fait l'effort de donner un bilan 2023. Il paraît absolument curieux, voire même presque comptablement inacceptable, de pouvoir financer des actions quand on ne produit pas le bilan de l'année en cours. Je pense que cela pose un problème d'homogénéité de présentation des dossiers et qu'il faudrait y veiller. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Paris, pour répondre aux deux interrogations ? »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je laisserai les conseillers de Paris avoir le débat porté par Monsieur Margain effectivement au conseil de Paris, puisque je ne vais pas me prononcer sur cet institut situé dans le 18^{ème} arrondissement.

Sur la remarque de Madame Atlan-Tapiero, bien évidemment les associations subventionnées fournissent leur bilan d'activité, pour beaucoup dans les délibérations qui nous concernent, 2022, il y a aussi une question de fluidité budgétaire et de permettre aux structures subventionnées de pouvoir mener leurs actions sans être prises à la gorge financièrement. Cela correspond à notre souhait de verser les subventions au plus tôt à ces dites structures pour qu'elles puissent fonctionner et que, par définition, je vous l'ai dit pour le 100^{cs} Charenton par exemple, on a la subvention de 166 000 euros, on a voté en décembre 2023 le premier acompte de 100 000 euros.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Par définition, en décembre 2023, il n'était pas possible d'avoir le bilan d'activité, même si c'était la subvention 2024, d'avoir d'ores et déjà le rapport d'activité 2023 dans la plupart des structures associatives, les plus grandes comme pour les plus petites, le temps de rassembler tous les éléments. En général, c'est plutôt fin du printemps que ces structures fournissent ces rapports d'activité. Dès que celui - pour le cas qui nous occupe dans cette délibération - du 100ecs Charenton nous sera parvenu, bien évidemment nous vous le transmettrons, c'est hors débat sur le sujet, dans l'un des prochains conseils d'arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Paris. Je mets cette DAC 119 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-037 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DAC 176 : Subventions, d'un montant de 321 000 euros à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Paris pour nous la présenter et, Monsieur Margain, vous êtes inscrit également sur cette délibération. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Mes chers collègues, il s'agit d'un ensemble de subventions à verser à diverses associations, 18 structures culturelles, qui interviennent dans le cadre de l'Art pour agir, qui est une initiative qui existe à Paris depuis 15 ans. Ces associations, et je réponds par avance si c'est la question de Monsieur Margain, sont domiciliés sur tout Paris, mais interviennent dans l'ensemble et au bénéfice des enfants de l'ensemble des arrondissements. C'est pourquoi, vous l'aurez remarqué, les 17 arrondissements sont amenés à se prononcer sur cette délibération, puisque ces structures interviennent localement. C'est pourquoi nous sommes amenés à le voter. Localement, je veux vous dire que sur Paris, vous voyez que tous les arrondissements sont concernés puisque toutes ces activités culturelles bénéficient à 595 écoles, 309 centres de loisirs, 108 collèges, 31 crèches et 180 partenaires culturels.

Voilà pourquoi je vous invite à voter cette délibération qui, encore une fois, bénéficie à la jeunesse de tous les arrondissements de Paris. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Paris. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Madame la maire, je vous remercie. J'entends bien Monsieur Paris, et je suis comme vous en tant qu'élus, même de l'opposition, tout à fait favorable à aider les enfants. Mais il y a quand même deux, trois choses qui sont un peu choquantes.

On nous parle par exemple d'une association dont je ne critique certainement pas le bienfait, mais la Chapelle Harmonique. L'idée de la Chapelle Harmonique, c'est de la subvention pour découvrir des instruments de musique et leurs liens avec des bruits d'oiseaux. Je n'ai rien contre les instruments de musique qui veulent faire découvrir des bruits d'oiseaux. Je n'ai pas de connaissances si vous voulez de la musique et des bruits d'oiseaux. Je laisse à cette association le bienfait de ceci. Et d'ailleurs, cela doit être même très intéressant. Mais comment voulez-vous qu'on ait un avis sur le sujet d'une Chapelle Harmonique qui travaille dans le 18^{ème} ? C'est quand même un peu un manque de respect des élus de l'opposition.

Il faudrait qu'on ait un avis sur Home Sweet Mômes du 18^{ème}. Qu'est-ce qu'on sait sur le Home Sweet Mômes du 18^{ème} ? Là aussi, qu'est-ce qu'il se passe ? Est-ce qu'il y a des choses qui pourraient être difficiles ? Les associations du 2^{ème}, du 20^{ème}.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Vous parlez toujours du bienfait pour la jeunesse. On est tous pour le bienfait de la jeunesse. Mais enfin, on ne peut pas demander à des élus qui travaillent dans un arrondissement, je ne parle pas du conseil de Paris, je parle des élus de l'arrondissement de se prononcer sur des tas d'associations.

Nous nous abstiendrons pour cette raison, qui est toujours la même. Et encore une fois, Chapelle Harmonique, c'était simplement pour vous illustrer à quel point vous demandez un effort aux élus d'avoir des connaissances sur ce qui se fait dans des quartiers sur des choses qui sont quand même très innovantes, très particulières. Enfin, c'est quand même compliqué. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Est-ce la même explication de vote pour la DAC 357 et la DAC 416 ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Non. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Non ? D'accord. Allons-y, je mets aux voix la DAC 176. Pardon, à vous Monsieur Paris. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Simplement pour dire à Monsieur Margain que le meilleur gage pour évaluer la pertinence des actions menées et la qualité des associations que nous subventionnons, c'est justement le succès de l'opération depuis 15 ans. Je suppose que depuis 15 ans, il a pu y avoir des initiatives qui marchent plus ou moins bien et, dans ces cas-là, elles sont changées. Mais toutes les structures qui proposent ces activités, je vous l'ai dit, il y a 595 écoles, 309 centres de loisirs, 108 collèges, etc., je ne recommence pas, qui ont un droit de tirage sur toutes ces activités proposées. Vraisemblablement, ils en sont très friands. Si les équipes pédagogiques ont recours à ces diverses associations – ni vous ni moi ne sommes encadrants pédagogiques -, je pense aussi qu'on peut leur faire confiance et considérer que les activités proposées sont de grande qualité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Paris. Je mets donc la DAC 176 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-038 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DAC 357 : Subventions, d'un montant de 300 000 euros à quarante-six associations et trois organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de dix-huit conventions

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Paris, c'est à vous avant Monsieur Margain. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire, mes chers collègues, depuis 2015, la Ville de Paris a développé une initiative dans le cadre de ce que l'on appelle l'enveloppe Culture et Solidarités, dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, afin de soutenir des actions qui permettent de favoriser l'accès et la participation active des Parisiens et des Parisiennes en situation de vulnérabilité à la vie culturelle et artistique dans le respect des droits culturels. Il s'agit ainsi de contribuer à lutter contre le sentiment d'illégitimité éprouvé par certains dans un environnement artistique.

La participation active à des projets artistiques, on le sait, l'accès à des pratiques amateur, l'ouverture à un patrimoine artistique auquel tout le monde n'a pas nécessairement accès contribuent à rompre des isolements, à construire des liens, à renforcer la confiance. Bref, à allier impératif social et impératif culturel.

C'est dans ce cadre-là que nous vous proposons de soutenir la subvention dans le 12^e arrondissement de 10 000 euros en faveur de la Chorba pour l'organisation d'activités culturelles dans le cadre de l'accueil et de la distribution alimentaire dans des lieux culturels de Paris Centre. La Chorba, vous la connaissez, qui est installée entre autres boulevard Poniatowski, j'allais dire se délocalise également à Paris Centre.

Une subvention de 3 000 euros en faveur de l'atelier de Paris Carolyn Carlson pour la réalisation d'ateliers, de parcours et de stages de pratiques artistiques à destination de personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion, ainsi enfin qu'une subvention de 4 000 euros en faveur de Cosmos Arts pour la réalisation de portraits photographiques et sonores et d'ateliers d'écriture intergénérationnels. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Paris. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je retrouverai effectivement notre combat que j'essaye de mener depuis cette mandature, à savoir un saupoudrage à 46 associations. Il y en a déjà 6 ou 8 qui ont un siège dans le 93, 94. Ce sont des départements qui ne sont pas Paris, c'est ce que je veux dire. Encore une fois, vous avez 2 000 euros par-ci, 2 000 euros par-là sur des choses qui sont complètement inconnues. Je trouve que c'est un irrespect de notre travail, donc nous nous abstiendrons. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« En revanche, la Chorba et Carolyn Carlson sont bien dans le 12e. On est d'accord. Je mets la DAC357 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-039 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DAC 416 : Subventions de fonctionnement, d'un montant de 160 000 euros à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Paris, c'est à vous. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Madame la maire, vous avez déjà quasiment tout dit dans l'énoncé de l'intitulé de la délibération. Dans le 12e, cela concerne une association là encore que chacun connaît bien : l'Apprenti musicien, qui existe depuis 24 ans, qui est un centre de pédagogie musicale permettant de conduire les enfants vers la culture musicale dès le plus jeune âge. Encore une fois, on les connaît bien. On voit les activités développées dans le 12e, puis par la suite dans le 14^{ème} arrondissement. En précisant par ailleurs qu'elle propose aussi une tarification sociale pour les seniors et les étudiants et qu'elle est ouverte aux personnes porteuses de handicaps, ce qui est bien naturel. Elle a ainsi accueilli 6 enfants dans cette situation en 2023. Puisque vous souhaitez des chiffres de l'année précisément N-1, je vous en donne un.

Il est proposé de le subventionner à hauteur... sur l'enveloppe. Malheureusement, je n'ai pas le montant de la subvention. Mais vous l'aurez compris, cela fait partie de l'enveloppe globale. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous leur avons trouvé de nouveaux locaux tout près de la mairie. Monsieur Margain, à vous. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Madame la maire. Je reprendrai la critique de ma collègue, Madame Atlan-Tapiero. Vous avez quand même beaucoup d'associations, pour le coup ce sont des montants assez importants, qui ont des budgets prévisionnels 2024, qui ont des budgets 2021, des budgets 2022, mais qui n'ont pas de chiffres 2023. Il est un peu surprenant de savoir qu'on va subventionner en fonction de quelque chose en 2024. Cela ne me choque pas, mais comment se fait-il que pour la plupart des associations, vous avez des chiffres de 2020, 2021, 2022 et rien en 2023 ?

Pour cette raison, nous nous abstiendrons. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Je mets cette DAC 416 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-040 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Délibération n°12-2024-DDCT 068 : Fonds de Participation des Habitantes (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement d'un montant de 85 800 euros à onze associations.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Pour nous, c'est la porte de Vincennes. Je laisse la parole à Madame Éléonore Slama. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Je tenais à m'inscrire sur cette délibération, qui me paraît importante pour la vie de nos quartiers, en particulier celui de la Porte de Vincennes dont j'ai l'honneur d'être la maire.

Le décret du 28 décembre 2023 du contrat de ville fixe la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris, les QPV, à compter du 1^{er} janvier 2024. Vous le savez, je m'en étais indignée ici même, et nous en avons fait un vœu de la majorité, malgré des critères très clairs qui le nécessiteraient, le quartier de la porte de Vincennes n'a pas été classé par l'État en QPV. Néanmoins, la ville a fait le choix de rester en veille active sur ce quartier en l'incluant à sa géographie prioritaire, la géographie des quartiers dits populaires, en lui allouant de fait plus de moyens pour soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités territoriales.

La ville finance ainsi des fonds de participation des habitants, les FPH, pour favoriser et soutenir l'engagement citoyen. Le développement de ces FPH dans l'ensemble des quartiers prioritaires résulte d'un travail important de mobilisation conduit par les équipes de développement local en lien constant avec les mairies d'arrondissement. Je tiens ici à les saluer.

Les fonds de participation des habitants permettent de soutenir financièrement des petits projets ponctuels menés par les habitants, les collectifs d'habitants ou des petites associations contribuant au renforcement du lien social et du mieux vivre ensemble, c'est important.

Ces FPH proposent un mode de financement souple et rapide pour des projets à faibles coûts. Géré par des associations, le soutien au projet est décidé sur la base d'un travail local collégial.

En 2024, le dispositif s'étend donc sur de nouveaux territoires entrant dans la géographie des quartiers dits populaires, celui de la porte de Vincennes dans le 12^e en fait partie. Le dispositif va être porté par le CPA Maurice Ravel avec l'ambition d'en faire un dispositif amorcé avec le soutien du chargé de mission politique de la ville, Dominique Leborgne, et de plusieurs acteurs clés du territoire. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Madame Atlan-Tapiero ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup Madame la maire. Madame Slama, vous nous avez présenté cette délibération. J'ai des petites questions techniques à vous poser. Concernant l'association Cosmos Arts qui va intervenir sur la période entre juin et août, elle doit intervenir 3 fois par semaine. Je voudrais savoir combien de temps elle sera présente sur ces périodes, de quelle heure à quelle heure ? Avec quels équipements ? Où sont stockés ces équipements ?

Parallèlement à cela, je voudrais savoir s'ils ne vont pas être impactés sur cette période sur des problèmes de circulation dus aux Jeux olympiques. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame. C'est la DDCT 070. Là, c'était la DDCT 068, mais qui n'est pas à l'ordre du jour, qu'on a rajoutée. Il y a eu un manquement. Je vais mettre aux voix la DDCT 068. On a bien pris votre question. Je vais laisser Éléonore présenter la suivante, la DDCT 070 et bien prendre en compte vos questions, auxquelles Éléonore Slama pourra répondre. Je mets juste aux voix la DDCT 068. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Je n'ai pas compris pourquoi on vote. Excusez-moi, pardonnez-moi Madame la maire, mais dans la mesure où elle n'était pas prévue, la DDCT 068, on n'a pas à la voter. Je ne comprends pas. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« C'est comme celle de Monsieur Margain, en fait. Madame Slama l'avait donnée, mais elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour sur les inscriptions. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« D'accord, merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« On en est désolés, c'est pour cela que je l'ai rajoutée. J'aurais dû le préciser. Je mets la DDCT 068 aux voix. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-041 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DDCT 070 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions, d'un montant de 123 200 euros à vingt-sept associations pour le financement de trente projets.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 070 sur laquelle vous êtes inscrites, Madame Atlan-Tapiero. Je vais laisser Madame Slama la présenter et répondre aux questions. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. En effet, cette délibération vise à soutenir divers projets proposant des usages positifs de l'espace public dans les quartiers populaires parisiens.

Dans le 12^e, il s'agit d'une subvention de 4 500 euros à l'association Cosmos Arts pour soutenir des animations sur le boulevard Carnot au cours de l'été 2024. Ce projet vise à favoriser l'appropriation du boulevard Carnot, qui est piétonnisé, Madame Atlan-Tapiero. Cela répond à votre question concernant la circulation. Ceci avec des animations qui sont déployées autour de la lecture, des marionnettes en direction des familles et des jeunes, trois fois par semaine entre juin et août 2024. Nous serons sur de la journée, pas le soir. Les animations seront déployées sur le boulevard Carnot à partir d'une station d'été, le Tiers-lieu éphémère cosmique, implanté dans l'espace public et imaginé comme un espace convivial et coconstruit en chantier participatif avec les habitants et les associations locales. Cette station d'été déploiera plusieurs espaces, une scène, des livres, du réemploi, du numérique, offrant ainsi une palette d'activités transversales et accessibles aux habitants sans conditions. Il est très important pour nous, cela fait partie du plan global que nous avons pour ce quartier, de proposer une offre diversifiée avec l'accès à la lecture, à la culture. On le fait aussi avec l'Opéra Déconfiné, l'accès au numérique. Vous connaissez notre engagement pour ce quartier. En voici une nouvelle fois l'une des nombreuses illustrations. Je vous remercie.

Il n'y a pas de problème de circulation de fait, puisque cet espace va être piétonnisé. De toute façon à terme, vous le savez, nous avons des projets sur le boulevard Carnot, à savoir de le végétaliser. Il y aura de fait un passage simplement pour les véhicules de secours sur ce lieu. Mais on va largement planter sur cet espace-là. D'ailleurs, l'espace a déjà commencé une première mue très légère pour débiter, mais cela arrive petit à petit. Cet espace est piétonnisé. De toute façon, il n'y aura pas de problème majeur de circulation. Sur l'autre partie de la réponse, on est sur de la journée et pas sur de la soirée. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero, si vous voulez reprendre la parole. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi, je vais reposer ma question parce que je ne dois pas être claire. Quels sont les horaires de cette association sur la journée ? Est-ce qu'elle commence du matin jusqu'au soir ? Est-ce que c'est l'après-midi ? Enfin, où vont être stockés les équipements dont vous nous parlez, qui vont être utiles à ces animations ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Si vous voulez, je peux compléter puisque cela a déjà eu lieu l'année dernière, c'est ce qu'on appelle de l'aménagement tactique en attendant un aménagement durable. Vous savez que vient de commencer la construction d'un gymnase sur ce boulevard Carnot, qu'il va y avoir aussi une occupation sur le 15 boulevard Carnot, notamment par les associations déjà fléchées, mais l'installation de la police municipale et de la DPE en vue effectivement d'un réaménagement total et d'une piétonnisation de ce boulevard Carnot, avec une végétalisation aussi plus prononcée. L'année dernière, pendant la période estivale, nous avons déjà engagé cet urbanisme tactique avec des animations. Cosmos Arts, de mémoire, était déjà présent avec d'autres associations.

Les horaires précis, je ne les ai pas forcément en tête, mais c'est du matin jusqu'en fin d'après-midi, dans la journée, où il y a plusieurs propositions d'animations, que ce soit avec cette association, comme il y avait eu aussi du hip-hop comme il y avait aussi du skate et d'autres, je ne les ai plus forcément en tête. Mais c'est vraiment une proposition d'occupation de l'espace public de manière ludique et sportive pendant la journée uniquement.

Pour le stockage, je pense que c'est au 15 boulevard Carnot si ma mémoire est bonne, puisque c'est de toute façon un établissement ville qui permet encore du stockage.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Je peux mettre cette DDCT 070 aux voix. J'espère vous y retrouver cet été. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-042 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DFPE 114 : Subventions, d'un montant de 314 500 euros avec CPO et avenant pour les associations “Jeunesse de St-Vincent-de-Paul”, “Parrains Par Mille” et “Réseau Môm’Artre” pour leurs actions de soutien à la parentalité.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais laisser Madame Isabelle Rocca la présenter. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Bonsoir, merci Madame la maire. Comme vous le savez, la Ville de Paris se mobilise pour permettre aux enfants de bien grandir, cela a été évoqué aussi tout à l'heure avec le prisme de l'Art pour grandir. Mais cela couvre un champ bien plus large pour permettre aux enfants de bien grandir, de s'épanouir et aussi pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, et pour les aider à concilier leur vie familiale, professionnelle et personnelle.

Cette délibération DFPE 114 concerne des subventions accordées pour l'année 2024 à des partenaires associatifs sur ce segment de la parentalité. Pour le 12e, cela concerne la subvention versée au Réseau Mom'Artre, qui concerne plus spécifiquement l'antenne Môm'Frenay. C'est une association, comme vous le savez, qui propose un accueil périscolaire autour de la pratique artistique, une association qui possède 6 antennes à Paris, avec dans le 12e, comme je le disais, l'antenne Môm'Frenay. Ces antennes qui accueillent des enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20 h 00, avec cette petite spécificité qu'on va chercher les enfants à l'école. Et qui les accueille aussi le mercredi et pendant les vacances scolaires.

C'est une subvention proposée à hauteur de 265 000 euros. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci. Je voudrais savoir si l'on a une idée de combien de familles ou d'enfants sont concernés par ces actions, au-delà des fiches d'intentions qui sont données en annexe de cette délibération. Je vous remercie de me communiquer cette information. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Madame Rocca pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Non, je ne peux pas, mais je vais me renseigner pour vous donner le nombre exact avec des ventilations par vacances, si vous le souhaitez aussi, et par mercredi. Je sais que quand j'avais échangé avec la nouvelle responsable du centre au moment des vacances de Noël, pour vous donner un exemple, sur les vacances de Noël, cela représentant une cinquantaine d'enfants. C'est quand même quelque chose d'important. Je pense que sur la période, ce doit être à peu près dans ces eaux-là aussi. Ne serait-ce que pour des conditions de sécurité, le maximum c'est une cinquantaine d'enfants. Mais je pourrais vous le préciser.

Et aussi peut-être en complément, dire que pour le nombre d'enfants qui sont touchés, il y a à la fois les enfants accueillis avec une préinscription sur les temps scolaires et périscolaires et il y a aussi tous les enfants et toutes les familles qui sont concernées au-delà, et ce sera pour le coup peut-être plus difficile à quantifier. Mais cela mérite quand même d'être souligné, parce que Môm'Frenay et le Réseau Môm'Artre, mais spécifiquement Môm'Frenay, s'engagent aussi hors les murs. Et quand je dis hors les murs, c'est d'année en année, ce sont des acteurs vous le savez qui sont importants à la fois dans le quartier Aligre Gare de Lyon, mais aussi de façon plus large au sein de l'arrondissement. Pour preuve, ils sont intervenus cette année encore, depuis 2024, dans le forum de la parentalité en janvier, ils sont aussi engagés dans la Semaine de la parentalité numérique qui a eu lieu fin mars. Ceci a aussi participé à la Fête du printemps il y a quelques semaines, et participé aussi à des inaugurations en lien avec les communautés éducatives. Ils étaient présents effectivement aussi auprès des parents et des familles à l'inauguration de la rue Guillaumot.

Pour vous dire qu'on peut quantifier, et l'on vous apportera les réponses sur les temps vraiment d'inscription. Mais il y a aussi toutes ces actions, et là, c'est beaucoup plus difficile de dire le nombre d'enfants ou de familles qui sont touchées. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Rocca. Je mets donc la DFPE 114 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-043 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DJS 012 : Subventions, d'un montant de 228 100 euros à dix-huit associations sportives localisées, dont six conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 012. Monsieur Bonnet-Oulaldj, vous allez nous la présenter avant que Madame Atlan-Tapiero pose sa question. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Merci Madame la maire. C'est une délibération annuelle. Cette année, nous n'avons pas eu de baisse de subvention. C'est quand même important, parce que je constate autour de nous, dans beaucoup de communes ou de départements, que du fait des budgets qui sont en difficulté, le sport prend cher. Et si je prends juste l'exemple du Val-de-Marne, puisque j'ai dans ma compétence la présidence des parcs interdépartementaux, le département du Val-de-Marne a voté une baisse de 17 % sur le sport.

Aujourd'hui, on a réussi. On vous présente cette délibération avec aucune baisse. Il y a deux types de délibérations. Il y a des conventions d'objectif pluriannuelles pour des subventions qui sont pour la plupart au-dessus d'un montant obligatoire et qui sont des clubs sur lesquels nous nous appuyons, qui ont beaucoup de licenciés, qui interviennent dans les initiatives de la ville. Et nous avons des subventions annuelles avec d'autres clubs qui sont en dessous de 10 000 euros, et principalement des associations sportives aussi de collèges et lycées, c'est-à-dire l'UNSS, des associations sportives qu'on essaye d'aider.

Je pourrai vous répondre dans le détail, mais vous dire que nous aurons une prochaine vague. Toutes les associations ne sont pas présentes dans cette délibération parce qu'elle repose sur des dossiers qui doivent être remplis à la DJS. Certaines associations n'ont pas eu le temps de remplir leur dossier, avec tous les critères qu'on demande. On vous présentera en septembre une autre délibération avec les associations qui ne sont pas mentionnées dans cette liste. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, merci Monsieur Bonnet-Oulaldj pour cette présentation. Je souhaitais intervenir sur cette délibération. Lorsqu'on regarde les documents qui nous sont transmis ainsi que les annexes, on constate qu'on parle beaucoup de Jeux olympiques pour encadrer, entourer un petit peu ces subventions, mais ces subventions n'ont rien d'exceptionnel. Je ne vois pas en quoi elles sont impactées, pourquoi cette subvention aurait un lien direct avec les Jeux olympiques, puisque c'est une subvention qu'ils reçoivent régulièrement. D'ailleurs, on pensait naïvement qu'il allait y avoir davantage d'actions dans le cadre des Jeux olympiques menées par



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

ces associations, qui auraient sans doute amené d'autres financements, d'autres subventions. Or, on ne le voit pas dans cette délibération et on trouve que c'est dommage. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Bonnet-Oulaldj ? »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement rapporteur :

« D'abord, dans le magazine municipal de ce mois-ci, vous avez le détail de toutes les actions qu'on va mener pendant les Jeux olympiques, puisque c'est le dossier du magazine municipal. Nous avons un site internet qui va préciser tout ça. Nous aurons une zone de festivités entre la piscine, le gymnase Reuilly et le Jardin de Reuilly, avec l'implication de certaines associations qui sont volontaires. Il y a un fonds séparé, qu'on a présenté d'ailleurs, un fonds d'animation local, qui permet aux associations sportives et culturelles d'avoir un plus dans l'intervention sur les Jeux olympiques.

Après, les Jeux olympiques, c'est une année exceptionnelle. C'est dans le cadre de ce contexte qu'on rajoute la délibération, vous avez raison. Ce sont des délibérations qui subventionnent sur le fonctionnement habituel et sur des objectifs, et pas spécifiquement sur les Jeux olympiques. Mais les associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, avaient la possibilité de postuler au fonds d'animation dans le cadre des Jeux olympiques.

Après, je pense par exemple sur l'OMS, nous avons fait les Jeux olympiques des centres de loisirs et cela fait partie de la convention d'objectifs qu'on a depuis plusieurs années avec eux, avec toute une culture autour de la paix, autour de l'histoire des Jeux olympiques. D'ailleurs, je vous invite à aller au Musée de l'Immigration où il y a une très belle exposition actuellement sur les Jeux olympiques.

Enfin on y reviendra, sur la baignade, mais nous allons bien sûr renouveler la baignade à Léo Lagrange et nous aurons beaucoup d'animations sportives dans lesquelles des associations sont aussi impliquées.

Et vous dire que nous aurons les Olympiades de Paris pour les Parisiens à partir du mois de juin qui se feront à Léo Lagrange, puis à Charléty. Je vous invite à vous inscrire en famille et à le faire savoir. Cela aussi, c'est une animation qui est portée par la DJS, la Direction de la Jeunesse et des Sports. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bonnet-Oulaldj. Je mets donc cette DJS aux voix. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-044 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DJS 084 : Baignades en Seine : Approbation du principe de gratuité d'accès aux trois sites de baignades et autorisation de déposer toute demande administrative relative à la réalisation de trois sites, dans les 12^e, 15^{ème} arrondissements et Paris Centre.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Bonnet-Oulaldj pour nous la présenter et ensuite Monsieur Seingier, Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Margain se sont inscrits sur cette délibération. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Bien, comme il y a beaucoup d'inscrits, je vais être assez court dans ma présentation pour pouvoir après répondre aux questions. C'est une délibération obligatoire qui demande des autorisations administratives et des déclarations nécessaires à la réalisation de l'opération de ces trois sites, dont un site dans le 12^e. Madame la maire, vous avez inauguré avec la maire de Paris, le président de la métropole et plein de personnalités la semaine dernière, Madame Antonon était là aussi ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame la ministre des Sports et Monsieur Tony Estanguet. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Voilà. Le nouveau bassin de rétention d'Austerlitz, qui participe évidemment à la baignabilité de la Seine. Et cette délibération, que ce soit bien clair entre nous, est aussi la base de négociations, parce que vous allez certainement me poser des questions sur la qualité de l'eau, sur la réglementation. Tout cela est en cours. Et cette délibération qui demande les autorisations, c'est aussi la base de la négociation avec les services de l'État sur la suite, notamment toutes les conditions de sécurité que vous voulez évoquer dans vos questions. Je vous laisse la parole. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Seingier, c'était peut-être aussi par rapport à la question orale que vous avez posée avec Ophélie Rota ? Je vais peut-être laisser Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Margain, et ensuite vous donner la parole pour poser vos questions et présenter votre question orale. Cela vous convient ? Merci. Je vais d'abord donner la parole à Madame Atlan-Tapiero. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Cette délibération est quand même un petit peu spéciale. Elle est spéciale dans le sens que vous nous présentez un principe de gratuité, puisque c'est le titre de la délibération. Mais derrière, il y a tout un projet assez vaste à réaliser à plus ou moins long terme, pour lequel nous n'avons aucune donnée chiffrée en termes de coût. Puisqu'on sait déjà que pour rendre la Seine baignable, on en est un 1,4 milliard, si je ne me trompe. Et vous affirmez ce principe de gratuité quand on sait qu'on a la maîtrise sur assez peu de choses aujourd'hui, puisqu'on n'est pas encore certains que cette baignade sera possible. Je trouve qu'il est un petit peu dérangent d'avoir une délibération qui présente la gratuité sans dire quel coût, sans dire comment va s'organiser effectivement cette baignade gratuite, quels sont les agents qui seront mobilisés, etc. Cela nous pose vraiment un sérieux problème. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Sachant que c'est dans l'héritage des Jeux, mais c'est le même fonctionnement que notre baignade à Léo Lagrange. Je laisserai Monsieur Bonnet-Oulaldj vous répondre. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« J'irai dans le sens de ma collègue Corinne Atlan-Tapiero et j'attendrai la réponse que vous ferez à Monsieur Seingier sur sa question orale.

La gratuité pour la gratuité, d'abord quand ce sont des équipements publics qui coûtent très cher, je trouve que c'est toujours un tout petit peu délicat de dire que tout est gratuit alors qu'on sait que le budget de la Ville de Paris est extrêmement déficitaire, endetté. Première chose. Deuxième chose, on pourrait être innovants. C'est-à-dire que cela pourrait être gratuit par exemple pour les centres aérés qui em mènent les enfants à l'école, ce pourrait être gratuit pour un certain nombre d'activités. Mais que ce soit gratuit comme cela, c'est-à-dire qu'il n'y a même pas la notion d'un euro symbolique ou d'une participation des gens qui veulent se baigner, me paraît un peu choquant dans cet esprit d'un budget qui est quand même très serré et qui vous a demandé des investissements colossaux.

D'autre part, peut-être que la gratuité - c'est pour cela que la question, la réponse m'intéresse - viendra du fait que compte tenu des risques de non-baignade, de pollution, parce qu'on ne sait pas, tout cela est nouveau, la baignade dans la Seine. On n'aura peut-être pas la capacité d'offrir un service complet. Peut-être que cela justifie la gratuité. Mais le principe de gratuité en plus qui nous est demandé ici, on a l'impression que c'est une demande politique. On ne sait rien sur le reste, mais il faut que ce soit gratuit.

Je trouve que c'est une drôle de manière de présenter une délibération. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Je laisse la parole à Monsieur Seingier et à Madame Rota pour la présentation de leur question orale rattachée à cette délibération. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. Je vais rebondir sur ce que vient dire Monsieur Margain pour aborder d'abord la manière, avant d'aborder le fond.

Sur la manière, Monsieur l'adjoint au sport, vous venez nous expliquer que ce serait une délibération de soutien pour des négociations. On comprend que ce n'est pas fait. Je suis très surpris de lire dans le journal municipal qu'en réalité, c'est prévu en 2025. C'est toujours gênant. Ma question effectivement a devancé la délibération, puisque je suis surpris qu'on annonce des choses avant d'en discuter dans les enceintes démocratiques. Voilà, c'est sur la méthode.

Sur le fond, effectivement j'avais une question sur le coût. Puisqu'on parle de gratuité, il faut parler du coût. J'ai ma réponse dans l'exposé des motifs : c'est 6 millions uniquement pour le site de Bercy. Je suis très surpris d'un tel prix. Peut-être que vous pourriez nous éclairer sur ce montant ? L'autre question, qui est liée à la gratuité. On nous explique - pas dans l'exposé des motifs, mais dans l'article, et là aussi où j'avais vu l'annonce, je ne sais plus où dans la presse certainement, la prise de parole -. Il est expliqué que cette zone serait réservée à des nageurs ou des nageuses expérimentées. Quels sont les critères pour déterminer les nageurs et les nageuses expérimentés ? Votre réponse va déterminer notre position sur le prix. Parce qu'évidemment, si c'est réservé à des nageurs qui sont dans des clubs, qui sont licenciés, donc à un public très restreint, la gratuité peut vraiment se poser puisque ce serait pour offrir à des gens qui nagent déjà beaucoup la possibilité d'aller nager en eau vive. Et les 6 millions d'euros, je pense qu'ils pourraient participer à ce plaisir. Si c'est un public plus large, effectivement juste avec de faibles vérifications, la gratuité effectivement - puisqu'il est aussi question de subvention, et là j'entends bien que ce soit intéressant pour négocier ces subventions - peut être acceptable pour les élus que nous sommes. Et sur l'autre question concernant le dispositif de sécurité, je pense que je vais avoir toutes mes réponses sur ce point. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Je pense aussi que Monsieur Bonnet-Oulaldj va nous donner toutes ces réponses. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« D'abord sur la gratuité. Historiquement, la Seine était déjà baignable comme la Marne, comme beaucoup de fleuves. Les habitants de notre région se baignaient gratuitement. La Seine a progressivement connu une évolution, avec des pollutions qui font qu'il a été interdit de se baigner dans la Seine. Un maire, que tout le monde a bien connu, a dit « On se rebaignera dans la Seine. » Et la logique, c'est une réappropriation du fleuve par les habitants, et de se retourner vers notre fleuve. C'est l'un des héritages majeurs de ces Jeux olympiques, c'est la volonté de la



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

maire de Paris, c'est une volonté partagée par le président de la métropole, partagée par le département du Val-de-Marne, partagée par une grande majorité d'élus de se dire que l'un des héritages majeurs de ces Jeux olympiques, c'est de se réapproprier notre fleuve et de pouvoir s'y baigner. » Pouvoir s'y baigner, cela veut dire pouvoir y aller librement.

Pour moi, c'est un avis personnel et c'est peut-être idéologique de votre part Monsieur Margain et Madame Tapiero, je considère que la gratuité est de fait quelque chose qui permet à y aller gratuitement et permet de rendre accessible, une vraie réappropriation qui renoue avec le passé et avec l'histoire des Parisiens, des Val-de-Marnais et de la population d'Île-de-France avec son fleuve. Donc c'est une volonté politique. Oui, c'est une volonté politique d'affirmer fermement « Nous voulons la gratuité. » Comme certains aspects, comme l'éducation est gratuite, comme d'autres sujets sont gratuits. D'ailleurs, permettez-moi de vous dire que l'eau du fleuve, si elle est dépolluée et s'il y a une intervention notamment par le SIAAP, c'est parce qu'il y a des impôts qui sont collectés et parce qu'il y a une loi sur l'eau. D'une certaine manière, nous payons. Une fois que le fleuve est propre, qu'on puisse s'y baigner gratuitement, c'est quand même un juste retour des impôts qui contribuent à la propreté de ce fleuve. On le paye, d'une certaine manière. Voilà sur la question de la gratuité, mais c'est un engagement politique. Vous pouvez être en désaccord avec cela, mais c'est peut-être ce qui fait les clivages parfois entre la gauche et la droite, et on l'assume.

La deuxième chose, c'est sur la question qui est posée notamment par notre collègue Mathieu Seingier sur la question du coût, de la sécurité, de comment cela fonctionne. Cette délibération, comme beaucoup de délibérations d'ailleurs qu'on a en urbanisme ou autre, d'abord doit passer par des autorisations de l'État et, comme je l'ai dit, par des discussions avec l'État sur les questions de sécurité, sur les questions d'installations, etc. C'est à partir de là qu'on aura, d'une estimation que vous avez citée, d'un coût estimé, un budget défini.

On n'en est pas encore à cette étape. Cette étape d'ailleurs, nous allons avoir le conseil de Paris où la délibération passera au conseil de Paris. Il y a des réunions internes entre la DJS, les élus, la préfecture. Et une fois que ces réunions auront abouti et qu'on aura toutes les autorisations, on pourra vous communiquer un chiffre très précis de combien cela coûte et quelles seront les normes de fonctionnement en termes de maîtres-nageurs, en termes d'accès, en termes de pontons, etc. Mais on est d'abord sur la phase administrative d'autorisations.

Ensuite, sur la question des nageurs, c'est une bonne question. Ce n'est pas une question qui ne se pose que pour cette raison-là. D'ailleurs, nous avons des lignes d'eau dans les piscines à Paris où il y a palme, bon nageur, moins bon nageur. Et la question se pose pour tout le monde de savoir « C'est quoi un bon nageur ou pas ? » C'est essentiel pour ce lieu de baignade, parce que c'est un lieu où il y aura du courant et il y aura un fond assez important. Par endroits, c'est plus de 5 mètres de profondeur. Si on veut assurer la sécurité des nageurs, on exige le fait d'avoir un niveau de nage qui soit correct. Je me suis un peu renseigné sur ce qui existe, et c'est là où c'est très politique, et c'est là où cela peut nous intéresser. Parce que le seul endroit où on peut vraiment évaluer cela, c'est à l'école. Cela correspond à des paliers de l'Éducation nationale du savoir nager.

Cela nous renvoie une question générale de développer au maximum le savoir-nager, et jusqu'au lycée. Parce que si je regarde ce que dit l'Éducation nationale, un nageur confirmé, c'est à peu près au niveau 4^{ème}, 5^{ème}. Ce n'est pas en CM1-CM2. C'est un nageur qui sait plonger, qui sait nager 10 mètres sous l'eau en immersion, qui sait nager 10 minutes sans prendre appui au sol, qui sait se maintenir sur place, c'est-à-dire faire la planche pendant une minute, qui sait effectuer un



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

plongeon en canard pour aller chercher un objet au fond de l'eau, et qui sait remorquer un objet sur 20 mètres sur le dos les bras croisés sur la poitrine. C'est quelque chose qui sanctuarise le nageur confirmé à l'Éducation nationale, et c'est le 4^{ème} palier qui se fait en fin de 3^{ème}. Voilà, si je peux répondre au mieux de ce que j'ai des éléments sur le savoir nager.

Alors maintenant, vous allez certainement me demander comment les maîtres-nageurs vont voir cela. Évidemment, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Mais en tout cas, ce qui nous amène à des exigences en termes de politique publique, de s'assurer que nos générations d'enfants sachent nager jusque-là et aient ce niveau de nage.

J'en profite pour dire que la bonne nouvelle, c'est que la piscine Reuilly a rouvert après de longs travaux. J'en profite pour vous dire que cet été, nous aurons la baignade à Léo Lagrange comme chaque année qui sera gratuite. C'est un petit bassin payé entièrement par la mairie du 12^e, et qui est à 1 mètre de profondeur, on a pied. Et vous dire aussi qu'on a rouvert depuis quelques jours la piscine des Tourelles Georges Vallerey dans le 20^{ème} arrondissement, qui est la piscine historique des Jeux olympiques. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on approche bientôt plus de 90 % de nos piscines ouvertes à Paris et que la nage dans la Seine permettra aux plus confirmés de venir s'exercer dans leur nage favorite.

Voilà l'esprit de cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« J'ai compris que je ne pourrai pas aller me baigner dans la Seine. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Madame la maire, si on peut juste en discuter. Il y a eu beaucoup de réponses aux différentes questions. Si on peut délibérer juste une minute avec notre groupe pour la position de vote ? Au vu des réponses, on est sous l'eau. La réalité est que, pour l'instant, nous n'avons pas les coûts définitifs, je l'ai bien compris. On sent quand même que 6 millions d'euros, c'est beaucoup notamment par rapport à d'autres comparaisons avec, on va dire, des équipements internationaux qui ressemblent et qui sont quand même moins chers. Et quand même, on s'aperçoit que le public va être assez restreint, puisque cela enlève tous les enfants. Tout à l'heure, mon collègue Franck Margain faisait référence aux centres aérés. C'est vrai que c'est un public qui n'y aura pas accès. C'est une gratuité qui est quand même pour un public plus limité que ce qu'on pouvait penser. Je vous demande une petite minute. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Si je peux me permettre, pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Bonnet-Oulaldj, nous avons quand même la gratuité de la baignade à Léo Lagrange. Nous avons fait le choix dans le 12^e de le faire, pour lequel c'est vraiment pour tout public, et notamment les enfants. Je me permets de dire que c'est plutôt en complément, puisque nous avons déjà cette baignade gratuite pour les enfants. »

Suspension de séance.

Reprise de séance



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous propose de reprendre, puisque le conseil va être très long. On continue. Vous voulez reprendre la parole, Madame Atlan-Tapiero ? Je vous en prie. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. Nous allons donner une explication de vote. Nous allons malheureusement devoir nous abstenir sur ce vote parce que les réponses qui nous ont été fournies sur l'équilibre financier et le montage ne nous semblent pas suffisamment précises.

Par ailleurs, si nous avons une inquiétude sur le fait que seul un petit nombre de personnes pourrait profiter de cette baignade gratuite, compte tenu que ni vous ni moi ne pourrions nous baigner vu nos compétences en natation, vous avez suscité une autre question qui est bien plus importante : qu'en sera-t-il des handicapés, des porteurs de handicaps, qui ne pourront pas non plus se baigner et ne bénéficieront donc pas de la gratuité de cet espace ?

Je pense qu'il y a encore pas mal de zones d'ombres. Nous allons nous abstenir. Et à ce moment-là, au conseil de Paris, peut-être que d'autres éléments seront apportés et vous pourrez en délibérer plus précisément. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Sachant quand même que c'est un investissement. Je le répète, c'est un héritage olympique et l'investissement est fait pour les Jeux olympiques et paralympiques. On ne l'a peut-être pas précisé, mais la baignade du 12e, c'est la baignade du triathlon olympique et paralympique. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Dès lors qu'on a bien compris que c'était l'approbation d'un principe, évidemment nous sommes pour le principe, mais avec toutes les nuances que j'ai pu citer. On sera évidemment très vigilants sur la mise en œuvre de ce projet. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je mets cette DJS 084 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-045 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Q122024-008 : Question orale de Matthieu Seingier et des élus du groupe Indépendants et Progressistes, sur l'ouverture de la Seine à la baignade.

L'exécutif de la Ville de Paris a annoncé une dérogation au principe d'interdiction de la baignade de la Seine, à compter de « l'été 2025 », qui serait limitée :

- À trois sites, dont un est situé dans le 12^e avec comme accès le quai de Bercy ;
- À des nageurs et nageuses confirmés.

S'agissant du site de Bercy, il est précisé qu'une zone d'environ 2.000 m² serait délimitée par des bouées et accessible par un ponton, et d'un espace comportant vestiaire, sanitaire, douches, solariums, qui feraient eux-mêmes l'objet d'un « *contrôle d'accès* » et entourés de clôtures.

Il a aussi été dit qu'un dispositif de sécurités importantes est envisagé, et que le tout préserverait le patrimoine et l'environnement.

Pourriez-vous nous préciser quels sont les critères pour déterminer ce qu'est une nageuse confirmée ou un nageur confirmé ?

Quel sera le coût total pour la Ville de Paris de cet accès très encadré à la baignade (infrastructures, personnels, fonctionnement, etc.) ?

Est-ce que l'accès au site de baignade sera payant ?

Nous vous remercions de vos réponses.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DJS 094 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Bonnet-Oulaldj pour nous la présenter. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Je suppose que cela concerne Léo Lagrange, pas La Villette. C'est dans le cadre de nos baignades annuelles. On aura comme l'an dernier une baignade que j'ai évoquée tout à l'heure avec une gratuité à Léo Lagrange. C'est un bassin de l'arrondissement. Évidemment, la délibération doit être commune à l'ensemble des baignades estivales à Paris, qui sont aussi au bassin de La Villette et je n'ai pas entendu l'autre lieu, mais dans un autre arrondissement. Dans notre arrondissement, c'est à Léo Lagrange et c'est la même baignade que d'habitude. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bonnet-Oulaldj. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller d'arrondissement :

« Excusez-moi, c'était sur la délibération d'avant que je voulais intervenir. On m'a inscrit sur les deux. Celle-ci on la vote, pas de problème. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je mets la DJS 094 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-046 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DLH 064 : Location de l'immeuble au 4 square Georges Lesage, dans le 12e arrondissement de Paris, à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Slama, c'est à vous. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Il s'agit d'une délibération faisant suite à une préemption intervenue en février 2024 concernant l'immeuble du 4 Square Georges Lesage. Cette délibération vise à conclure un bail emphytéotique avec le bailleur Paris Habitat pour une durée de 65 ans. Cet immeuble comprend 16 logements. 5 logements sont actuellement vacants. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Je serai brève parce que vous connaissez notre position sur ce type de délibération, notamment parce que, là, il s'agit de logements privés qui vont être transformés en logements sociaux.

La préemption ici ne semble pas motivée par une nécessité de réhabilitation profonde, l'immeuble paraissant en bon état. Vous allez tout de même engager 11 288 000 euros d'argent public, c'est-à-dire 10 millions auxquels s'ajoute une commission non négligeable de 353 000 euros, ainsi que 816 000 euros de travaux, ce qui nous mène à peu près à 9 400 euros du mètre carré sans créer un seul nouveau logement.

Autant, je vais vous dire, parfois il y a des préemptions qui sont motivées soit par un état de délabrement, soit par la création de nouvelles unités, grâce à une très forte restructuration. Parfois, il y a en effet une extension. La dernière fois, on a voté des programmes de préemption où il y avait toute une restructuration, et notamment aussi la création d'étages supplémentaires qui s'intégraient bien dans le paysage. Dans ces cas-là, oui nous votons pour, parce qu'on trouve qu'il y a une motivation et un véritable gain, puisque vous créez du logement.

Là, c'est 9 400 euros du mètre carré sans création de nouvelles unités, puisqu'il s'agit d'un bâtiment haussmannien. Alors, peut-être que vous allez séparer un palier en deux, mais ce n'est même pas garanti. En effet, lorsqu'il n'y a pas de création de nouveaux logements et quand c'est simplement une transformation de logements existants privés en publics, en effet sans motivation je vous l'ai dit de réhabilitation forte d'état de délabrement, dans ces cas-là en effet nous nous apprêtons à voter contre. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Merci beaucoup Madame Montandon. Il est vrai que nous avons inauguré deux immeubles de la rue de Charenton et la rue Crozatier avec Éléonore Slama ces dernières semaines, qui étaient vraiment en état de délabrement. Le résultat est incroyable. Je laisse Madame Slama répondre. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Cela me fait doucement rigoler à chaque fois, quand je vois, que ce soit sur les réseaux sociaux ou ailleurs, qu'on dit qu'on ne crée pas de logements quand on préempte, etc. Pardon, nous créons du logement abordable, nous créons du logement pour tous les Parisiens. 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. Peut-être que ce ne sont pas de nouveaux logements en tant que tel mais je vous l'ai dit, je vous l'ai signalé, il y avait 5 logements vacants dans cette opération. Donc 5 logements qui n'étaient pas loués vont pouvoir l'être. On peut dire qu'on met à disposition, comme vous aimez l'entendre, de nouveaux logements, mais cela reste de nouveaux logements dorénavant abordables à disposition des Parisiens. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« On est sûrs que ce ne sera pas du Airbnb. Madame Montandon ? »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Peut-être une question complémentaire. J'ai l'impression que cette préemption s'est faite au moment d'une vente de l'immeuble en entier. Souvent, les logements sont vacants aussi Madame parce que le propriétaire, comme il allait vendre, a mis fin au loyer en cours, au contrat de location. C'est souvent le cas lorsqu'il y a une vente, cela permet au futur acquéreur d'être plus libre. Cela se pratique, c'est une fin de contrat de location pour congé, pour fin de vente. C'est ainsi que cela s'appelle. Peut-être que si logement était vacant, c'est peut-être pour cette raison-là et pas pour d'autres raisons de délabrement ou d'une vacance pour d'autres motivations. C'est peut-être la réalité. Il ne faut peut-être pas avancer cet argument trop vite non plus. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Je vais mettre cette DLH 064 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 02
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-047 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DLH 100 : Location de l'immeuble au 4 square Georges Lesage, dans le 12e arrondissement de Paris, à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais laisser Madame Slama nous la présenter. Madame Montandon, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Je vais d'abord faire une présentation la plus factuelle possible de la délibération, qui est quand même assez complexe donc accrochez-vous. On est déjà sur un sujet complexe à la base, mais encore plus avec cette question de la gestion de flux. Après votre intervention Madame Montandon, je donnerai l'avis de l'exécutif sur cette délibération.

Pour l'explication de la délibération, en application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite ELAN, qui a été votée en 2018, la gestion des droits de réservation doit être réformée sur l'ensemble du territoire national. Et bien évidemment, Paris n'échappe pas à la règle. La loi ELAN généralise le passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux à partir du 1er janvier 2024 de manière obligatoire à toutes les réservations de logements sociaux. L'objectif affiché de cette réforme est de permettre une plus grande fluidité dans l'attribution des logements sociaux. Des échanges ont eu lieu avec toutes les mairies d'arrondissements et les différents réservataires dans le cadre de la conférence parisienne du logement qui, je vous le rappelle, est l'organe de gouvernance de la politique parisienne des attributions depuis 2018.

La présente délibération vous propose d'autoriser la maire de Paris à signer les nouvelles conventions entre la Ville de Paris et chaque bailleur social dans le cadre de la mise en place obligatoire de la gestion en flux, et permettre ainsi une mise en conformité avec la loi. Ces conventions intègrent les dispositions réglementaires et les principes communs issus de la conférence du logement, la gestion en flux. Elles prévoient de nouveaux outils dans la loi ELAN pour la gestion de la demande et des attributions via la cotation. Mais vous le savez, nous avons déjà mis cela en place depuis longtemps à la Ville de Paris, nous avons été précurseurs sur le sujet, et la gestion en flux des droits de réservation.

La réforme de la gestion en flux prévoit que chaque bailleur mettra à disposition de chaque réservataire, comme par exemple la ville, l'État, Action Logement, etc., un flux annuel de logements exprimé en pourcentage du patrimoine locatif social de l'organisme bailleur. Ce flux de logements correspond à une partie des logements libérés chez le bailleur suite aux congés logement déposés par les locataires. On n'est pas sur les nouvelles livraisons ni sur les grandes réhabilitations, j'y reviendrai.

Dès lors, un logement ayant fait l'objet d'une participation financière de la Ville de Paris ne sera plus exclusivement réservé à des locataires désignés par la Ville de Paris comme c'était le cas jusqu'à maintenant, mais pourra être orienté par le bailleur vers d'autres réservataires. Inversement, le bailleur pourra orienter vers la ville un logement originellement financé par un autre réservataire. Pour ce faire, la réforme prévoit qu'une convention de réservation est obligatoirement signée par chacun des bailleurs sociaux et le réservataire, en l'occurrence pour



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

nous la Ville de Paris. Cette convention précise les modalités pratiques de mise en œuvre des réservations de logements locatifs sociaux et elle se substitue aux conventions précédentes. Elle permet aussi à la Ville de Paris d'indiquer aux bailleurs sociaux quelles sont ses priorités. On a établi un socle de principes communs, en particulier sur les modalités de conversion, des objectifs qualitatifs et la méthode de décompte et du suivi de ces répartitions de logements. Je m'arrêterai là pour la présentation, j'espère que vous avez à peu près compris de quoi il s'agissait. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. En effet, Madame Slama, c'est vrai que c'est très complexe. Je suis dubitative à plusieurs égards. Tout d'abord parce que cela fait des années en effet que vous nous promettez une meilleure fluidité en matière d'échanges et de rotation des logements du parc social et que, malgré la mise en place de dispositifs précédents tels que les commissions inter-bailleurs qui ont eu lieu il y a plusieurs années qui nous promettaient justement d'avoir des contingents qui puissent plus facilement être fluides entre les différents bailleurs, LOC'annonces aussi, la situation des échanges hélas ne semble pas s'améliorer.

On a de plus en plus, en tant qu'élus, de dossiers à gérer non pas de premières demandes, mais surtout de demandes d'échanges de logements, parce que les locataires ont leur vie qui évolue, la taille des ménages. On voit de plus en plus de dossiers qui sont complètement bloqués alors que les échanges nous paraissent à portée de main. Il est vrai que je trouve cela d'autant plus inquiétant.

Quand une délibération vient, même si elle est dans un cadre réglementaire de la loi ELAN, pour nous promettre ou nous donner comme objectif justement une convention bilatérale qui permet une meilleure gestion des flux de logements locatifs sociaux afin d'assurer justement cette fluidité des logements sociaux, il est vrai qu'on a tendance à se dire « Tant mieux, nous souhaiterions la voter. » En théorie, cela paraît bien sur le papier, mais cela soulève quand même de nombreuses questions.

Théoriquement, cela permettrait une meilleure coordination entre arrondissements. Cela va dans un bon sens. Cela permettrait aussi une répartition plus équilibrée dans nos propres arrondissements. Il y a aussi la notion de suivis et de bilans qui sont annoncés, qui vont dans un sens positif.

En revanche, il est vrai que cette gestion des flux semble introduire un niveau supplémentaire de complexité administrative. Au lieu simplement d'attribuer les logements en fonction des contingents existants, cette approche nécessite la mise en place de réservations annuelles et une coordination accrue entre les bailleurs et Paris. On a vu jusqu'à présent que cela ne marchait pas forcément. Du moins, je vous l'ai dit dans les instances actuelles comme les commissions inter-bailleurs, qui pour moi n'ont pas donné le résultat escompté.

Jusqu'à présent, vous avez cette lourdeur administrative qui pourrait se traduire par des retards supplémentaires dans l'attribution des logements ainsi qu'une augmentation des obstacles



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

bureaucratiques pour les demandeurs. Est-ce que vous avez des garanties justement à nous apporter pour éviter que cela fasse une nouvelle usine à gaz ?

De même, en s'affranchissant des contingents et des périmètres de programmes, il existe un risque que les critères d'attribution deviennent moins transparents et que les logements soient attribués de manière moins équitable, ce qui contreviendrait bien sûr aux objectifs initiaux de la politique affichée.

Je me demande aussi si aujourd'hui, nous n'avons pas un échange sur une délibération qui sera bientôt obsolète. Est-ce que vous pouvez nous dire si cette convention sera toujours avec un effet possible, en raison des nouveaux textes sur le logement social qui sont actuellement au débat au Parlement ? Il est vrai que c'est peut-être un croisement de calendriers, mais on se demande vraiment si l'on n'est pas finalement en train d'avoir des échanges qui seront caducs d'ici quelques jours. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Effectivement, nous sommes en attente des lois qui vont être votées prochainement. Madame Slama pour répondre ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Pendant plusieurs mois, les membres de la Conférence du logement de Paris, dont je fais partie et dont font partie d'ailleurs toutes les mairies d'arrondissement de droite comme de gauche, ont travaillé avec énormément de réunions en lien avec les autres réservataires pour obtenir un socle de principes communs permettant de signer des conventions avec chacun des bailleurs sociaux pour lesquels la Ville de Paris détient des droits de réservation. Pour être très honnête, il y a une certaine unanimité dans toutes les mairies d'arrondissement sur cette question de la gestion de flux. Nous sommes globalement absolument insatisfaits. Néanmoins, en tant qu'élus responsables, nous voterons cette délibération, car nous ne souhaitons pas pénaliser les demandeurs de logement, mais nous émettons des réserves quant à cette proposition du gouvernement qui, de fait, nous contraint puisque nous sommes obligés de changer aujourd'hui nos modes de fonctionnement. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'exprimer collectivement, à l'unanimité encore une fois des mairies d'arrondissement de droite comme de gauche, nos préoccupations par rapport à cette complexification de la politique des attributions de logements et les difficultés à disposer des outils nécessaires pour répondre aux enjeux de la crise du logement, et de proposer suffisamment de logements aux demandeurs sur nos arrondissements. Je vous rappelle que nous attribuons entre 100 et 150, grand maximum, logements par an, pour environ 10 000 demandeurs de logement sur le 12^e.

Je souhaite également, au nom de la majorité, souligner notre extrême vigilance concernant l'équilibre fragile de mixité sociale que ce nouveau mode de gestion pourrait mettre à mal. C'est vraiment l'une de nos inquiétudes principales. Face à une crise inédite, le gouvernement multiplie ses réformes et selon nous, les attaques. Il stigmatise les locataires des logements sociaux. Le dernier projet de loi, le projet de loi sur l'offre de logements abordables présenté par le ministre Kasbarian le 3 mai dernier, s'attaque concrètement à la loi SRU et aux détenteurs de HLM pour tenter tout simplement de masquer un échec et la chute sans précédent du nombre



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

de constructions. C'est une manœuvre grossière qui ne trompe personne. S'il y a bien une constante dans l'idéologie des membres du gouvernement, c'est bien celle qui consiste à accuser les ménages en difficulté d'être responsables de tous les problèmes du pays et à éviter tout questionnement sur leurs choix politiques. Le projet de loi pour développer l'offre de logements abordables ne fait pas exception, il fait craindre une chasse aux pauvres dans les HLM. Cette loi logement est mauvaise, car elle s'attaque à la loi SRU. C'est une loi anti-logement social, mais c'est aussi une très mauvaise loi parce qu'elle n'inclut aucune mesure pour résoudre la crise du logement. La loi SRU a permis de créer un million de logements sociaux. S'y attaquer en intégrant les logements intermédiaires pour arriver au 25 % de logement sociaux est simplement lamentable. À Paris, nous avons atteint les 25 % de logements sociaux en créant plus de 110 000 logements en 20 ans, alors que Paris est une ville où le foncier est très rare et particulièrement cher.

Nous avons ainsi prouvé que quand nous avons la volonté politique, nous sommes capables d'y arriver et d'atteindre ces objectifs sans changer la loi. Ce qu'il faudrait pour résoudre la crise du logement, c'est plus de moyens pour le logement social et non l'inverse. Seulement 85 000 logements étaient financés en 2023, un chiffre historiquement bas, et seulement 65 000 attendus en 2024. La priorité, l'urgence est de redonner des moyens aux bailleurs sociaux. La priorité, l'urgence est de revenir sur les 1,3 milliard d'euros pris par an aux bailleurs via le RLS et d'augmenter le soutien aux aides à la pierre. Il faut des milliards d'euros supplémentaires pour produire beaucoup plus de logements sociaux. C'est la bataille, c'est notre bataille et Paris y prend toute sa part.

Je vous rappelle d'ailleurs ces objectifs que nous avons à Paris : atteindre 40 % de logements publics d'ici 2035, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements intermédiaires. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Je mets aux voix la DLH 100. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-048 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Délibération n°12-2024-DU 086 : Cession à la SAS Foncière Paris Commerces des lots n°1 et 15 (local commercial) de l'immeuble en copropriété au 51 rue de Lyon, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Nicolas Bonnet-Oulaldj pour nous la présenter et Madame Montandon, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Merci Madame la maire. C'est une délibération inédite, puisque c'est l'une des premières délibérations que l'on va présenter au conseil de Paris sur la préemption de Paris Commerces et de la foncière, qui a été créé au mois d'octobre 2023. D'ailleurs, il y avait eu une délibération qui présentait la création de Paris Commerces.

Cette délibération est l'une des premières de plusieurs délibérations qui sont des délibérations de préemption et de cession ensuite à la foncière Paris Commerces. Comme vous le savez, la ville a mis en place une commission de préemption avec des critères très précis, notamment la lutte contre la vacance commerciale dans certains quartiers, la lutte contre la monoactivité, mais aussi la préservation de certains commerces, que ce soit des librairies ou que ce soit des commerces d'artisanat. D'ailleurs, nous avons beaucoup d'habitants qui nous demandent d'installer de plus en plus d'artisans comme les plombiers, les cordonniers ou des métiers du quotidien dont les Parisiens ont besoin.

Cette délibération est passée d'abord par la commission DIA, qui a donné son avis favorable, dans lequel il y a la Banque des territoires qui donne son avis avec des critères financiers très précis sur le coût, l'achat. Évidemment, l'arrondissement donne son avis. Et une fois que la ville a tranché sur la préemption, c'est cette délibération qui permet à la foncière de Paris Commerces d'acquérir, de mettre en place et ensuite d'installer des commerçants.

Cette délibération fait suite à ce qui s'appelait avant Vital 'Quartier, Vital' Quartier 1, Vital' Quartier 2, qui dépendaient d'abord d'une loi précise où on ne pouvait intervenir que dans certains quartiers, notamment des quartiers politiques de la ville. Aujourd'hui, nous avons la possibilité - et c'est le cas dans ce quartier de la Gare de Lyon - de préempter dans tout Paris, d'acheter des commerçants et d'installer des commerçants en négociation et en choix notamment avec les mairies d'arrondissement sur les critères précis.

C'est la volonté aussi de lutter contre la spéculation immobilière et d'avoir une maîtrise foncière. Vous le savez, le quartier Gare de Lyon est un quartier aussi où les prix sont assez chers par rapport au reste du 12^e arrondissement, près de Bastille. Il est important aussi pour nous d'avoir une maîtrise dans ce quartier, pour éviter une inflation des prix avec des commerces trop onéreux après pour les Parisiens.

Voilà le but de cette délibération, je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bonnet-Oulaldj. Madame Montandon ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Monsieur Bonnet-Oulaldj, je vais poser une question sur la procédure en tant que telle. En effet, c'est une première. De ce que j'ai bien compris, le local est préempté d'abord par la Ville de Paris, et ensuite il y a la revente à la SAS foncière de Paris Commerces. Je me demandais si dans ces deux processus, si à chaque fois la Ville de Paris, à savoir quand même l'argent du contribuable, va payer deux fois les droits de mutation, les droits de cession, les droits de notaire, enfin tous les droits d'acquisition classique ? Ou est-ce que vous avez prévu un dispositif qui fasse en sorte que la ville ne paye qu'une fois et pas deux fois ? Vous pouvez nous dire comment ? La foncière peut le faire ? Elle va au-delà ?

Vous parlez bien de revente. La présente délibération s'inscrit dans un objectif avec la première opération de revente à la SAS foncière Paris Commerces d'un local préempté par la Ville de Paris. C'est ce mot-là qui a attiré mon attention : revente. Pour moi, ce n'est pas une cession interne. Ce n'est pas anodin.

Je ne remets pas du tout en cause l'objectif de préempter des commerces pour faire en sorte d'avoir une unité commerciale. On l'a tellement fait dans Vital' Quartier 1 et 2 que cela a du sens. J'imagine en plus que le choix que vous avez fait, c'est parce qu'il y a une volonté de diversifier les commerces à cet endroit-là ou du moins à les soutenir. Ce n'est pas le fond. C'est sur la procédure. Ce choix de foncière aussi je n'ai rien contre, mais c'est sur le fait de ne pas payer deux fois coup sur coup des reventes et des ventes. Vous êtes sûr ? Peut-être que « revente » n'est pas le mot. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Il faudrait peut-être le micro. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement rapporteur :

« Je disais, pour que ce soit clair, on ne paye pas les droits de mutation une deuxième fois. La foncière a le choix de prendre ou pas. C'est à la suite de la commission DIA. C'est une transaction qui se fait entre la ville et la foncière sans DMT. On pourra vous transmettre d'ici le conseil de Paris, puisque c'est une délibération conseil de Paris, l'ensemble des outils. D'ailleurs, je pense que vous avez un élu qui doit siéger à Paris Commerces, de votre groupe, qui doit représenter votre groupe à Paris Commerces, et qui participe notamment à la délibération de réacquisition dans la SEM Paris Commerces. »

Mme Montandon, conseillère d'arrondissement :

« Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Rendez-vous pris. Je vais mettre la DU 086 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-049 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DVD 043 : Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Christophe Teisseire pour nous la présenter et ensuite Madame Rota, Monsieur Margain et Madame Atlan-Tapiero se sont inscrits sur cette délibération. »

M. Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Madame la maire, chers collègues, en l'absence de mon camarade Mathieu Delmestre, j'ai le plaisir de présenter cette délibération qui a pour objet d'évoquer les nouvelles modalités et la nouvelle tarification du stationnement de surface en fonction du poids des véhicules.

En effet, plusieurs études ont montré une corrélation entre le poids des véhicules et les taux d'émission de gaz à effet de serre et de particules fines. La Ville de Paris a décidé d'agir en instaurant une redevance pour les véhicules les plus polluants.

La Ville de Paris s'est appuyée également sur un référendum citoyen afin de connaître l'avis des Parisiennes et des Parisiens à ce sujet. Je vous rappelle les résultats de cette votation citoyenne dans le 12^e arrondissement.

Première question : pour ou contre la création d'un tarif spécifique pour le stationnement des voitures individuelles lourdes et encombrantes. Pour : 60,7%.

Deuxième question : pour ou contre la réalisation de nouveaux espaces piétonnisés aux abords des équipements municipaux fréquentés par les enfants, crèches, bibliothèques, gymnases. Pour : 69,88 %.

Avec une autre participation de 6,2 % dans le 12^e contre 5,78 % à Paris. C'est une délibération très technique qui reprend au cas par cas des tarifications selon la catégorie de véhicule, son poids, la zone et le jour concerné.

Vous avez trouvé les tableaux des différents tarifs dans les trois projets de délibérations. Cette redevance instaure un stationnement visiteur différencié applicable aux véhicules dits lourds. Elle ne s'applique donc qu'aux visiteurs. Je précise que même s'il y a un tarif résidentiel et qu'une personne quitte sa zone, elle devra s'acquitter de la redevance. Un exemple : vous habitez dans Paris centre, vous avez un stationnement résidentiel, vous souhaitez aller dans le 12^e, il faudra s'acquitter d'un stationnement visiteur, même si au regard des autres possibilités de s'acheminer dans Paris, cet exemple n'est que théorique et n'arrivera pas. Cette redevance ne s'applique qu'aux véhicules lourds définis par la présente délibération, soit les véhicules électriques dont la masse en ordre de marche est supérieure ou égale à 2 tonnes, soit pour toutes les autres motorisations de véhicules dont la masse en ordre de marche est supérieure à 1,6 tonne.

Pour ces véhicules, la tarification sera de 12 euros par heure pour notre arrondissement. La gratuité du stationnement sera conservée partout dans Paris pour les véhicules visiteurs dont la carburant est listée en annexe de la délibération 2022 DVD 3-1, véhicules dits basse émission, sous réserve que leur poids soit inférieur ou égal à 2 tonnes pour les véhicules électriques et à 1,6 tonne pour les hybrides. La gratuité sera maintenue pour les personnes PMR titulaires d'une carte



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

mobilité inclusion stationnement. Pas de changement pour les tarifs des professionnels, quel que soit le poids de leur véhicule.

Concernant le tarif résidentiel, tous les tarifs appliqués jusqu'à présent demeureront également inchangés, à l'exception des véhicules basse émission dont le poids est supérieur à 1,6 tonne pour les véhicules hybrides actuellement éligibles et 2 tonnes pour les véhicules électriques pour lesquels le tarif actuel de stationnement résidentiel sera appliqué.

De manière globale, cette libération est en faveur de l'environnement et de l'écologie, car elle permet de taxer les véhicules qui polluent le plus.

C'est également une mesure visant un meilleur partage de l'espace public. Pour les véhicules électriques, cette délibération va permettre une amélioration, une simplification des démarches administratives. Les véhicules électriques n'auront plus besoin d'entamer des démarches auprès de la Ville de Paris pour obtenir la bonne tarification. Il suffira qu'ils entrent leur numéro de plaque d'immatriculation dans la borne pour que celle-ci reconnaisse la bonne tarification. Ceci est possible grâce au SIV. Je précise que la ville va se doter d'une copie de la base de données techniques SIV, le SIV étant le Système d'Immatriculation des Véhicules détenu par le ministère de l'Intérieur. En effet, concernant le SIV, cette base de données permet d'avoir un lien entre les immatriculations et les cartes grises françaises. Cela permet d'accéder notamment au poids du véhicule. En revanche, cela s'applique difficilement aux plaques étrangères. Par conséquent, il y aura la création d'une nouvelle catégorie pour les véhicules étrangers. S'il s'agit d'un véhicule immatriculé à l'étranger, la ville considérera qu'il doit payer le plein tarif, à savoir la rue redevance SUV. Pour payer le tarif correspondant au poids du véhicule, il faudra que le propriétaire se fasse référencer auprès de la ville.

Aussi, chers collègues, je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Teisseire. Madame Rota ? »

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. Je voulais profiter de cette délibération pour pouvoir avoir un petit mot sur la démocratie participative. Nous concernant, nous partageons totalement les objectifs de cette délibération. C'est la deuxième votation citoyenne à Paris et le succès une fois de plus n'est pas encore au rendez-vous, avec à peine 6 % des votes. Je le regrette autant que vous. Donner la parole aux Parisiens et aux Parisiens en les obligeant à aller dans un bureau de vote ne fonctionne pas. Et la maire de Paris, qui s'appuie sur ce vote pour interdire les trottinettes, puis limiter les SUV, avec quelle légitimité le fait-elle avec à peine 6 % des Parisiens qui se déplacent ?

De plus, ce vote - et l'on peut vraiment tous le regretter ici - montre une fois de plus la fracture entre l'est et l'ouest parisien qui s'accroît d'année en année. Vous le verrez notamment au moment des votes au conseil de Paris. Nous concernant, dans l'est parisien, nous serons pour cette délibération. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rota. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Madame la maire, je vous remercie. J'ai plusieurs choses à faire remarquer dans cette délégation. Tout d'abord, ce que dit Madame Rota, il est effectivement assez important de comprendre que le taux de participation sur ces votations est quand même très faible. Il représente très peu l'avis des Parisiens. Vous me direz que ceux qui votent après tout sont ceux qui décident. C'est la première chose. Je remets en cause bien sûr la véracité des résultats sur le plan de leur représentativité, non pas sur l'organisation du vote. C'est la première chose.

Deuxième chose, c'est une usine à gaz où on comprend que finalement, vous êtes assez positifs à avoir des systèmes de contrôle des immatriculations par des systèmes de caméras. Or, on nous avait expliqué dans cette honorable assemblée que tout ce qui était atteinte à la liberté publique était absolument condamnable et que tout ce qui était vidéoprotection était absolument condamnable. Mais quand il s'agit de mettre des PV aux voitures, soudainement les bases de données et ce qu'on peut faire en caméra vidéo devient autorisé. C'est une autre contradiction que je voudrais souligner.

Troisième chose. Mon groupe pense que vous entretenez dans cette ville un climat de guerre civile. Oui, cela vous déplaît, mais c'est une réalité. Demandez aux Parisiens, les piétons sont absents, terrorisés par les cyclistes, par les voitures, par les trottinettes. Il n'y a qu'une seule catégorie de gens que vous portez aux nues, ce sont les vélos. Je suis cycliste, je vous rappelle. Je n'ai donc absolument rien contre les vélos. Mais vous êtes en train de monter les gens les uns contre les autres. J'en veux pour preuve que ce système va même condamner ceux qui ont fait le choix d'avoir des voitures électriques. Ils sont condamnés parce qu'ils sont riches, parce qu'ils ont des voitures électriques qui sont - comment dirais-je – importante. Et parce qu'elles pèsent lourd, ce sont de vilains riches qu'il faut taxer.

Je vous le dis, à force de monter les gens les uns contre les autres, vous n'avez pas de ville apaisée. Vous pouvez rire, cela ne me dérange pas, j'assume complètement. Vous créez la guerre civile dans cette ville. Et j'en veux pour preuve qu'on se balade dans d'autres villes de France qui ont des politiques de vélo, qui ont des politiques de restriction de la circulation mobile, qui ont des politiques d'embellissement, qui ont des politiques écologiques et qui ne sont pas dans ce sentiment de guerre que l'on a. Je peux vous le dire, et on discute suffisamment avec les gens : les gens ici sont dans un climat de crainte, sont dans un climat de peur. On a toujours l'impression qu'il y a de mauvaises gens ici : ce sont les automobilistes. Et si jamais ils ont des voitures lourdes, même électriques, ce sont des vilains. Les autres, ce sont de bonnes personnes.

Je suis outré et suis même vraiment peiné de votre incompréhension totale de ce qu'il se passe autour de vous. Nous voterons contre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Cette comparaison est un peu lourde, mais je reviens quand même sur la vidéo verbalisation. Ce n'est pas de la vidéo surveillance, puisque les images ne sont



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

pas du tout... la vidéo verbalisation, c'est juste une photo de la plaque d'immatriculation. On ne garde pas les enregistrements. C'est un peu la différence.

Quant à vos propos, effectivement je vous en laisse maître, mais c'est un peu fort surtout quand on sait qu'il y a des pays où il y a des endroits où vraiment, c'est la guerre civile. Cette comparaison était quand même un peu un peu forte. Madame Atlan-Tapiero ? Et sachant ce que j'ai aussi vécu personnellement, c'est quand même assez terrible. Merci. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi Madame la maire, dans mon enthousiasme, je me suis inscrite à mauvais escient. Je n'interviendrai pas. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je vais laisser Monsieur Teisseire vous répondre. »

M. Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Simplement, je ne reviendrai pas sur l'excès effectivement de Monsieur Margain. Vous rejetez tous les deux la votation citoyenne. Mais ce que vous ne pouvez pas rejeter, ce sont les études qui sont vraiment parlantes. On parle des études de l'ADEME ou de l'IFPEN. Je vous rassure, ce n'est pas Greenpeace, c'est l'ancien Institut Français du Pétrole. On ne peut pas quand même penser que ce soient des gauchistes échevelés. Eux-mêmes le disent : plus le véhicule est lourd en fait, plus il pollue ? Pas par ses GES – Gaz à Effet de Serre –, plutôt par toutes les émanations, les particules qui sont liées au freinage ou au roulement de la voiture sur le bitume. Ce n'est pas une mesure contre les riches, mais contre ceux qui polluent le plus. Hasard, ce sont les riches qui polluent le plus, certes. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. On ne va pas réconcilier sur cette question-là ce soir, mais il en va quand même de notre santé, de la santé de notre ville, de la santé de nos enfants et surtout de la santé de notre planète. Monsieur Seingier, une explication ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Excusez-moi, il y a une petite divergence de vote. Je vais m'abstenir. Je ne veux pas voter contre des mesures qui pourraient réduire le CO2, mais, en même temps, je trouve que cette mesure est mal ficelée et qu'elle instrumentalise aussi la démocratie participative, et je le regrette. Donc je m'abstiens. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Tout le monde peut voter, l'instrumentalisation, je le rappelle. Tout le monde peut voter à la question citoyenne. Il y avait même une question citoyenne locale qui a eu encore plus de succès, et je m'en réjouis. Je mets aux voix la DVD 043. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-050 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription. Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour, mais n'ayant pas fait l'objet d'inscription. »

Délibération n°12-2024-DAC 013 : Subvention, d'un montant de 159.000 euros et avenant à convention avec l'association "La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois" dans le 13^e arrondissement et le Théâtre du Parc, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-051 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 024 : Subvention, d'un montant de 33 000 euros et avenant à convention avec l'association "Centre du théâtre de l'Opprimé Augusto Boal", dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-052 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 247 : Subventions, d'un montant de 11 150 euros à dix associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

(DELIB 12-2024-053 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 257 : Subventions, d'un montant de 26 500 euros à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.

M. Franck Margain, conseiller d'arrondissement :

« Je voulais simplement vous dire que quand vous voulez, vous pouvez. Il y a bien un thème. C'est assez agréable au moins de travailler sur un thème. On a des spécialistes dans nos groupes qui sont sur des thèmes. On peut, quand on veut, avoir sur ces délibérations soit une thématique, soit une appropriation par quartier. Je voulais faire un compliment. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :

« Après, libre cours à cette interprétation, Monsieur Margain. Voulez-vous que je mette à la voix la DAC 257, pour qu'elle apparaisse bien ? On va faire cela dans l'ordre. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-054 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 414 : Classement au titre des monuments historiques de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen, cédé à la Ville de Paris, en vue de son implantation à l'église du Saint-Esprit, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-055 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 011 : Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant de 950 500 euros en faveur de l'économie circulaire.

(DELIB 12-2024-056 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 114 : Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – Conventions.

(DELIB 12-2024-057 AVIS)

(Délibération n°12-2024-DAE 122 : École Boule – Dotation exceptionnelle pour des travaux de mises aux normes, d'un montant de 102 000 euros

(DELIB 12-2024-058 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 018 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement, d'un montant de 126 400 euros, subventions d'équipement de 55 560 euros et subventions pour travaux, d'un montant de 494 207 euros.

(DELIB 12-2024-059 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DASCO 019 : Subventions d'investissement, d'un montant de 279 320 euros à vingt-sept collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.

(DELIB 12-2024-060 AVIS)

Délibération n°12-2024-DDCT 051 : Subventions, d'un montant de 15 000 euros à neuf associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) dédié au site de festivités du 12^e arrondissement de Paris, durant l'été 2024.

(DELIB 12-2024-061 AVIS)

Délibération n°12-2024-DEVE 037 : Convention de collaboration entre la ville de Paris et l'INSEP pour l'organisation d'une exposition au Parc Floral.

(DELIB 12-2024-062 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 018 : Subvention, d'un montant de 110 837 euros, avenant n°4 avec l'association "Les Pieds Tendres", dans le 12^e arrondissement, pour la crèche parentale située 10-12, passage Abel-Leblanc, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-063 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 024 : Subvention, d'un montant de 198 233 euros, avenant n° 4 à l'association "Les Crocos" pour la crèche parentale Les Crocos située 180, avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-064 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 087 : Subvention, d'un montant de 130 966 euros, et avenant n°4 avec l'association "Le Moulin Bleu", dans le 12^e arrondissement pour la crèche parentale "Pic Puce" située au 60 bis rue de Picpus, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-065 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 130 : Multi-accueil situé au 43 rue des Meuniers Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville/Paris Habitat OPH.

(DELIB 12-2024-066 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE 136 : Multi-accueil situé au 43 rue des Meuniers Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville/Paris Habitat OPH.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

(DELIB 12-2024-067 AVIS)

Délibération n°12-2024-DPMP 001 : Subventions, d'un montant de 302 000 euros et conventions à cent deux associations et “SCOOP” dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024.

(DELIB 12-2024-068 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 016 : Subventions, d'un montant de 75 000 euros et avenants N° 2 aux conventions avec les associations “ECGAMVP” et “HANDI'CHIENS” pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2024-069 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 026 : Aide alimentaire - Treize subventions de fonctionnement, d'un montant de 718 424 euros à treize associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies - Neuf avenants.

(DELIB 12-2024-070 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 047 : Subventions d'un montant de 20 000 euros et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024.

(DELIB 12-2024-071 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 052 : Subventions de fonctionnement, d'un montant de 271 193 euros pour deux associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion - Convention.

(DELIB 12-2024-072 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 055 : Subventions, d'un montant de 375 740 euros à quinze associations pour leurs actions d'accès aux droits, et à la culture - Convention ASIAD.

(DELIB 12-2024-073 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL 057 : Subventions, d'un montant de 258 400 euros et aides diverses dans le cadre de trois conventions annuelles et quinze conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.

(DELIB 12-2024-074 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Délibération n°12-2024-DSP 016 : Subvention, d'un montant de 342 000 euros à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.

(DELIB 12-2024-075 AVIS)

Délibération n°12-2024-DTEC 004 : Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.

(DELIB 12-2024-076 AVIS)

Délibération n°12-2024-DVD 045 : Parcs de stationnement Picpus-Nation et Hector Malot à Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris - Convention de délégation de service public avec la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (SAEMES) pour la rénovation du parc de stationnement Picpus-Nation, la modernisation du parc de stationnement Hector Malot et l'exploitation de l'ensemble.

(DELIB 12-2024-077 AVIS)

Délibération n°12-2024-SG 023 : Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de cinquante-deux casiers sportifs dans Paris.

(DELIB 12-2024-078 AVIS)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de votants : 30 dont 5 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais aux vœux. Il y a plusieurs pages de délibérations. »

V122024-004 : Vœu relatif aux moyens alloués à l'Éducation nationale, déposé par les élu-es du Groupe communiste et citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais laisser la parole à Madame Anouchka Comushian pour nous le présenter. Ensuite il y aura Madame Rota, Madame Montandon et Madame Rocca pour des explications de vote. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Je vous remercie. On est unis avec le reste de la majorité municipale dans la dénonciation des fermetures de classes et de la réforme du choc des savoirs qui accentue la dégradation du service public de l'éducation. Ma collègue Isabelle Rocca vous en parlera dans un vœu que nous approuverons avec le groupe communiste.

Avec ce premier vœu sur la question de l'éducation, nous souhaitons aller un peu plus loin sur un autre sujet, en abordant spécifiquement la question de l'enseignement privé. Alors que l'Éducation nationale subit des coupes budgétaires sans précédent et des suppressions massives de postes, visant à équilibrer un budget qui est d'ailleurs déficitaire au vu des autres choix du gouvernement, les établissements privés sous contrat bénéficient du double financement par les finances publiques d'une part et par les familles qui financent les écoles d'autre part.

Aujourd'hui, en moyenne dans l'enseignement primaire et secondaire, 31 % des Parisiens et Parisiennes sont scolarisés dans l'enseignement privé. L'enseignement privé augmente malheureusement inéluctablement. En mars dernier, lors d'un bilan de la plate-forme AFFELNET, le sociologue Julien Grenet a indiqué que d'après ses recherches, l'enseignement privé pourrait contenir plus de 50 % des élèves scolarisés à Paris d'ici à 2034 si rien n'est fait pour empêcher cette progression du privé.

Parce que nous considérons que le service public est le ciment de l'école républicaine et le garant d'une éducation de qualité pour chacun et pour chacune sur l'ensemble du territoire français, nous refusons de considérer cette possibilité. Notre idée n'est pas seulement de maintenir la situation actuelle, mais d'inverser la tendance afin de cesser cette concurrence entre enseignements publics et privés, qui crée une école à deux vitesses en déshabillant Pierre pour habiller Jacques, au détriment des classes sociales les plus défavorisées.

Ainsi, nous souhaitons sans attendre engager la réflexion autour d'un transfert de moyens du privé vers le public. À court terme, ce transfert de moyens pourrait se faire par la non-ouverture de postes dans le privé et par le port (**coupure micro**) sur les concours du public, mais cela ne marchera qu'un temps. Puisque comme vous le savez, les postes d'enseignement ont beaucoup perdu de leur attractivité à la suite de la casse du service public de l'Éducation nationale.

À moyen et à long terme, cela impliquerait donc certainement de réfléchir à des moyens législatifs avec des parlementaires et aux conditions pratiques de mise en œuvre avec des organisations



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

syndicales en termes de formation, de titularisation, etc. Mais avec une volonté politique forte, nous pensons que c'est tout à fait possible.

Notre vœu demande donc au ministère de l'Éducation nationale de fermer 50 classes dans l'enseignement privé à Paris afin de permettre l'ouverture de 50 classes dans l'enseignement public en transférant les personnels enseignants. Quelques précisions sur cette méthode de calcul qui a abouti à ce chiffre. Nous avons 303 postes qui sont supprimés à Paris en 2024, 253 dans le public et 50 dans le privé. Pourtant, 31 % des élèves parisiens et parisiennes sont scolarisés dans le privé à Paris. Il suffit de faire une simple règle de 3 pour s'apercevoir que l'enseignement privé est triplement favorisé au détriment de l'enseignement public, puisqu'il aurait dû logiquement subir plus de 90 fermetures de postes cette année. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Comushian. Je passe désormais la parole à Madame Rota. »

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

« Comme il y a le vœu d'après, je vais redire la même chose. Je ne prends pas la parole. »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Bien évidemment, nous ne pouvons que déplorer les fermetures de classes. Je crois que personne ne veut fermer des classes et supprimer des postes de professeurs, c'est une évidence. Mais laissez-moi vous rappeler quelques chiffres. À la rentrée 2022, ce n'est pas moins de 4 093 élèves qui ont manqué à l'appel à Paris, baisse qui s'est poursuivie à la rentrée de 2023 avec 2 690 élèves en moins, et enfin une nouvelle base de 2 031 élèves est prévue à la rentrée 2024 par le rectorat. Pour expliquer les fermetures, l'académie de Paris a souligné la baisse démographique avec le départ d'un certain nombre de familles de la capitale ces dernières années. En effet ce n'est pas nouveau, vous le savez on le dit régulièrement, les familles fuient Paris et avec elles bien sûr les élèves de nos écoles, de nos collèges et de nos lycées. Depuis 10 ans, la ville a perdu 120 000 habitants. C'est quasiment l'intégralité de la population du 12^e arrondissement, si l'on fait un arrondi. À aucun moment dans vos considérants vous n'évoquez cette réalité, la réalité que des familles fuient Paris en raison de sa dégradation du cadre de vie. Il est urgent que Paris redevienne attractif pour les familles et leurs enfants. Cela passe par une ville avec plus de sécurité, avec plus de mobilité et avec une offre sportive supérieure, et plein d'autres éléments.

Une réalité factuelle aussi, c'est la baisse des investissements de la Ville de Paris dans les établissements scolaires. Entre 2017 et 2022, les dépenses d'investissement dans les écoles et les collèges de la capitale ont diminué de 44 %. En 2017, ils étaient de 125 millions d'euros. Ils sont passés en 2022 à 70,5 millions d'euros, preuve de l'inquiétante négligence de la ville vis-à-vis des conditions d'apprentissage des élèves parisiens. Si je prends une fourchette plus grande de 2014 à 2024, cela fait 10 ans, il y a une diminution de 51 % de vos investissements dans les établissements scolaires. On est passé de 153 millions d'euros en 2014 à 75 millions d'euros en 2024. Et bien sûr, cela ne participe pas à l'accueil des élèves dans de bonnes conditions, vous en conviendrez.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Vous n'êtes pas exemplaires non plus en matière d'investissement, certes, mais non plus en matière de gestion en ressources humaines des professeurs de la Ville de Paris. Ces derniers ont le sentiment d'être traités comme des professeurs de seconde zone et demandent depuis des années d'avoir un régime indemnitaire qui soit calqué sur celui des professeurs des écoles. Ils demandent aussi une meilleure publicité des concours qui souffrent aujourd'hui d'un manque quasi total de communication. À croire selon les dires de certains professeurs de la Ville de Paris que la mairie laisserait volontairement pourrir la situation pour que le corps meure de sa belle mort.

Vous passez votre temps à demander des hausses de dotations ou à vous opposer à des fermetures de classes sans jamais regarder ou réaliser un travail d'introspection, dont vous êtes hélas responsables. Au lieu de vous remettre en cause, vous préférez casser le thermomètre comme vous le mentionnez dans ce vœu, pratiquer le nivellement par le bas et puis alors surtout cogner comme des sourds sur l'école privée.

Vous ignorez les efforts qui sont mis en place pour l'accueil des enfants dans les établissements privés au travers des classes ULIS, des classes allophones. Vous savez très bien dans le 12^e arrondissement qu'il y a de nombreux établissements qui ont mis en place des classes allophones, des moyens aussi de solidarité qui sont mis en place pour l'accueil des enfants ne pouvant pas assumer les frais de scolarité. Vous devriez vous inspirer de ce qui marche dans le privé plutôt que de taper dessus, comme les projets pédagogiques qui sont mis en place par exemple, mais aussi l'implication des parents, par les établissements dans le parcours de leurs enfants, mais aussi dans la responsabilisation.

Enfin, je conclurai peut-être par la grande hypocrisie des gens de vos formations politiques qui sont toujours enclins à taper sur l'école privée sur la scène publique, mais qui sont les premiers à inscrire leurs enfants dans les écoles privées. C'est vraiment le comble de l'hypocrisie. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Ce n'est pas mon cas, et je pense que ce n'est pas du tout le cas des élus qui sont dans cette assemblée. Mesurez peut-être un peu vos propos, Madame Montandon. Je vais laisser Madame Rocca intervenir. Quand même, je vous rappelle que le rectorat nous aurait écoutés justement par rapport aux livraisons de logements. Nous accueillons encore des familles dans le 12^e. Cela aurait évité certaines fermetures de classes, qui doivent être rouvertes juste la veille de la rentrée ou l'année suivante. C'est peut-être une gestion un peu sourde et juste arithmétique du rectorat qui est aussi à dénoncer. Je vous remercie. Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Je suis embêtée, pour tout vous dire parce que j'avais prévu de faire une réponse assez courte. Je vais essayer de la faire quand même la plus courte possible, mais quand même Madame Montandon, ce que vous venez de nous faire, c'est, je trouve, absurdement caricatural. Parce que vous nous faites un plaidoyer, finalement on dirait une plaquette publicitaire pour l'enseignement privé alors que je sais que vous défendez au quotidien l'école publique en



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

général, et spécifiquement dans le 12e. Donc là, cela semblait un petit peu caricatural et éloigné de ce que sont vos propos et votre attachement au service public d'éducation. Je referme cette phrase quand même d'introduction et de regret parce que je crois que le débat, quand on sait dans quel contexte de préparation de la rentrée scolaire cette année, mais c'était déjà le cas l'année dernière, pose un problème, je crois que notre responsabilité collective, c'est d'être au-delà de ces jeux de postures. Vous m'avez souvent fait le reproche d'être dans de la posture. Évitez aussi de l'être.

Sur la question du vœu présenté par nos collègues de la majorité, nos collègues communistes, à l'évidence - et je le dirai dans quelques instants - nous partageons les mêmes inquiétudes quant aux moyens donnés pour la rentrée prochaine et pour aborder sereinement la rentrée prochaine, mais dans les années aussi qui viennent, l'école publique à Paris de la maternelle jusqu'au lycée. Pour autant, cette intervention a vocation à être une explication de vote.

C'est pour cela que nous, groupe PEC socialiste, nous nous abstiendrons. Je vais expliquer pourquoi. Parce que si sur les deux premiers éléments du vote, nous pouvons être d'accord, c'est justement sur la question du privé que nous ne souhaitons pas formuler les choses ainsi. Vous le savez, dans les interventions que j'ai pu avoir dans cette assemblée, nous avons une exigence immense par rapport au privé, mais à ce stade, elle se situe ailleurs. Cela a été aussi d'ailleurs très bien évoqué par ma collègue Anouchka Comushian : elle est globale.

Cette exigence se situe, en termes de transparence d'abord, sur les effectifs, sur les structures pédagogiques, les effectifs par composition sociologique des établissements. Or je le rappelle, et avec Madame la maire nous le rappelons souvent quand nous rencontrons les familles, les parents : nous n'avons toujours pas accès à ces documents, à ces informations qui nous permettraient de savoir spécifiquement dans le 12e combien d'enfants du 12e sont scolarisés dans le privé sous contrat du 12e, combien d'enfants parisiens sont scolarisés dans les établissements privés du 12e et combien d'enfants non parisiens sont scolarisés. Au jour d'aujourd'hui, nous n'avons pas ces informations. Il est donc difficile de pouvoir se positionner.

Je suis attentive au vœu collectif que nous avons aujourd'hui, de dire « Ne baissons pas les moyens, ne supprimons aucun poste à Paris. » Aujourd'hui, la position qui est la nôtre doit être de dire « Dans le public comme dans le privé sous contrat, ne supprimons aucun poste. Mais dans le même temps, exigeons de savoir qui aujourd'hui occupe les postes et les places d'élèves dans le 12e arrondissement, dans les établissements privés et au-delà dans Paris. » Parce que je le redis quand même, et je vous donne un chiffre. On demande à ne pas fermer de postes pour ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe. Je pense que nous pouvons être tous d'accord. Mais aujourd'hui dans le privé, dans le 12e - ce sont les chiffres de 2022, peut-être ont-ils changé, mais peut-être pas aussi sensiblement -, c'est 26,7 élèves par classe dans le privé, dans le 12e, dans le premier degré, bien au-delà des effectifs dans le public. Dans le second degré dans le privé, c'est 31 élèves par classe.

Au jour d'aujourd'hui, ce n'est pas raisonnable. C'est aussi pour cela que nous estimons qu'à ce stade, nous ne devons pas demander, il serait irresponsable aussi pour les élèves et pour les élèves qui sont scolarisés dans le privé, sous contrat, de demander des fermetures de postes.

Mais j'insiste : nous devons nous battre et défendre une chose que nous avons déjà dite ici dans cette assemblée sous de multiples formes : c'est que l'argent public des Parisiens, et vous l'évoquiez Madame Montandon, un effet de manche un peu étrange de dire que nous n'investirions plus à Paris dans l'éducation. C'est totalement absurde. Vous le savez, de délibération en délibération dans cette assemblée, ici comme au conseil de Paris, vous savez que ce n'est pas



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

vrai. Vous savez aussi toutes les mesures qui sont mises dans les dernières annonces de l'arsenal de l'animation. Vous le savez.

Aujourd'hui, l'argent public des Parisiens doit aller aux élèves parisiens. Raison pour laquelle nous devons savoir qui fréquente les écoles du privé à Paris. Nous devons effectivement avoir un travail législatif, un autre levier législatif qui nous permettra de demander aux collectivités locales dont les enfants viennent bénéficier de nos moyens, dans nos écoles, d'un reversement des subventions parce qu'il n'est pas possible aujourd'hui que les Parisiens payent des forfaits élèves dans le privé pour leurs élèves qui ne sont pas parisiens.

Quand je parle d'une exigence qui doit être majeure par rapport au privé, c'est à la fois sur les effectifs, la transparence et aussi l'exemplarité par rapport à la lutte contre les discriminations, par rapport à l'inclusion, vous l'évoquiez Madame Montandon, et aussi dans l'accompagnement éducatif. C'est aussi l'exemplarité par rapport à la contribution à l'effort de mixité. Et aujourd'hui nous le savons, dans le privé, il n'y a pas une contribution égale à l'effort de mixité, et donc au service public et à cette logique républicaine qui est celle de l'école publique et du service public d'éducation. C'est aussi une exigence de contribution j'allais dire en termes d'accueil et de solidarité. Je dois bien le dire : aujourd'hui, je ne suis pas persuadée que nous ayons ce même niveau d'accueil pour les publics scolaires en difficulté dans le privé et dans le public.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons, mais j'aurais l'occasion de me retrouver, je pense, avec nos collègues communistes sur tous les autres combats qui sont structurants. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rocca. Je mets donc ce vœu relatif aux moyens alloués à l'Éducation nationale déposé par les élus du groupe communiste et citoyen aux voix. »

Considérant le rôle de l'école de la République dans la construction d'une culture de haut niveau pour toutes et tous, visant l'émancipation de tous les individus et répondant aux défis sociétaux et économiques d'avenir ;

Considérant que le projet du gouvernement d'instaurer des groupes de niveaux dans le niveau secondaire est unanimement dénoncé par la recherche en didactique, ayant démontré par l'expérience que ces groupes sont soit nocifs soit neutres selon les élèves ;

Considérant que ce projet de groupes de niveaux n'est pas accompagné de moyens suffisants en termes de postes, risquant ainsi de mettre en péril d'autres dispositifs pédagogiques existants pourtant utiles ;

Considérant que ce projet de groupes de niveaux annoncerait la fin d'une école républicaine unique pour toutes les élèves ;

Considérant les classes structurellement trop chargées en France par rapport à la moyenne européenne, et le problème croissant du manque de remplaçantes (à Paris jusqu'à 200 classes peuvent, une même journée, ne pas avoir d'enseignant face à elles) ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant la colère des organisations syndicales devant la dégradation du service public d'éducation et des conditions de travail, qui se traduisent notamment par la difficulté à recruter des enseignant-es et par des démissions croissantes d'enseignant-es expérimenté-es ;

Considérant la vive inquiétude des parents d'élèves quant aux difficultés croissantes dans l'éducation nationale, résultat de la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron notamment ;

Considérant l'impossibilité d'accueillir les élèves porteurs de handicap dans de bonnes conditions faute de moyens budgétaires pour les accompagner ;

Considérant les coupes budgétaires sans précédent et les suppressions massives de postes dans l'éducation nationale visant à équilibrer un budget par ailleurs déficitaire au vu des autres choix du gouvernement ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que cette saignée en postes d'enseignant se traduit pour la rentrée 2024 à près de 2440 postes supprimés dans le budget 2024 ;

Considérant que le rectorat de Paris a présenté lors des conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN) une base de travail prévoyant la suppression de 125 postes d'enseignants en primaire et 128 postes dans le secondaire, menaçant notamment 6 classes en école maternelle et primaire (Brèche aux Loups, Pommard, Gerty Archimède, Picpus et d'Artagnan) que 2 classes en collège dans notre arrondissement (Paul Verlaine et Germaine Tillion), y compris des établissements scolaires classés en priorité éducative et déjà visés par des fermetures de classe en 2023 ;

Considérant que les échanges lors du CDEN du secondaire ont montré que ces suppressions de postes allaient se traduire par la suppression de groupes de niveaux en langues, en sciences et dans certaines options et dispositifs pédagogiques, et que les groupes de niveaux imposés par Emmanuel Macron dans l'éducation nationale ne pourraient se faire dans ce contexte de suppressions de postes qu'en supprimant une heure de cours aux élèves ;

Considérant que les échanges lors du CDEN du primaire ont montré que ces suppressions de postes allaient se traduire très massivement par des classes chargées au maximum et par l'absence d'une brigade de remplacement suffisante, qui aboutiront inéluctablement à des classes bien au-delà des 25 élèves dès qu'une absence se produira ;

Considérant que le dernier CDEN a seulement levé 5 mesures de suppression de classes sur les 183 initialement prévues, notamment sur l'école élémentaire Brèche aux Loups dans notre arrondissement ;



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant que les projections des directeurs et directrices d'école aboutissent dans certains cas à 29 élèves dans certaines classes en REP, mais aussi à des classes à 29 ou 30 élèves en primaire, mais aussi en maternelle, et, dans de très nombreux cas, à des classes au-delà des 25 élèves pourtant affichés comme une limite supérieure par le ministère ;

Considérant qu'une nouvelle instance de l'académie en juin doit permettre de réviser les mesures de suppressions de postes ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'Éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisés ;

Considérant le séparatisme social croissant induit par des établissements privés largement ségrégés socialement comme les données des IPS ont pu le démontrer particulièrement sur Paris ;

Considérant que les projections des sociologues établissent que si rien n'est fait, l'enseignement privé pèsera pour plus de 50% des élèves scolarisés à Paris d'ici à 2034 ;

Considérant que l'enseignement privé bénéficie de conditions d'accueil particulièrement favorables, financées à près de 74% par la puissance publique, tout en s'affranchissant des règles communes, de l'accueil de l'ensemble des élèves sans distinction ;

Considérant que la lutte contre la hausse structurelle du privé à Paris implique qu'un rééquilibrage ait lieu au profit de l'enseignement public ;

Considérant que la commission de concertation académique de l'enseignement privé de Paris a révélé que sur les 353 suppressions de postes sur toute l'académie de Paris, l'enseignement privé en subit 50 contre 303 dans le public, soit 15% des suppressions de postes dans le privé contre 30% dans le public ;

Considérant qu'à défaut d'un rééquilibrage, il serait incompréhensible que l'enseignement public soit plus durement frappé par les suppressions de moyens que l'enseignement privé ;

Considérant que l'enseignement privé accueille près de 31% des élèves de la maternelle au lycée à Paris ;

Considérant que ce choix ministériel implique non pas un rééquilibrage, mais une aggravation de la ségrégation par le privé dans les années à venir ;

Sur proposition des élu-es du Groupe Communiste et Citoyen, le conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que le ministère de l'Éducation nationale :

- retire son projet de groupes de niveaux dans le secondaire ;
- annule en juin toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

- **prévoit la fermeture de 50 classes dans l'enseignement privé à Paris afin de permettre l'ouverture de 50 classes dans le public en transférant les personnels enseignants.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2024-079 VCEU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-005 (Amendé) : Vœu relatif au soutien aux civils palestiniens, déposé par les élu-es du Groupe Communiste et Citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Marque pour nous le présenter. Il y aura ensuite Madame Slama, Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Paris. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Madame la maire, s'il vous plaît. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Oui, Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Madame la maire, nous allons vous demander une explication de vote ou une explication de position. Nous avons reçu dans les délais un vœu présenté par le Groupe communiste. On nous a distribué tout à l'heure un autre vœu. Il y a un vrai problème de fonctionnement. Nous vous demandons une interruption de séance pour pouvoir en discuter avec nos collègues. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« L'interruption aura lieu après la présentation du vœu, nous sommes d'accord ? On va laisser Monsieur Marque le présenter et je ferai l'interruption de séance ensuite, pour que vous puissiez communiquer entre vous. Cela vous convient ? Merci. Monsieur Marque ? »

M. Sébastien Marque, Conseiller d'arrondissement, Conseiller délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Madame Atlan-Tapiero, ne vous inquiétez pas. Les reformulations qui ont eu lieu entre les deux vœux, donc celui qui vous a été posé, sur la table consistent surtout en des clarifications de textes et des simplifications. Il n'y a pas de modifications en profondeur, sauf dans les attendus. C'étaient des amendements qui étaient prévus. Merci Madame la maire de nous autoriser à présenter ce vœu.

Depuis les attentats terroristes du 7 octobre 2023 perpétrés par une organisation qui ne représente ni le peuple palestinien ni un espoir de paix dans la région, nous élus du Groupe communiste et citoyen - et plus largement l'organisation politique que nous représentons - n'a jamais tergiversé dans le choix des mots qualifiant l'inacceptable. Nous nous sommes toujours inquiétés des dérives que le conflit généré par le Hamas pouvait faire rentrer dans notre société et les récupérations malsaines qui pouvaient en être faites. La situation des femmes et des hommes qui vivent dans la Bande de Gaza ne peut pas nous laisser indifférents. Aussi, nous avons



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

toujours eu un discours ferme sur la politique menée par le gouvernement dirigé par Netanyahu et soutenu par son extrême droite. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« C'est sa présentation, Madame Atlan-Tapiero. On va le laisser finir et aller jusqu'au bout, s'il vous plaît. Monsieur Marque ? »

M. Sébastien Marque, Conseiller d'arrondissement, Conseiller délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement, rapporteur :

« Nous continuerons à appeler à une paix juste et durable, reflet de ce que désireront les populations d'Israël et de Palestine, sans chercher à leur imposer une solution ou une autre, car chaque peuple a le droit à l'auto-détermination.

Après 210 jours d'affrontements et de destructions, aucune résolution ne semble vouloir aboutir. Cependant, nous ne pouvons pas nous résigner à ce que notre parole de paix et d'un cessez-le-feu immédiat soit déclaré.

Pour atteindre cette paix, nous considérons que le droit international doit être totalement respecté. En premier lieu, que prennent fin toutes les privations de liberté exécutées en dehors de tout respect des conventions internationales. Toutes les otages et tous les otages doivent être libérés immédiatement et inconditionnellement. Toutes et tous les prisonniers politiques, dont plus d'une centaine d'enfants, et administratifs retenus sans procès ni même que le motif de leur enfermement ne soit connu et sans avocat doivent également être libérés.

Il est aussi nécessaire de laisser les organisations internationales, et en particulier l'UNRWA créé en 1949 sous l'égide de l'ONU, d'exercer pleinement leurs missions.

Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de paix sans que les organisations progressistes israéliennes et palestiniennes en lutte contre le gouvernement Netanyahu et ses soutiens d'extrême droite puissent retrouver la voie qui est celle de l'apaisement et de la recherche de solution pacifique. Nous souhaitons ici leur apporter tout notre soutien.

C'est donc dans un esprit d'action pour la paix et la dignité humaine que nous vous présentons ce vœu. Il n'est certes pas ancré dans le 12e arrondissement uniquement, mais il nous semble important, essentiel même, d'éviter que le débat ouvert depuis ces dernières semaines ne se trouve enfermé par la récupération politique qui en est faite par certaines forces, et auxquelles nous ne souscrivons absolument pas, tout au contraire.

Nous souhaitons que le conseil d'arrondissement apporte ce soir une note d'espoir pour les populations profondément meurtries par les actes terroristes et le déchaînement des bombardements, rasant des infrastructures entières sans réussir le moins du monde à atteindre un quelconque objectif affiché.

Nous souhaitons également par ce vœu apporter tout notre soutien aux civils israéliens qui ne soutiennent pas le déferlement de violence, malgré leur immense peine d'avoir été victimes d'attentats terroristes.

C'est donc avec solennité que je vous propose de voter pour ce vœu dans sa version amendée, telle que vous la voyez là. Permettez-moi de vous donner au moins dans les attendus les différences, puisque c'est là qu'elles sont les plus importantes. Dans les considérants, c'est surtout la forme qui change.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Dans le premier attendu : remplacer le plaidoyer en faveur de la libération, ajouter libération inconditionnelle de l'intégralité des otages israéliens et des prisonniers administratifs palestiniens. Et dans le dernier attendu, ajouter envers les victimes palestiniennes, rajouter et les forces progressistes en lutte contre le gouvernement d'extrême droite de Netanyahou. L'intitulé exact, ce sont les forces progressistes en lutte en Israël et en Palestine contre le gouvernement d'extrême droite de Netanyahou, comme cela a été fait le 10 octobre 2023 en hommage aux otages Israéliens.

Je vous remercie de votre écoute et de votre soutien. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Marque. Je vous propose une suspension de séance la plus courte possible, s'il vous plaît, pour que l'on puisse revenir sur les interventions de toutes les personnes qui se sont inscrites. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Est-ce qu'il serait possible d'avoir le vœu de Monsieur Marque ? Car ce que nous avons sur table ne fait pas mention de ce qu'il a dit. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Si, c'est le vœu amendé par le Groupe communiste que vous avez sur table. Vous avez la dernière version qui a été amendée. Je suspends donc la séance pour quelques minutes, pas plus de 5 s'il vous plaît. »

SUSPENSION DE SÉANCE

de 21 h 45 à 21 h 48.

À la reprise de la séance, la majorité requise, 16 membres des 30 membres du conseil d'arrondissement en exercice, était présente.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Était excusé : 0

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Kopoka), Mme Charnoz (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie), M. Delmestre (pouvoir donné à M. Bouigue), M. Grégoire (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Taïeb (pouvoir donné à Mme Slama).



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris, constatant que le quorum est atteint, fait reprendre la séance qu'elle préside à 21 h 48.

Secrétaire de séance : M me Anouchka Comushian.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais donner la parole à Madame Slama, puis à Madame Atlan-Tapiero puis à Monsieur Paris et enfin à Monsieur Bouigue. Madame Slama ? D'abord la parole à Monsieur Paris, pas de souci. Monsieur Paris, c'est à vous. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Mes chers collègues, le vœu présenté ce soir effectivement a évolué depuis son dépôt au milieu de la semaine dernière. Je crois que cela reflète aussi parfois une certaine confusion sur les différentes choses qui sont abordées.

En préambule, il me paraît utile de rappeler les principes clairs qui sont les nôtres. Je parle pour l'ensemble des élus de mon groupe. Premier principe : la condamnation des attentats barbares du 7 octobre, mais cela nous le partageons tous, perpétrés par l'organisation terroriste Hamas, qui ont conduit à la mort de plus de 1 200 personnes parce que juives et à des atrocités que l'on peine à concevoir.

Deuxièmement, la libération immédiate et inconditionnelle des otages israéliens.

Troisièmement, la condamnation aussi de l'aveuglement avec lequel est menée la contre-offensive israélienne qui conduit au massacre de populations civiles et à crise humanitaire sans précédent qui indignent légitimement dans le monde entier.

Autre point : la demande d'un cessez-le-feu immédiat et la garantie de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza.

Enfin, le soutien et une solution politique à deux états garantissant à la fois l'existence d'Israël dans la sécurité et les droits des Palestiniens.

Voilà sur quoi nous aurions pu nous entendre. Malheureusement, le vœu qui nous est soumis ce soir nous semble trop déséquilibré et confus. Le point essentiel de notre opposition porte sur l'équivalence qui est maintenue encore ce soir entre les otages israéliens et les prisonniers palestiniens, qui sont des sujets de nature totalement différente. Et le fait qu'à la suite des échanges au sein de la majorité municipale, le mot « inconditionnel » après libération des otages israéliens ait été ajouté ne change rien à l'affaire, sinon à conduire à un bel oxymore dans le texte du vœu.

La détention des prisonniers palestiniens, terme qui recouvre par ailleurs des réalités multiples, mais là encore il a été précisé que cela concernait les prisonniers administratifs, est une question bien distincte qui je le reconnais, est portée de longue date par le PC, bien avant le 7 octobre. Mais il était inacceptable pour nous d'admettre que, dans la situation actuelle, on puisse légitimer d'une manière ou d'une autre que le Hamas se serve de cette détention comme levier de rapport de force.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Autre point qui nous posait un problème, et pour le coup je me félicite qu'il ait été modifié dans les considérants : c'était à l'initiative, mais peut-être que d'autres y reviendront, dans le vœu initial, l'utilisation du mot « nakba », qui était pour nous rédhibitoire, puisque ce mot porte en lui intrinsèquement la négation du droit d'Israël à exister. Il est utilisé par des gens avec lesquels les uns et les autres n'avons évidemment rien à faire.

On aurait pu aussi entre autres rappeler dans les considérants qu'au-delà de la responsabilité d'Israël - et que nous dénonçons - dans le bombardement d'infrastructures civiles, il y a aussi la responsabilité de chefs terroristes lâches qui sont allés se terrer dans les sous-sols des hôpitaux afin de se constituer un bouclier humain de la population dont ils prétendent eux-mêmes servir la cause.

Sur l'aide humanitaire, nous partageons évidemment la demande d'une contribution de la Ville de Paris. Nous la partageons d'autant plus que cela est déjà le cas, puisque la ville, fidèle à ses valeurs de solidarité, a déjà voté en novembre et en février dernier 2 x 100 000 euros de subvention à l'ONG Acted, et entend poursuivre ce soutien lors des prochains conseils de Paris. Cela aurait mérité d'être rappelé dans le vœu, qui semble laisser sous-entendre par cet oubli qu'aucune aide financière de la ville n'a été apportée dans ce cadre. Cela a permis d'aider plusieurs milliers de civils palestiniens.

Sur l'UNWRA, je vois que les considérants ont également changé, puisqu'ils étaient discutables et ne citaient que partiellement le rapport rendu par l'équipe menée par Christine Colonna. Je n'y reviens pas davantage pour faire court. Sachant aussi que je ne sais pas comment fait la ville de Marseille pour verser une subvention à une agence internationale. Cela me paraît juridiquement compliqué, mais ils ont dû trouver le vecteur. Encore une fois, la ville je le rappelle subventionne déjà des ONG qui interviennent à Gaza.

Nous soutenons évidemment - dans la droite ligne de ce que j'ai dit au début - l'idée d'un hommage aux civils palestiniens victimes de conflits. La maire de Paris s'y est d'ailleurs déjà engagée lors du précédent conseil de Paris. Quant à savoir qu'elle en sera la nature, des discussions sont en cours en ce moment entre les différents groupes politiques et aboutiront sans aucun doute d'ici le prochain conseil de Paris. Extinction de la Tour Eiffel ou pas, je n'en sais rien. Ace stade, je ne souhaite pas engager le groupe PEC davantage dans un tel niveau de précision. Je laisse cela au niveau parisien, tout en soutenant cette idée d'initiative pacifique.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous voterons contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Slama ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. J'ai souhaité prendre la parole sur ce vœu, non pas pour faire l'explication de vote de mon groupe, Pierrick Paris s'en est chargé. C'est à titre personnel que je m'exprime à cette heure en tant qu'élue de la République et femme de gauche, universaliste et humaniste. Un universalisme qui condamne tous les racismes : l'antisémitisme, la xénophobie, toutes les discriminations pour le genre ou l'orientation sexuelle.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Je ne vais pas vous parler ce soir du sort des Palestiniens ni de celui des Israéliens, non pas parce que je m'en désintéresse, loin de là. Les civils attaqués et tués, d'où qu'ils viennent, me sont insupportables. Mais parce que je doute - et c'est un euphémisme - de l'intérêt et de l'impact qu'un tel vœu pourrait avoir sur le conflit engagé au Proche-Orient.

Je vais vous parler de la réalité du quotidien que vivent des milliers de Français stigmatisés depuis le 7 octobre, parce que juifs ou musulmans en France et à Paris, et dans le 12^e arrondissement. Je veux vous parler des agressions que subissent nos compatriotes, je veux vous parler des croix gammées sur nos murs que l'on s'empresse de faire effacer. Je veux vous parler des juifs qui enlèvent leur mézouzah sur leur porte d'entrée ou qui changent leur nom quand ils prennent un VTC. Je veux parler des conséquences que peuvent avoir sur la vie des gens des prises de positions maladroites, imprécises, voire fausses, sur la situation au Proche-Orient. Je veux vous parler de notre responsabilité individuelle et collective, je veux vous parler de notre responsabilité en tant qu'élus pour apaiser les haines dans un moment de tension rarement égalé.

Depuis le 7 octobre, date du massacre perpétré par le mouvement terroriste Hamas, l'antisémitisme s'est déchaîné en France. Pire, il semble décomplexé, voire banalisé, dans les discours et dans les actes. Plusieurs responsables politiques, en particulier de la France Insoumise, en portent une part de responsabilité parce qu'ils font des amalgames dangereux, parce qu'ils soufflent sur des braises pour des raisons électoralistes. Je salue le courage de certains militants et élus de la France Insoumise qui se sont désolidarisés de ces dérives, comme je salue Fabien Roussel qui n'attise pas le feu et reconnaît les droits de chacun, ce qu'oublie votre vœu.

Je vous le dis ce soir : cela suffit. Cela suffit. Nous devons être le garant de la démocratie apaisée. Devant chaque situation, nous devons peser nos mots. Crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide, otages ou prisonniers, tout ne s'équivaut pas. Notre rôle de responsable public, peu importe notre appartenance politique, devrait être de se lever et de se mobiliser contre les agitateurs de haine pour enrayer la montée en puissance de ces haines, pour éviter l'embrasement ici et maintenant en France, à Paris, dans le 12^e.

Je vous propose ce soir de porter plusieurs réflexions et actions pour notre arrondissement, comme la mise en place d'un mois des mémoires sur le modèle du 19^{ème} arrondissement, comme la participation systématique des élèves du 12^e aux commémorations. Chaque élève de 3^{ème} doit pouvoir se rendre sur un lieu de mémoire durant son année scolaire. Le 21 mars est la journée internationale contre le racisme. Organisons des temps d'échanges cette semaine-là sur le racisme et l'antisémitisme, favorisons les hommages, la réflexion et la lecture des plaques mémorielles dans les établissements scolaires le 27 janvier, journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité. Je vous propose aussi de défendre l'accès de tous à l'école publique. Beaucoup de citoyens juifs ont quitté l'école publique. Maintenant, ils doivent même se dissimuler pour étudier à l'université. Nous ne devons pas laisser le milieu scolaire et universitaire sans réponse sur ce point et recréer de la confiance. Soyons à l'initiative de propositions en la matière. Pour la Sorbonne, université du 12^e qui a d'ailleurs vécu des difficultés récemment, participons à la mise en place d'espaces de dialogue apaisé pour échanger dans la tolérance, la nuance et la sérénité.

Il y aurait tant d'autres choses à faire, tant de choses d'autres à faire. Je tiens à votre disposition toutes mes propositions. Il y en a beaucoup.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Enfin ce soir, je pense aussi à tous les peuples qui souffrent partout dans le monde pour ce qu'ils sont comme les Ouïghours, les Congolais, les Soudanais, les Iraniens et tous les autres, qui eux aussi peut-être auraient mérité un peu de votre part. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. Monsieur Marque, vous avez déposé un vœu. Nous avons eu un vœu en ligne, nous avons eu un vœu déposé sur table et vous en avez fait une présentation différente. Sachez qu'à la lecture de votre vœu, le premier, je n'ai pas compris ce déferlement de haine, parce que c'est bien de cela dont il s'agit. Nous n'allons pas changer notre position et nous allons vous faire la réponse que nous vous avons préparée, parce que vous en avez rajouté une couche dans le dernier vœu qui me paraît extrêmement hasardeuse.

Oui Monsieur Marque, la mort des civils est un drame dans toutes les guerres, et nul ne pourrait prétendre le contraire. Ainsi que le rappelait d'ailleurs Jean-Luc Mélenchon à propos des bombardements russes en Syrie, nous étions en 2015. Ceci a dû changer. Mais cette guerre dont vous parlez a été imposée à Israël par le Hamas, aux commandes de Gaza depuis 2005 sans aucune élection depuis. 2005, Monsieur Marque, c'est la date de **retrait total** d'Israël de la Bande de Gaza, en laissant toutes les infrastructures.

Qu'a fait le Hamas pour les Gazaouis avec l'argent de la communauté internationale depuis ? Rien, si ce n'est instiller et distiller la haine des juifs, et transformer ce territoire en véritable gruyère percé de plusieurs centaines de kilomètres de tunnels.

Que fait le Hamas de l'aide d'humanitaire ? Ne feignez pas de l'ignorer. Il la confisque et il la vend. Pourquoi bombarde-t-il le point de passage de cette aide sécurisée par l'armée israélienne à Kerem Shalom, privant ainsi des Gazaouis de nourriture ? Le Hamas se soucie-t-il de l'intérêt des Gazaouis en refusant toutes les propositions de trêve et allant toujours plus loin dans la surenchère et le mensonge ?

Sachez Monsieur qu'aucun juif n'a le droit de vivre à Gaza, ni progressiste ni électeur de Netanyahu. Quand Israël compte une forte population musulmane sur son territoire qui bénéficie des mêmes droits que les Israéliens dans une société démocratique, inclusive et ouverte, malgré les nombreuses dénégations que vous entretenez. Vous auriez pu faire un vœu appelant à la grâce de Thoomaj Salehi, condamné à mort en Iran, **au combat des femmes iraniennes** et de la jeunesse qui aspire à vivre libre, aux chrétiens d'Orient, aux Ouïghours, aux 28 millions de femmes afghanes emmurées, invisibilisées et réduites au silence par les talibans au pouvoir, pour le Congo attaqué inlassablement par le Rwanda. La liste est longue, et j'en passe. Mais comme aucun de ces drames ne met en cause Israël, vous détournez le regard.

Trois pages de considérants, dont la plupart **émane** du référentiel narratif du Hamas. Hamas, je le rappelle si besoin, reconnu comme organisation terroriste par de nombreux pays, les États-Unis et l'Union européenne. Le journal Libération, que l'on ne peut accuser d'aucune



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

complaisance ni de **soutien à Israël eu aux juifs**, a contesté l'ensemble des chiffres que vous avez évoqués dans votre première mouture.

Votre référent, le Hamas, qui le 7 octobre a tué, massacré, violé, mutilé, humilié, torturé, brûlé, kidnappé sans distinction hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards de toutes confessions, allant même jusqu'à emporter les dépouilles. Voilà, Monsieur, ce dont il s'agit.

Dans ce contexte, nier à Israël le droit de se défendre confinerait à de l'antisémitisme. Qui a un jour contesté l'action de la France au Mali, ou celle des Américains après les attentats qu'ils ont subis ? Il s'agit d'un pogrome qui a exterminé plus de 1 200 personnes et fait des centaines et des centaines de blessés sur le sol israélien.

Il est scandaleux de mettre dans votre vœu sur un pied d'égalité ces malheureusement otages et les prisonniers palestiniens condamnés pour attentat, tentative d'attentat ou meurtre. Vous mettez sur le même plan des **activistes terroristes au petit KFIR qui aura** été otage la plus grande partie de sa vie, et les 133 otages qui **prônaient** la paix quand ils ont été arrachés à leur vie lors de ce pogrome du 7 octobre. Ils sont toujours captifs depuis plus de 200 jours. D'ailleurs, la Croix-Rouge est bien silencieuse et ne semble guère se soucier de leur sort. Vous ajoutez ainsi une abjection supplémentaire à tout le reste.

Je ne perdrai pas mon temps bien sûr à débusquer encore les inexactitudes et la propagande de ce vœu, mais je suis stupéfaite de lire votre demande de subventionner l'UNRWA dont la duplicité et la complicité dans le maintien du conflit n'est plus à démontrer. Les Parisiens n'ont pas à financer les agents du terrorisme.

Enfin, je ne vous rappellerai pas la définition de l'antisémitisme adoptée par l'Union européenne, les États-Unis et la France tant la flambée **d'antisémitisme dans notre pays** parle d'elle-même : augmentation des actes antisémites de plus de 1 000 % et la radioscopie de l'antisémitisme 2024 sont éloquentes et inquiétants.

Vous demandez d'éteindre la Tour Eiffel, soit. Vous faites une distinction entre les progressistes et d'autres israéliens, mais le peuple israélien est un peuple indivisible et quelles que soient les divergences politiques, ils sont unis dans cette grande difficulté. Vous demandez **d'éteindre la Tour Eiffel**.

Nous pensons qu'il est grand temps de rallumer les lumières, d'arrêter de souffler sur les braises afin de lutter contre cet obscurantisme, la haine des Juifs et d'Israël. Nous voterons bien sûr contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Seingier ? »

Intervention hors micro.

Un intervenant »

« **C'est Monsieur Bonnet-Oulaldj qui se réserve le droit de m'attaquer en diffamation.**



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Ce sera effectivement au procès-verbal. Monsieur Seingier s'il vous plaît ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Le sujet, on vient de le voir, est suffisamment grave et complexe pour être résumé et débattu dans un conseil d'arrondissement. Il dépasse largement nos compétences. Je ne mets pas en cause la sincérité, on est tous touchés par ce conflit. Toutefois, je pense que la rédaction amène trop de confusion. Et la preuve, le fait d'avoir voulu faire deux versions, c'est déjà qu'il y a un problème.

Nous allons voter contre parce que nous ne cautionnons pas cela. Que vous vouliez ou non, cela donne l'impression d'instrumentaliser un conseil d'arrondissement sur des postures politiciennes, puisque vous avez expliqué défendre la position du parti communiste, et donc défendre une position qui dépasse nos compétences. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. J'ai souhaité aussi intervenir sur ce vœu, cher Sébastien. Dans ce type de vœu, il y a chaque mot qui compte. Chaque absence de mot compte double.

Je voudrais commencer par dire que bien évidemment, comme beaucoup autour de cette table, on peut être touchés, scandalisés, horrifiés par les images, les témoignages qui viennent de Gaza tous les jours et qui sont sur nos journaux, sur nos écrans, sur nos téléphones. On peut effectivement trouver à travers les chiffres que vous annoncez ce qui ressemble à un massacre. Ces chiffres sont terribles. Ils prêtent parfois à caution, quand ce sont les chiffres du Hamas. Ils le sont moins quand ils le sont d'autres. Ils témoignent néanmoins d'une horreur et surtout d'une détresse humanitaire, d'une catastrophe que vivent aujourd'hui les civils palestiniens qui sont entassés à Rafah, à la frontière avec l'Égypte.

Bien évidemment, vous avez raison dans votre vœu d'appeler au cessez-le-feu. J'aurais même été plus loin en demandant que des couloirs humanitaires, des corridors humanitaires sécurisés puissent être mis en place pour apporter à une population civile en danger les soins, les secours, l'alimentation dont elle a besoin. Tout cela, oui.

Mais cette indignation ne peut s'entendre que si parallèlement et avant, on a les mots justes aussi pour ce qu'il s'est passé le 7 octobre. Et pour ne pas le mettre simplement en considérant, le 7 octobre ne peut pas être un considérant aujourd'hui. Le 7 octobre doit être quelque chose qui rassemble davantage - et cela aurait dû être dans le corps -... pas en considérant non plus le fait



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

de dénoncer le projet politique du Hamas, le projet politique qui vise notamment à mettre fin à l'existence d'Israël, mais qui au-delà va à l'encontre de toutes les valeurs que portent la France et l'Union européenne.

Peut-être dire aussi que cette libération inconditionnelle des otages - puisqu'elle est inconditionnelle - ne peut pas être associée à d'autres ni à des conditions particulières. Il n'y a pas d'équivalence, donc c'est inconditionnel et c'est à cet endroit-là qu'il aurait fallu s'arrêter sans rajouter d'autres prisonniers ou d'autres considérations.

Il aurait peut-être aussi fallu avoir un mot, puisqu'Israël a été attaqué par l'Iran, par l'Iran des mollahs, et peut-être avoir ce degré d'empathie et de soutien aussi au peuple israélien. Et d'avoir enfin pour tous ceux qu'on croise tous les jours, qu'on croise dans nos réunions de conférences de partage, qu'on croise régulièrement dans la rue, dans nos commerces, toutes les juives et les juifs de France qui aujourd'hui sont inquiets. Je pense que face à la montée de l'antisémitisme, il aurait fallu qu'il y ait aussi un mot dans votre vœu.

Sur ce point, on a longtemps été sur la même ligne. J'appartiens à une famille politique dont toute l'histoire a été attachée à la paix au Proche-Orient et aussi à l'existence d'une solution politique à deux états, qui permettent un jour au peuple palestinien et au peuple israélien de vivre en sécurité, en paix, côte à côte. Ce ne sont pas que des mots, surtout dans cette période qui est très troublée. Au-delà de ces mots, il doit y avoir des actes. Et si ces actes doivent exister, alors aujourd'hui, il faut peut-être aller vers ce qui pourrait être d'une part la dénonciation de la colonisation, puisqu'elle met fin à cette existence possible d'une solution à deux états, et aussi reconnaître que s'il faut deux états, alors il faut deux états : un état israélien pleinement reconnu et un état palestinien pleinement reconnu. C'est aujourd'hui compliqué, c'est aujourd'hui difficile. Mais c'est cette voie de l'espoir que vous avez évoquée dans votre vœu tout à l'heure que je ne vois pas et que je regrette de ne pas voir.

Enfin, je pense que sur un vœu comme celui-là, il faut être très prudent, être dans la clarté et dans l'équilibre. Je n'ai pas retrouvé aujourd'hui cet équilibre, je le regrette. Accordons-nous sur nos désaccords. On aura sûrement d'autres combats. Mais ce vœu, je pense que ce n'est pas ce soir l'objet de notre ralliement ensemble pour le voter. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bouigue et merci d'avoir fait référence à la conférence de partage du 12^e. On est le seul arrondissement à l'avoir. Je pense que nous continuerons en tout cas sur tout ce qui est dialogues interreligieux, laïques, pour notre arrondissement. Je mets ce vœu aux voix. »

Considérant les attaques terroristes du Hamas du 7 octobre en Israël et la riposte qui s'en est suivie ;

Considérant que le bilan des **assassinats** ~~attaques~~ du 7 octobre **s'élève à plus** est de 1 200 morts dont 36 enfants et plus de 7 500 blessés en Israël, et que 128 personnes sont encore retenues en otage ;



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Considérant que l'escalade guerrière depuis octobre 2023 dans la bande de Gaza est la plus meurtrière depuis 1948 et plus particulièrement pour les civils ~~la Nakba~~ ;

Considérant que selon les chiffres de l'UNICEF, le bilan des victimes à Gaza s'élèverait à 34568 personnes, dont plus de 14 000 enfants et 9000 femmes ;

Considérant que 1,9 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire, dont la moitié étant des femmes et des enfants ;

Considérant la dégradation de la situation sanitaire dans la bande de Gaza où 82% des infrastructures sanitaires ont été détruites ayant notamment pour conséquences des accouchements et des amputations sans anesthésie ;

Considérant la dégradation de l'équilibre géopolitique de la zone du Moyen-Orient ;

Considérant que l'attaque aérienne iranienne contre Israël s'est ajoutée à la dégradation de l'équilibre géopolitique de la zone du Moyen-Orient, déjà au bord de l'embrasement ;

Considérant ~~qu'à la même date du 18 avril 2024 dans la bande de Gaza, 33 899 personnes auraient été tuées, dont 13 000 enfants et 9 560 femmes et que plus de 76 000 personnes auraient été blessées, dont 12 300 enfants et qu'un enfant est blessé ou meurt toutes les 10 minutes selon les Nations Unies. En avril, on comptait déjà 19 000 orphelins ;~~

Considérant ~~qu'environ 40 % des plus de 33 000 Palestiniens tués à Gaza depuis le 7 octobre 2023 sont des enfants. En six mois, les bombes israéliennes qui dévastent le petit territoire assiégé, les combats, les tirs des snipers de l'armée et, désormais, la famine imminente en ont tué davantage que quatre ans de conflits partout ailleurs dans le monde ;~~

Considérant que selon l'article 18 de la Convention (IV) de Genève sur la protection des civils en temps de guerre *"les hôpitaux civils organisés pour donner des soins aux blessés, aux malades, aux infirmes et aux femmes en couches ne pourront, en aucune circonstance, être l'objet d'attaques ; ils seront, en tout temps, respectés et protégés par les Parties au conflit"* et que l'intégralité d'entre eux ne peuvent être considérés comme des objectifs militaires ;

~~Considérant que 82 % des infrastructures de santé ont été partiellement endommagées ou complètement détruites et que les derniers hôpitaux restants sont débordés, avec un système de santé et des personnels médicaux à bout de souffle alors que les épidémies mortelles sont durablement de retour dans la bande de Gaza ;~~

~~Considérant les rappels répétés de plusieurs agences des Nations Unies assurant que les amputations et les accouchements par césarienne continuent à se dérouler sans anesthésie ;~~

~~Considérant que plus de 1,9 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire, dont la moitié étant des femmes et des enfants ;~~



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant que selon l'IPC (Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire), 95 % de la population gazaouie est au bord de la famine ;

Considérant que l'article 3 des quatre conventions de Genève sur le droit humanitaire de 1949 prévoit qu'en cas de conflit armé les populations civiles et autres personnes protégées par les conventions seront *"en toutes circonstances, traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue"* ;

Considérant qu'au total, le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (BCAH/OCHA) a enregistré 704 attaques de colons israéliens contre des Palestiniens du 7 octobre 2023 jusqu'au 1^{er} avril 2024 ; et qu'en ce même laps de temps 428 Palestiniens, dont 110 enfants ont été tués par les forces israéliennes en Cisjordanie (y compris à Jérusalem-Est) ;

Considérant que selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *"50% des structures à Gaza sont endommagées ou détruites"*, et que *"Gaza est actuellement inhabitable"* ;

~~Considérant que plus de la moitié des infrastructures d'accès à l'eau ont été endommagées et que le traitement des eaux usées est suspendu, qu'au sud désormais surpeuplé, les familles déplacées vivent un dénuement total sans eau, nourriture, ni médicaments ;~~

Considérant que selon les affirmations du Haut-Commissaire aux droits de l'homme *"Israël continue d'imposer des restrictions illégales à l'entrée et à la distribution de l'aide humanitaire et de procéder à une destruction généralisée des infrastructures civiles"*

~~Considérant qu'à la date du 1^{er} avril on comptait 196 travailleurs humanitaires tués dans le conflit.~~

Considérant que le Président des États-Unis, M. Joe Biden a lui-même été très clair sur l'absolue nécessité de faire parvenir l'aide humanitaire aux civils gazaouis ;

Considérant que dès son premier verdict de janvier dernier dans l'affaire opposant l'Afrique du Sud à Israël pour «génocide » présumé à Gaza, la Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné qu'Israël prenne immédiatement des mesures pour garantir que son armée ne viole pas la Convention sur le génocide - et a délivré en mars une nouvelle ordonnance relative à son obligation d'autoriser et de faciliter la livraison de l'aide humanitaire à Gaza alors que la situation se détériore de jour en jour ;

Considérant qu'il est urgent que l'UNWRA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), ~~qui avait vu ses appuis financiers interrompus suite à une polémique lancée par l'État hébreu qui n'a pas su justifier ses allégations, doit reprendre ses activités ;~~

Considérant que l'UNRWA est une structure capitale pour les Palestiniens et qui présente, selon les propos Mme Catherine Colonna, ancienne ministre des affaires étrangères et actuelle directrice du panel indépendant d'experts qui a vérifié la probité de l'agence, *"des règles ainsi*



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

~~que des mécanismes et procédures en place [à l'UNRWA] sont les plus élaborés au sein du système des Nations Unies", encourageant vivement "la communauté internationale à travailler aux côtés de l'agence afin qu'elle puisse accomplir sa mission et surmonter les défis lorsqu'ils se présentent".~~

Considérant que certaines villes comme Marseille ont fait le choix de verser des subventions directement à l'UNRWA ;

Sur proposition des élu·es du Groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- poursuive son plaidoyer en faveur de **la libération inconditionnelle** de l'intégralité des otages israéliens et des prisonniers **administratifs** palestiniens ;
- se joigne à la voix du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et de tant d'autres organisations internationales demandant qu'un cessez-le-feu **immédiat** ~~pérenne~~ soit **immédiatement** appliqué ~~dans la bande de Gaza~~ **de façon à préserver la vie des populations civiles de Gaza ;**
- s'engage à délivrer une subvention ~~de 150 000 euros~~ allouée à l'UNRWA ;
- éteigne toutes les lumières de la tour Eiffel le temps d'un soir, afin d'exprimer la solidarité des Parisiens et des Parisiennes envers les victimes civiles palestiniennes **et les forces progressistes en lutte en Israël et en Palestine contre le gouvernement d'extrême droite de Netanyahu, comme cela a été fait le 10 octobre 2023 en hommage aux otages israéliens**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont 6 pouvoirs	
Pour : 07	Contre : 20
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-080 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-006 : Vœu relatif à la réforme dite du “choc des savoirs”, déposé par Isabelle Rocca, Pierrick Paris et les élu.es du groupe Paris en Commun 12e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Rocca pour nous le présenter. Ensuite, Madame Rota et Monsieur Margain se sont inscrits. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Un certain nombre de choses ont déjà été dites. Il est vrai qu'il est un peu étrange d'avoir finalement segmenté ce débat, mais ce n'est pas grave. Je vais essayer - après tout ce qui a été dit et qui nous a sur le vœu précédent je crois tous plongés et amenés ailleurs - d'être la plus brève possible.

Vous évoquiez tout à l'heure les conditions effectivement inquiétantes de préparation de la rentrée scolaire 2024. Je n'y reviendrai pas longuement, si ce n'est pour vous rappeler ces chiffres effectivement inquiétants pour Paris, avec une rentrée 2024 qui verra la fermeture de 137 classes et de 58 divisions dans les collèges, après une rentrée 2023 qui avait déjà été marquée par de nombreuses suppressions de postes et qui signait déjà une saignée sans précédent.

Dans le 12e arrondissement, vous le savez, malgré la bataille menée par Madame la maire, par un certain nombre d'élus et par moi-même, ce sont encore 5 classes qui seront fermées dans le 1er degré, 3 divisions dans les collèges.

Tout n'est pas expliqué par la baisse démographique, comme l'évoquait tout à l'heure Madame Montandon. Preuve en est qu'aujourd'hui, nous avons encore fait tout à l'heure un pointage des effectifs dans nos écoles. Nous avons des quartiers en tension dans le 1er degré, je pense notamment au quartier Vallée de Fécamp où nous allons demander l'ouverture de classes, parce que les effectifs augmentent. Nous ne pouvons plus, dans un certain nombre d'écoles maternelles, accueillir nos enfants du 12e. Je pense aussi à des établissements comme des lycées, des cités scolaires Paul Valéry, je pense à elle et un certain nombre d'entre vous y siègent aussi. Dans cette cité scolaire où les effectifs ne baissent pas à hauteur des moyens qui sont supprimés, vous le savez, un certain nombre d'établissements à Paris sont plus saqués, et j'utilise le terme à bon escient. À Paul Valéry, c'est 50 heures de la DSG qui diminuent.

Madame Montandon, vous le savez, cette cité scolaire pour laquelle nous nous battons est exemplaire aussi de l'investissement qu'il faut porter en termes de moyens, ville, région et Éducation nationale. Demander à l'Éducation nationale de ne pas couper les moyens, de les sanctuariser, voire de les augmenter pour la réussite éducative de tous les élèves, c'est essentiel. Ces conditions de rentrée sont d'autant plus inquiétantes que des réformes arrivent au rouleau compresseur, une nouvelle fois lancées sans aucune concertation, et notamment cette réforme dite du Choc des savoirs. Je ne la détaillerai pas ici, vous aurez sans doute eu l'occasion de l'entendre présentée ou condamnée par un certain nombre d'acteurs. Mais vous dire ici que c'est la réforme de trop. Pourquoi c'est la réforme de trop ? Parce que c'est la réforme du tri des élèves, c'est la réforme de l'assignation des élèves, c'est la réforme qui refuse sans complexe la mixité sociale. Cette mixité sociale qui, on le sait, et toutes les études récentes internationales le montrent, ne nuit pas, ne pénalise pas les bons élèves et aide ceux qui sont le plus en difficulté,



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

même temporaire. Cette réforme, c'est la réforme de trop parce que c'est la réforme qui fissure de façon assez obscène l'inclusivité au sens large de l'école républicaine. Cette réforme, c'est celle qui va marquer aussi le coup d'arrêt brutal de nombreuses innovations pédagogiques, de la liberté pédagogique qui permet aux enseignants, école par école, collège par collège, de penser les besoins réels de leurs élèves. Ce n'est pas l'uniformisation des besoins par le haut dont on a besoin.

C'est aussi une réforme qui ne dit pas son nom, parce que ce n'est pas la réforme des groupes de niveau. Parce que quand on ne finance pas une réforme, on ne crée pas des groupes de niveaux, on va créer des classes de niveaux. C'est cette réforme-là qui ne dit pas son nom.

Plus globalement et vous le savez, il y a aussi des tas de choses qui sont annoncées, des classes préparatoires en seconde dont on ne sait pas exactement ce qu'elles seront, ce à quoi elles devront ressembler et encore moins comment elles seront financées, comme dit rue de Grenelle, mais pense aussi Bercy.

C'est aussi la réforme de la caporalisation des enseignants. Cette caporalisation, et je l'évoquais, où la liberté des enseignants dans leur classe, ou la confiance fait aux enseignants pour répondre et personnaliser, individualiser leur réponse éducative par rapport aux besoins des enfants disparaît.

Ce qui est remarquable dans cette réforme qui nous est proposée, qui aurait vocation à se dérouler de façon magique à partir de la rentrée prochaine. C'est une réforme qui, finalement, dit autre chose. Elle nous dit qu'on ne fait confiance ni aux enseignants, ni aux élèves, ni aux familles. C'est la réforme qui nous dit que les chefs d'établissement sont incapables aussi de faire confiance et d'être les maîtres d'œuvre de réponses éducatives qui correspondent aux besoins de leurs établissements. S'il en est pour preuve, ce n'est pas si souvent qu'on a l'unanimité syndicale des enseignants, des chefs d'établissement contre une réforme. C'est le cas aujourd'hui, que tout le monde descend côte à côte dans la rue, et c'était le cas encore au départ de Bastille ce samedi dans la rue, et beaucoup d'élus y étaient.

Nous disons non à cette réforme du Choc des savoirs. Ce que nous vous proposons dans ce vœu, c'est que le gouvernement renonce à cette réforme du Choc des savoirs, qui aurait plutôt dû être une réforme du Choc des moyens, et qu'elle engage enfin un dialogue avec toute la communauté éducative et les collectivités afin d'œuvrer à un projet commun, inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain. Nous demandons aussi que l'État revoie à la hausse tous les moyens alloués à l'académie de Paris. Un énième vœu vous me direz pour demander ceci, mais s'il faut le répéter, nous le répéterons autant que nécessaire.

Enfin, nous demandons que l'État engage une politique volontariste pour renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration inconditionnelle de la rémunération et des conditions de travail des enseignants.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rocca. Je vais de suite passer la parole à Madame Rota. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Ophélie Rota, conseillère d'arrondissement :

« Merci. Il n'y a rien de nouveau par rapport au mois de janvier, puisqu'on est à nouveau sur un vœu similaire à ce que vous aviez déposé en janvier. Je salue une fois de plus la manière de le présenter.

Je voulais dire aussi qu'effectivement, on peut quand même se réjouir de ce débat qui revient chaque fois sur l'éducation, puisque notre mobilisation doit être totale et permanente sur ce sujet. À nouveau, je rappelle un fait : l'Éducation nationale reste le budget le plus important de l'État, et tant mieux. Vous parlez du choc des savoirs. On n'a évidemment pas forcément les mêmes lectures, mais aujourd'hui, on parle plutôt de choc des besoins.

Vous appelez à une nouvelle concertation avec la communauté éducative, parce que dans votre vœu la ministre a également appelé à une concertation avant de mettre en place définitivement cette réforme. Une fois de plus, on partage le même diagnostic et l'objectif de la réforme également, c'est-à-dire accompagner autrement les élèves en difficulté avec une pédagogie différenciée en dehors des heures de classe, mais on ne partage pas évidemment les mêmes solutions. Vous entendez les élèves classés par niveau, ce n'est pas du tout ce que je comprends. C'est plutôt de proposer à ceux qui en ont besoin d'aller faire des heures autrement, et dans l'objectif de faire une réussite pour tous.

Pareil sur l'uniformisation. C'est dans un considérant : uniformisation des enseignements et une crainte sur la liberté pédagogique. J'entends justement totalement autre chose, en laissant s'exprimer la liberté pédagogique des profs, des établissements en prenant justement à part les élèves et en leur expliquant une notion différemment.

Sur ce sujet-là, comme en janvier et comme le vœu précédent sur l'éducation, nous voterons contre ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rota. Je vais désormais passer la parole à Monsieur Margain. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Madame la maire. Tout d'abord, je voudrais revenir sur les considérants de ce vœu, notamment le considérant que l'école publique souffre depuis plusieurs années d'un désengagement constant de l'État. Quand je regarde tous les chiffres qui sont publiés, vous avez des budgets qui sont toujours en augmentation, qui ont été augmentés sous Hollande, sous Macron. Il y a manifestement un doublement de l'argent public en 25 ans. On ne peut quand même pas dire que l'école publique souffre depuis plusieurs années d'un désengagement constant. C'est simplement faux.

La réalité montre également qu'à Paris, la rentrée verra la fermeture de 137 classes. Mais en aucun cas vos considérants ne prennent en compte la réalité du départ des familles et pour le coup la réalité du départ des familles de leurs enfants en école privée. Parce que, comme on vous l'a dit tout à l'heure, le désengagement que vous considérez n'a rien à voir. C'est en fait une modification du rapport de l'enseignement privé et de l'enseignement public. À savoir qu'autrefois – et j'en faisais partie –, on allait en enseignement public parce que c'était le meilleur et que l'enseignement privé était pour les gens qui rencontraient des difficultés. Maintenant, c'est



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

l'inverse. Parce que vous avez tellement détruit avec vos réformes de façon absolument incroyable la qualité du service public que les gens ont acquis. Vous avez un effet Kiss Cool : à la fois une démographie et à la fois des gens qui ne font pas leur job.

Troisième chose. Vous parlez dans votre considérant du fait que le tri des élèves est stigmatisant et qu'il favoriserait soi-disant les plus forts. Non. Et on le voit partout dans la vie de tous les jours et dans toutes les organisations humaines, il y a des gens qui sont plus en avance, moins en avance, plus faibles, plus forts. C'est plutôt bien d'essayer d'aider en groupe les gens qui ont des difficultés, de les mettre ensemble et de demander un peu plus à des gens qui ont moins de difficultés. C'est faux.

Vous dites enfin que cette réforme se fera – dans votre considérant – sans aucune augmentation de moyens, voire comme à Paris dans un contexte de diminution des dotations. C'est faux, il y aura des moyens pour mettre en œuvre cette réforme.

Sachant que sur une quinzaine de considérations, plus de 6 sont entièrement fausses et vraiment de mauvaise foi, nous proposons de voter contre votre vœu. Je vous rappelle que j'ai été un peu déçu, voire très déçu de votre position de vote sur le vœu présenté par les communistes sur l'école privée et l'école publique, qui aurait pu mériter de votre part un vote contre, plutôt que de nous laisser un vote contre pour que le vote tombe.

Voilà ce que j'ai à dire au nom de mon groupe. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. Comme le dit Monsieur Bouigue effectivement, le vote est libre. Je mets aux voix ce vœu relatif à la réforme dite du Choc des savoirs déposés par Isabelle Rocca, Pierrick Paris et les élus du groupe Paris en commun 12^e. »

Considérant que l'école publique est notre bien commun, clé de voûte d'une émancipation individuelle et collective et de l'égalité réelle ;

Considérant son rôle majeur dans la défense des valeurs de la République et pour faire de nos enfants des citoyennes et des citoyens libres et éclairés ;

Considérant l'importance de maintenir un système éducatif public permettant à tous les élèves l'accès à la réussite éducative ;

Considérant que l'école publique souffre depuis plusieurs années d'un désengagement constant de l'État qui conduit à la mise en place d'une école à plusieurs vitesses ;

Considérant qu'à Paris, la rentrée 2024 verra la fermeture de 137 classes et 58 divisions dans les collèges, après une rentrée 2023 déjà marquée par une saignée sans précédent ;

Considérant que dans le 12^e arrondissement, c'est encore 5 classes qui seront fermées à la rentrée prochaine dans le 1^{er} degré et 3 divisions dans les collèges ;



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant l'engagement par le gouvernement de Gabriel Attal d'une série de mesures destinées à revoir l'organisation des apprentissages des élèves à l'entrée des élèves au collège, réforme intitulée pompeusement « choc des savoirs » ;

Considérant d'ailleurs que l'invocation du « choc » témoigne d'une conception assez préoccupante de la réforme d'une politique publique, où l'injonction, soigneusement mise en scène, devrait remplacer le dialogue et la concertation, vus désormais comme une perte de temps ;

Considérant que cette réforme a été lancée sans aucune concertation avec les professionnels de l'Éducation, pourtant acteurs premiers de sa mise en œuvre, qu'elle suscite l'incompréhension et fédère contre elle enseignants, parents, chefs d'établissement, CPE, chercheurs et même d'anciens directeurs généraux de l'enseignement scolaire ;

Considérant dès lors qu'en lieu et place du « choc des savoirs », c'est bien à un « choc de défiance » vis-à-vis des enseignantes et enseignants auquel nous assistons ;

Considérant que cette réforme verra notamment la mise en place d'une organisation différenciée des enseignements en français et mathématiques selon les niveaux imposant de fait un système de tri des élèves lors de leur entrée au collège ;

Considérant que ce « tri » des élèves est stigmatisant pour les enfants qui seront assignés dans le groupe le plus faible et inefficace, toutes les études démontrant au contraire que la mixité est un facteur qui favorise la réussite de tous les élèves, qui ne pénalise pas les bons, et aide ceux qui sont plus en difficulté ;

Considérant que ceux qui ont le plus de difficultés à l'entrée en 6^{ème} sont le plus souvent ceux qui viennent de milieux sociaux les plus modestes et que cette réforme constituera donc un abandon de la mixité sociale, à l'opposé de tous les principes républicains ;

Considérant le risque que fait peser cette réforme sur l'inclusivité à l'école ;

Considérant que c'est surtout le nombre d'élèves par classe qui influe significativement sur la réussite des élèves ;

Considérant que la mise en place de ces groupes de niveau aura des conséquences majeures sur l'organisation générale et impliquera l'arrêt de cours en demi-groupes pour les langues ou les travaux pratiques en sciences, ou encore des innovations pédagogiques qui permettent de garantir parfois la mixité sociale ;

Considérant enfin que cette réforme se met en œuvre sans aucune augmentation de moyens, voire comme à Paris, dans un contexte de diminution des dotations horaires globales et que la pénurie conduira à avoir des groupes de niveaux sans enseignants ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant que cette réforme prévoit également un passage en seconde conditionné à l'obtention du brevet, assorti de la création de « classes préparatoires en seconde » dont on ne sait encore comment elles seront organisées et financées ;

Considérant la volonté annoncée du gouvernement de voir baisser les résultats au brevet des collèges, au moment même où celui-ci deviendrait la condition des poursuites d'études, sans aucune réflexion sur les conséquences ;

Considérant la volonté d'uniformisation des enseignements et la standardisation des évaluations qui font peser une grande crainte sur la liberté pédagogique des enseignants et viendront tuer toute volonté des établissements de porter des projets novateurs et adaptés à leur situation ;

Considérant l'opposition affirmée des professionnels de l'Éducation nationale, des organisations syndicales et des représentants de parents d'élèves contre cette réforme délétère notamment lors des opérations « collèges déserts » et lors de la manifestation parisienne unitaire du samedi 4 mai ;

Considérant notre soutien plein et entier à l'ensemble de la communauté éducative en faveur d'une école publique juste pour tous et exigeante pour chacun.

Sur proposition d'Isabelle Rocca, de Pierrick Paris et des élu.es du groupe Paris en Commun 12e, le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu :

- **Que le gouvernement renonce à cette réforme dite du « choc des savoirs » et engage un dialogue avec toute la communauté éducative et les collectivités afin d'œuvrer à un projet commun inclusif et ambitieux pour l'école publique de demain ;**
- **Que l'État revoie à la hausse les moyens alloués à l'Académie de Paris et le nombre de remplaçants afin de garantir la continuité du service public de l'éducation pour l'ensemble des élèves parisiens ;**
- **Que l'État engage une politique volontariste afin de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers une amélioration de la rémunération et des conditions de travail des enseignant.es.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 02
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2024-081 VŒU)



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-007 : Vœu relatif à la dénomination de l'extension du jardin Debergue - Rendez-vous en hommage à Solange Faladé, présenté par Sébastien Marque et les élu-es de la majorité municipale.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Marque, c'est à vous. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Effectivement, nous vous proposons de soutenir la proposition de nommage de l'extension du Jardin Debergue - Rendez-Vous au nom de Solange Faladé. Il est fort probable que parmi toutes les personnes ici, assez peu connaissent Solange Faladé et l'importance qu'elle a pu avoir au sein du milieu de la psychanalyse notamment, mais également dans les luttes féministes, antiracistes et anticoloniales.

Solange Faladé est née au Bénin en 1925, elle arrive en France en 1934 avec sa famille. Elle fait ses études, en 1941 elle obtient son Bac. Elle entreprend des études de médecine. C'est une étudiante engagée et présidente de la première fédération des étudiants d'Afrique Noire en France, la FEANF, fondée en mars 1951 et qui publiait l'étudiant d'Afrique Noire. Elle devient externe des hôpitaux en 1952. C'est alors qu'elle rencontre Jacques Lacan en s'engageant dans une psychanalyse et en suivant son séminaire. Elle travaille alors sous la direction d'Eugénie Aubry auprès d'enfants autistes, et à la fondation de Parents de Rosan. Sa thèse en 1955 est intitulée « Contribution à une étude sur le développement de l'enfant d'Afrique Noire. Le développement psychomoteur du jeune Africain originaire du Sénégal au cours de sa première année. » Elle exerce au cours de sa carrière des responsabilités dans différentes associations Lacaniennes. En 1953, au moment de la scission de la société psychanalytique de Paris, elle fait le choix avec Lacan et François Dolto de la création de l'École Freudienne de Paris lorsque celui-ci doit quitter la SFP.

Après, c'est tout une lutte de la psychanalyse française dans laquelle elle a pris part. Lutte qui a amené à de nombreuses réflexions et à des débats vifs qui existent parfois encore un peu.

Tout au long de son parcours, Solange Faladé s'est attachée à transmettre avec un grand souci de la didactique les écrits de Freud et de Lacan, ses propres recherches constituant un apport important à la psychanalyse. Elle a travaillé auprès de patients dans des contextes cliniques et psychanalytiques à Paris. Comme enseignante et chercheuse, il faut signaler qu'elle a aussi mené des recherches en ethnologie au CNRS. Et dès le milieu des années 1950, à l'issue de ses recherches doctorales, Solange Faladé avait élaboré une réflexion ethnographique qui nourrissait ses convictions féministes, anticolonialistes et antiracistes comme je disais tout à l'heure.

En 1994, on définit une théorie psychanalytique de la race et du racisme. Elle a fondé l'Institut techno psychopathologique africain à Paris en 1962, connu pour être un centre de réflexion interdisciplinaire et faisant collaborer des chercheurs francophones et anglophones. Les missions de l'Institut étaient non seulement d'étudier les psychopathologies présentes en Afrique Subsaharienne, mais aussi de recenser les méthodes thérapeutiques traditionnelles. Elle a également travaillé pour l'OMS.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

C'est une femme qui a une histoire dans la psychanalyse française et également subsaharienne, et qui a mené des travaux contre l'anticolonialisme. C'est justement ce qui nous intéresse, je pense, énormément aujourd'hui. C'est que dans le 12^e arrondissement, dans lequel de nombreuses rues et de nombreux édifices portent le nom de personnalités de la colonisation, il nous semble intéressant de mettre le nom d'une personne qui a lutté contre la colonisation enfin dans l'espace public.

L'espace Debergue Rendez-Vous, dont les travaux se termineront fin mai, nous permettront de faire j'espère une inauguration en juin. J'espère y voir tout le conseil d'arrondissement venir ouvrir ce magnifique espace. J'espère surtout pouvoir y voir la communauté béninoise représentée, mais également des historiens et des historiennes de la colonisation et des membres de la psychanalyse française. Cette place sera un bel hommage pour Solange Faladé. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Marque. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit pour une explication de vote sur ce vœu. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Vous avez répondu à ma question. Nous ne sommes pas contre le principe, évidemment. Je m'interrogeais sur le lien avec le 12^e, dès lors qu'elle a fondé une école à Paris. Peut-être qu'il y aurait plus eu un intérêt de mettre une rue à proximité du lieu où elle a exercé. J'ai compris maintenant votre lien : c'est en raison de l'histoire coloniale entre guillemets du 12^e. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Madame Montandon ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Dans vos considérants, vous dites que de nombreuses rues portent le nom de personnalités coloniales et qu'il y a trop peu de personnes ayant combattu la colonisation. Est-ce que vous auriez des chiffres un tout petit peu en magnitude à nous donner ? Première question.

Là aussi, sur le considérant que Solange Faladé est née au Bénin, est-ce que sur ce que disait Monsieur Seingier, l'attache avec le 12^e arrondissement, on n'a pas bien compris. Troisièmement : est-ce qu'on n'aurait pas pu prendre, par exemple, pour aller dans le sens de votre souhait de donner à des gens qui ont lutté contre la colonisation, une femme des Antilles Noires ? Comme par exemple Paulette Nardal, qui a été quand même la première femme admise à la Sorbonne. On se demande sur pourquoi il faut aller chercher des gens qui sont très éloignés géographiquement de nos pays pour peupler les rues du 12^e.

Ce n'est pas un grand débat, on va s'abstenir. Vous avez quelque chose de caché un peu dans la tête et qu'on n'a pas découvert, mais cela tombe un peu comme un cheveu sur la soupe, Solange Faladé. Encore une fois, on n'est pas vraiment contre, mais on n'arrive pas à comprendre quel est votre lien culturel, intellectuel avec ce choix-là. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Madame la maire, est-ce que je peux répondre aux questions ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Marque, pour vous répondre. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Des noms de colonisateurs et d'édifices liés à la colonisation, dans le 12^e, on n'en manque pas, d'autant plus maintenant que le Bois de Vincennes fait partie intégrante du 12^e. J'en citerai juste deux qui me viennent en tête. Il y en a un juste à côté, c'est Dugommier et il y a la rue Lamoricière dans laquelle il y a une école pas très loin de là où habite Madame Marcin. On pourrait en trouver tout un tas d'autres. Pourquoi Solange Faladé ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Il y a Vincent-d'Indy juste devant et Germaine Tillion, effectivement. »

M. Marque :

« Aussi, oui. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Le 12^e est connu pour être l'arrondissement où il y a effectivement le plus de dénominations de généraux en particulier, et effectivement de colonisateurs. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Voilà. Il ne faut pas renier notre histoire. Nous avons une magnifique salle, qu'on appelle la SFOM – la Salle des Fêtes des Outre-Mer –. J'aimerais bien que la question soit apportée beaucoup plus publiquement sur ce qu'elle représente. Est-ce qu'elle représente ce que nous voyons aujourd'hui de la colonisation ?

Si on peut effectivement trouver une liste énorme de gens à qui on pourrait affecter de nouveaux espaces, il faudrait aussi qu'il y ait de nouveaux espaces. Et surtout que l'on mène le débat : est-ce que l'on renomme une rue comme Lamoricière ou non, que vous venez par exemple de citer ? Est-ce qu'on renomme une station de métro comme cela, au nom de quelqu'un qui viendrait de l'effort de décolonisation que mènent par exemple des populations des Antilles, comme vous



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

l'avez cité ? Je suis tout à fait ouvert au débat. Je ne suis pas certain que ce soit une bonne solution, mais effectivement il y a tout un tas d'autres noms de gens qui luttent contre la colonisation et qui luttent contre le joug qu'a amené l'état français par exemple au Bénin. C'est écrit dans le vœu. Il est écrit que le roi du Bénin - à l'époque c'était royaume de Dahomey - a été exilé en 1906 par l'administration française. Il est mort en Algérie après avoir vécu exilé par la France en Martinique, puis en Algérie. Il est mort en 1926, 2 ans après la naissance de sa petite fille, Solange Faladé.

L'état français a un rôle énorme à jouer. Il a exilé un roi local. C'est aussi une manière pour nous de réparer quelque chose. Il y a les Antilles, c'est important. Le royaume du Dahomey faisait partie des colonies françaises. Il est important aujourd'hui de mettre son nom. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Marque pour toutes ces précisions. Je suis ravie en tout cas d'avoir découvert Solange Faladé et cette belle personne pour plusieurs raisons, et vous l'avez noté. Et avec plaisir, si vous pouvez nous donner des sujets et des noms, porter des vœux même en arrondissement, vous le savez, qui passent ensuite à la Commission, à laquelle chaque maire assiste. Avec grand plaisir pour alimenter cela. Je pense que Laurence Patrice en sera tout à fait contente. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Juste pour me permettre d'édifier le conseil, sur le Palais de la porte Dorée, vous avez à gauche du palais le mur dit des grands coloniaux. C'est en hommage à ceux qui ont contribué à l'empire colonial. Vous avez toute la liste. Monsieur Margain, vous vous moquez de moi en disant « l'histoire coloniale du 12^e », mais elle existe, effectivement. Il y a là des centaines de noms de personnes. Évidemment, il ne faut pas les détruire si vous voulez aborder ce débat. Cela fait aussi partie de notre histoire, elle évolue. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Jacques Martial nous a fait l'honneur de programmer un parcours sur ce sujet, qui a rencontré un énorme succès et qu'il faut absolument qu'on réitère, tout à fait. C'est passionnant, je pense qu'on pourrait continuer toute la nuit. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Je voudrais répondre, parce qu'il m'a posé une question. »



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais vous laisser répondre après le conseil, s'il vous plaît. En plus, ce ne sont pas des réponses, ce sont juste des positions de vote. Le programme du conseil est particulièrement chargé. Je mets ce vœu relatif à la dénomination de l'extension du Jardin Debergue-Rendez-Vous en hommage à Solange Faladé aux voix. »

Considérant la création d'un nouvel espace dans le Jardin Debergue - Rendez-vous à la fin du mois de mai 2024, n'ayant pas encore de nom attribué ;

Considérant la politique de la Ville de Paris en matière de féminisation des dénominations de l'espace public parisien ;

Considérant que les liens qui unissent les peuples sont de nos jours trop souvent mis à mal par la résurgence d'idéologies nauséabondes et de propos racistes ;

Considérant que des personnalités ont combattu par leurs recherches et travaux le colonialisme ;

Considérant les nombreuses traces que l'histoire coloniale a laissé dans le 12^e arrondissement ;

Considérant que de nombreuses rues portent les noms de personnalités coloniales et trop peu de personnalités ayant combattu la colonisation ;

Considérant que le royaume du Dahomey, actuel Bénin, sous administration française jusqu'en 1958, a subi la force coloniale par l'exil de Behanzin, son dernier roi, en Martinique puis en Algérie où il meurt en 1906 ;

Considérant que Solange Faladé, née en 1925 à Porto-Novo au Dahomey, actuel Bénin, petite-fille du roi Behanzin, et morte à Paris en 2004, fut médecin, anthropologue et psychanalyste française, connue comme la première psychanalyste africaine et l'une des premières psychanalystes originaires d'Afrique ;

Considérant le rôle remarquable que Solange Faladé a joué dans l'histoire de la psychanalyse, tant en France qu'en Afrique ;

Considérant que, comme enseignante et chercheuse, elle a aussi mené des recherches en ethnologie au CNRS et élaboré dès le milieu des années 1950 une réflexion ethnographique qui nourrissait ses convictions féministes, anticolonialistes et antiracistes ;

Considérant son engagement dans la jeunesse anticoloniale en devenant en 1951 la première présidente de la Fédération des étudiants d'Afrique noire, l'organisation qui publiait *L'étudiant d'Afrique noire* ;



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Considérant qu'elle a fondé en 1962 l'Institut d'ethno-psychopathologie africaine à Paris, conçu comme un centre de réflexion interdisciplinaire et faisant collaborer des chercheurs francophones et anglophones,

Considérant que les travaux plus tardifs de Solange Faladé, dans les années 1994, ont défini une théorie psychanalytique de la race et du racisme.

Le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que la nouvelle extension du jardin Debergue - Rendez-vous sis au 30 rue du Rendez-vous, 75012 Paris, soit dénommée "Jardin Solange Faladé".

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont 6 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2024-082 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-008 : Vœu relatif à l'harmonisation de la végétalisation des pieds d'arbres, présenté par Corinne Atlan-Tapiero et les élus du groupe Changer Paris, Les Républicains.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Seingier, vous êtes inscrit pour une explication de vote. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire.

Considérant que l'absence d'entretien de la végétalisation des pieds d'arbres laissant proliférer les orties et autres plantes urticantes ;

Considérant que ces pieds d'arbres servent majoritairement de réceptacles aux détritux ;

Considérant que la délimitation de ces espaces ainsi végétalisés occupe la chaussée entraînant des difficultés de circulation pour les piétons ;

Considérant que le permis de végétaliser instaurer en 2015 (DEVE9-2015) n'est ni mis en œuvre ni respecté ;

Considérant que nos vœux et questions orales vous alertant sur la dégradation des pieds d'arbres sont restés lettres mortes et malgré l'annonce d'un bilan (vœu du 17 octobre 2016 et question orale du 18 septembre 2021) aucune évolution n'est visible ;

Considérant que lors de la communication relative à la transition écologique en mai 2018, l'exécutif annonçait 286 permis de végétaliser dans le 12e ainsi qu'un "Comité de végétalisation" et qu'à ce jour, aucun bilan n'a été dressé de ces opérations ;

Considérant la vaste communication engagée en novembre 2020 par le 1^{er} adjoint à la mairie de Paris autour du Manifeste pour une nouvelle Esthétique Parisienne ;

Considérant que les pieds d'arbres comptent dans la surface végétalisée parisienne.

Les élus du groupe Changer Paris demandent à la Mairie de Paris et à la mairie du 12e :

- **De définir un plan d'harmonisation de la végétalisation de ces pieds d'arbres ;**
- **D'en assumer les charges d'entretien en confiant cette tâche aux professionnels que sont les jardiniers ;**
- **De nous communiquer le calendrier et les modalités retenues pour cette nécessaire progression afin que nos rues répondent enfin aux communications relatives à l'esthétique parisienne.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris, rapporteure :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Seingier pour votre explication de vote et ensuite, Manon Havet pour vous répondre. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je me suis inscrit partout, parce que c'est le principe. C'était juste pour dire que nous votions pour ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci pour votre explication concise. Madame Havet, à vous. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Madame Atlan-Tapiero, vous rappelez l'orientation qui est la nôtre d'une harmonisation accrue concernant les pieds d'arbres. Pour mener à bien cet objectif, la mairie du 12^e a défini avec la Direction de la voirie et des déplacements les axes prioritaires à traiter. Des opérations d'harmonisation et de réfection des pieds d'arbres ont ainsi été réalisées, notamment pour les pieds d'arbres de l'avenue Daumesnil ou encore de la rue de Lyon. Sur ces deux axes, 250 pieds d'arbres ont fait l'objet d'une réfection-harmonisation. 30 autres pieds d'arbres ont récemment fait l'objet d'un tel entretien, notamment rue Paul Ducasse, rue Albinoni et Jacques Villeret.

S'agissant des permis de végétaliser, ce dispositif de végétalisation participative auquel nos citoyens et citoyennes sont attachés - et comme nous également - en ce qu'il permet à chacun et chacune de s'occuper d'un pied d'arbre. Dans le cadre de la nouvelle esthétique parisienne, des permis de végétaliser attribués ont été modifiés avec la mise en place d'un nouvel entourage, une lisse métallique haute en remplacement des bordures préalablement existantes.

Pour le cas où les permis de végétaliser ne sont plus entretenus, les permis sont abrogés après prise de contact des titulaires et actualisation de la situation. Des abrogations ont eu lieu également sur les secteurs des grands axes de l'arrondissement, qui ont fait l'objet d'une harmonisation de l'espace public après également contact avec les titulaires de permis de végétaliser concernés.

L'entretien des pieds d'arbres de manière générale, puisque vous en parlez, est assuré par les jardiniers de la Direction des espaces verts et de l'environnement, s'agissant de l'entretien horticole, et également par les agents de la DPE s'agissant du nettoyage, etc.

Pour les pieds d'arbre faisant l'objet d'un permis de végétaliser, les citoyens jardiniers se chargent également de l'entretien. Ils adhèrent obligatoirement à la charge de végétalisation de l'espace public qui engage à utiliser des plantes locales et des plantes mellifères favorisant la biodiversité. Des ressources sont mises à disposition des jardiniers, jardinières, notamment grâce à la Maison du jardinage à Bercy que nous sommes heureux d'avoir dans l'arrondissement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Merci beaucoup Madame Havet. Je vais mettre ce vœu aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 22
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-083 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

V122024-009 : Vœu relatif aux terrasses estivales, présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Montandon, c'est à vous. »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Vous le savez, les Parisiens sont attachés aux terrasses des cafés, des restaurants. D'ailleurs, ils sont 86 % à en avoir témoigné lors d'un dernier sondage IMFOF en mars 2024. Mais de nombreux riverains, comme ceux de la rue Cotte pour donner cet exemple, se plaignent des nuisances sonores, mais également de l'encombrement de la chaussée ou encore de la laideur des structures provisoires. Je parlais des nuisances sonores. En effet, le nombre de verbalisations pour nuisances sonores n'a cessé d'augmenter. On le sait très bien, les amendes forfaitaires sont trop faibles pour être dissuasives. Il y a des marges de manœuvre sur tous ces terrains-là. La mairie de Paris a annoncé, sans concertation, étendre l'autorisation des terrasses estivales jusqu'à minuit, du 1^{er} juillet au 8 septembre, soit une période qui est plus large que celle des Jeux olympiques puisqu'à la base, c'est vrai que c'était pour coïncider avec le côté festif des Jeux olympiques et l'accueil que nous devons faire du monde entier.

C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu, afin de restreindre la période d'ouverture des terrasses jusqu'à minuit à la seule période des Jeux olympiques et paralympiques, de donner aussi le pouvoir aux maires d'arrondissement d'avoir cette possibilité d'arbitrer en fonction des situations des terrasses estivales qui seraient problématiques, de permettre aussi de donner les moyens à la police municipale d'appliquer le RT - Règlement des étalages et des terrasses - , et en appliquant une tolérance zéro. Enfin aussi de constituer des jurys d'arrondissement à même de donner un avis prescriptif sur l'esthétisme de ces terrasses estivales qui font, vous le savez, débat.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Montandon. Monsieur Seingier pour une explication de vote ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je m'adapte à la posture du centrisme qui consiste à dire que nous ne sommes pas défavorables au principe des terrasses. Mais effectivement, cela doit se faire dans le respect évidemment de ne pas faire trop de bruit. Il peut y avoir certaines dérives. L'idée de donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissements nous pousse à voter favorablement ce vœu. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Bouigue ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire et merci Valérie Montandon pour ce vœu qui va me permettre de revenir sur quelques-uns de vos considérants.

Vous avez raison d'évoquer le chiffre de 750 terrasses estivales en 2023 à Paris. Néanmoins, ce chiffre serait très trompeur si vous l'appliquiez au 12^e arrondissement. Comme vous n'avez pas cité les chiffres, je vais me permettre de vous les donner. Ainsi, vous pourrez les ajouter à votre vœu quand vous le déposerez au conseil de Paris.

En 2023, il y a eu 94 demandes et 16 autorisations. Sur les 750 que vous évoquez, 16 dans le 12^e. Comme dirait mon ami Guy Tabacchi, excusez du peu.

Si je prends toutes les années confondues depuis le début des terrasses estivales, il y a eu 780 demandes dans le 12^e arrondissement et il y a eu 224 autorisations, moins du tiers. La politique dans le 12^e arrondissement n'est pas de mettre en place et d'autoriser des terrasses à n'importe quelles conditions. Nous faisons partie des arrondissements où la maire, où les élus, où les services travaillent ensemble depuis le début et autorisent, selon des critères qui sont très précis.

À Aligre, nous avons mis en place une charte locale, la Charte d'Aligre, qui a permis de restreindre énormément l'occupation de l'espace public, notamment sur la place d'Aligre qui, la première année, avait été une vraie fête, mais une vraie privatisation de l'espace public. Elle avait autorisé des terrasses sur les zones de livraison, nous y avons mis fin sans changer les zones de livraison, puisque la maire nous a demandés - et je fais largement ma part dans cette décision - que les places de livraison soient non seulement maintenues, mais qu'elles puissent être augmentées dans ce quartier qui en a besoin.

Nous ne faisons aucune autorisation de terrasse estivale sans qu'il y ait un avis favorable des copropriétés quand elles sont nouvelles et quand elles peuvent - ces terrasses - créer des problèmes de nuisances sonores. Nous ne faisons pas de renouvellement automatique, nous refusons des renouvellements quand l'année précédente, un établissement s'est vu verbalisé trop souvent. Pas 15 fois, bien moins que cela. La moitié suffira largement à dire que nous ne renouvelerons pas la terrasse estivale l'année suivante.

Il n'y a pas dans le 12^e arrondissement une inflation facile du nombre de terrasses. Vous voyez bien, les chiffres le disent.

L'amende de catégorie 3 de 68 euros vous paraît faible, Madame Montandon. Je suis presque prêt à vous dire que vous avez raison. C'est la catégorie 3, il y en a 5, vous le savez. Elles dépendent du Code de procédure pénale. Malheureusement, notre compétence ici dans ce conseil d'arrondissement et même au conseil de Paris ne fera pas faire que vous ayez la possibilité de changer la procédure pénale et ces montants. Ce n'est pas en conseil d'arrondissement ni en conseil de Paris que cela pourra être fait. Mais j'imagine que vous le savez et que vous l'avez juste mis dans ce vœu pour un rappel, pour un souhait, mais pas du tout pour nous enjoindre de le faire, puisque nous n'en avons pas la capacité.

Vous évoquez la Rut Cot. Mais comme vous l'évoquez rapidement, je ne vais pas m'y appesantir. Sachez que s'il est des choses qui sont dites sur les Tweets, toute la vérité n'est pas là. La Rut Cot, c'est un peu plus compliqué que ce que vous pouvez en lire parfois, notamment sur les problèmes qui peuvent exister, notamment sur les autorisations qui sont données. Là où par contre je vous rejoins sur un point, c'est sur l'absence d'esthétique de certaines terrasses. Mais sachez que nous n'avons pas autorisé certaines terrasses dans leur esthétique actuelle et que bien évidemment,



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

les agents de la police municipale passeront et verbaliseront comme il se doit les terrasses à l'esthétique un peu douteuse, je vous l'accorde, et pour certaines même très douteuse, voir boiteuse. Puisqu'il y en a même qui sont un petit peu déjantées, déglinguées, je ne sais pas comment on peut dire. En tout cas, cela ne va pas et ce sera fait.

Pour revenir sur votre vœu, sur la restreinte de la période d'ouverture des terrasses jusqu'à minuit à la seule période des Jeux olympiques, ce n'est pas ici que cela se décide, puisque c'est une décision comme vous l'avez dit qui a été une décision parisienne. Je suis sûr qu'au conseil de Paris, vous aurez ce débat et que ce sera le bon lieu pour en débattre. En tout cas, ce n'est pas ici. Sur le fait de nous donner des pouvoirs pour arbitrer en fonction des situations de terrasses estivales problématiques, je pense que ce n'est pas le véritable sujet, Madame Montandon. Cependant, là où je veux bien vous rejoindre, c'est que j'aimerais bien que nous ayons - et la maire est d'accord avec moi - plus de latitude dans le cas des renouvellements de ces terrasses. Effectivement, c'est un sujet que nous aimerions bien pouvoir poser, et sur lequel nous aimerions dans les arrondissements pouvoir avoir des moyens supplémentaires pour juger de l'opportunité de renouveler ou pas. Mais ce n'est pas dans l'attribution, c'est dans le renouvellement.

La police municipale, les moyens d'appliquer le RET en appliquant une tolérance zéro dans cet arrondissement. Je ne crois pas que l'on fasse beaucoup de tolérance avec les terrasses estivales. Je vous rappelle qu'on fait partie des arrondissements dans lesquels nous avons supprimé, retiré des terrasses estivales quand des établissements ne respectaient ni les emplacements, ni les horaires, ni les conditions qui étaient celles du RET. Je vous rappelle que pas très loin, à Nation, nous avons même dû faire venir littéralement les agents et les services pour retirer de fait pendant la période une terrasse, puisqu'elle était pour la petite anecdote installée sur la chaussée, ce qui était particulièrement sympathique pour les clients. Un bout sur une voie pompier et un bout sur la chaussée, tout ce qu'on aimait.

Quant au fait de constituer des jurys d'arrondissements à même de donner un avis prescriptif sur l'esthétisme des terrasses estivales, cela fait partie du RET, c'est dans les charges qui sont celles des agents. Nous travaillons avec eux. Puisque sur ce point, nous souhaitons effectivement qu'il y ait une harmonie sur l'ensemble des terrasses.

C'est un sujet sur lequel je vous remercie de nous avoir interpellés. Je ne suis malheureusement pas en situation de répondre à toutes les questions que vous avez. Juste l'un des points que vraiment, je voudrais peut-être un jour porter avec vous, c'est celui qui concerne les pouvoirs des maires d'arrondissements sur les renouvellements, pas les attributions des terrasses estivales. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bouigue. Je mets ce vœu relatif aux terrasses estivales aux voix. »

Vu les vœux V173 adopté en juin 2021 et V146 adopté en juillet 2022, relatifs au déploiement des terrasses sur l'espace public et à leur régulation ;

Vu le Règlement des Étalages et Terrasses (RET) adopté par arrêté le 18 juin 2021 et mis à jour régulièrement, dont les règles en matière d'emplacement, d'esthétique et de nuisances ne sont pas toujours respectées ni sanctionnées ;

Considérant que si 86 % des Parisiens se disent attachés aux terrasses de cafés, bars ou restaurants, d'après une enquête IFOP publiée en mars 2024, nombre de riverains comme ceux



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

de la rue Cotte à Paris 12 par exemple, se plaignent de nuisances sonores, mais également de l'encombrement de la chaussée qui en découle ainsi que de la laideur de ces structures provisoires ;

Considérant que malgré la baisse de 9 % du nombre de verbalisations de terrasses estivales entre 2022 et 2023, le nombre de verbalisations pour nuisances sonores a lui augmenté (+300), passant de 9 % des verbalisations à 12 % ;

Considérant la création en 2023 de 750 nouvelles terrasses, pour un total de 4 248 créées entre 2021 et 2023 ;

Considérant qu'une amende forfaitaire pour nuisances sonores s'élève à 68€, un montant qui n'est pas dissuasif par rapport au bénéfice de garder sa clientèle, sachant de plus qu'il faut généralement une quinzaine de procès-verbaux pour qu'une terrasse soit interdite ou suspendue, une décision qui revient finalement à la Mairie centrale et non à la Mairie d'arrondissement ;

Considérant l'annonce arbitraire et sans concertation de la Mairie de Paris d'étendre l'autorisation des terrasses estivales jusqu'à minuit du 1er juillet au 8 septembre, soit une période plus large que les seuls Jeux olympiques et paralympiques.

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12^e, le conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **Restreigne la période d'ouverture des terrasses jusqu'à minuit à la seule période des Jeux olympiques, soit du 26 juillet au 11 août, et paralympiques, soit du 28 août au 8 septembre ;**
- **Donne le pouvoir aux maires d'arrondissement d'avoir possibilité d'arbitrer en fonction de situations de terrasses estivales problématiques ;**
- **En donnant à la police municipale les moyens d'appliquer le RET et en appliquant une tolérance zéro ;**
- **Constitue des jurys d'arrondissement à même de donner un avis prescriptif sur l'esthétisme de ces terrasses estivales.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 23 dont 5 pouvoirs	
Pour : 04	Contre : 19
Abstentions : 00	NPPV : 01
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-084 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-010 : Vœu relatif aux emplacements réservés sur les établissements privés catholiques (12e), présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Montandon, c'est à vous. »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Comme vous le savez, dans le projet de PLU, il y a des emplacements réservés. Il y a des emplacements réservés pour du logement social sur plusieurs établissements scolaires de l'enseignement catholique.

Et dans le 12e arrondissement, il y a trois établissements qui sont concernés : Saint-Michel de Picpus, Sainte-Clothilde et Saint-Éloi. Nous avons eu l'occasion en effet de revenir parfois sur ce sujet au conseil de Paris. Mais je voulais attirer aussi votre attention au conseil d'arrondissement, puisque le 12e est particulièrement concerné, sur cette nécessité de laisser la possibilité à ces différents établissements de se moderniser, de se mettre aux normes pour pouvoir offrir de meilleures conditions d'accueil pour leurs élèves. Il est vrai que le pastillage de ces établissements peut altérer, entraver leur modernisation, limiter le développement futur avec des contraintes qui pourraient sérieusement compromettre leur projet à venir.

Il nous semble que ce pastillage n'a aucune raison d'être. Autant vous savez qu'il y a plus de 1 000 emplacements réservés, on ne va pas rentrer dans le détail des uns et des autres. Mais il est vrai que particulièrement ceux qui visent ces établissements n'ont, pour nous, pas de raison d'être et ne peuvent que hélas compromettre leur projet d'avenir, comme je l'ai dit précédemment. Ceci a mobilisé, et vous le savez, beaucoup de personnes lors de l'enquête publique. Cela a mobilisé aussi beaucoup de personnes sur une pétition qui a été mise en ligne avec 14 000 contributions concernant le PLU. Et notre pétition a aussi récolté plus de 13 650 signatures de personnes qui demandaient la suppression de ces emplacements réservés sur le terrain scolaire dans le projet. Le PLU sera de nouveau mis au vote à la fin de l'année, mais il nous paraissait important de vous alerter et de relayer cette demande qui est très forte et qui comme je l'ai dit, est justifiée. C'est pour cela que le conseil du 12e demande à la maire de Paris de s'engager à retirer de l'annexe 5 du règlement du PLU bioclimatique les pastilles concernant les collèges précédemment cités, afin que ces établissements puissent envisager leur avenir sereinement, et ainsi accueillir aussi dans les meilleures conditions possibles de nombreux jeunes parisiennes et parisiens. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Montandon. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit sur une explication de vote. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci. En fait, c'est quasiment le même vœu que nous avons déposé. Est-ce qu'on ne peut pas les examiner ensemble ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

« Effectivement, vous pouvez. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci. Je vais aller dans le même sens que Madame Montandon. C'est un sujet qui a également été évoqué hors les murs, à travers des médias interposés. Et notamment Monsieur Grégoire, qui n'est pas présent aujourd'hui, mais qui soutenait que cette mesure de pastillage serait une protection contre l'appétit des promoteurs immobiliers, mais qu'il n'y avait aucun danger immédiat pour les écoles privées de se voir préemptées et de voir transformés les locaux des établissements en logements. Seulement, cela n'a pas rassuré et on n'a toujours pas compris pourquoi seuls les établissements scolaires étaient visés par du pastillage. Pourquoi ne pas avoir pastillé d'autres espaces qui puissent faire l'objet de projets immobiliers ? Par exemple les garages. Pourquoi tous les garages, pour prendre un exemple au hasard qui a pu faire l'objet de polémiques dans le 12e, n'ont pas également été pastillés ? Ou même les emprises SNCF ? Ce qui aurait permis d'arranger nos débats avec la SNCF sur les emprises de Bercy Charenton, par exemple.

Je pense que ce choix de pastiller uniquement les établissements scolaires privés - et le 12e est concerné comme cela vient d'être rappelé - nous paraît entretenir une polémique inutile. C'est pourquoi nous vous demandons, puisque le PLU va être examiné en fin d'année, de l'écarter et de retirer définitivement ce pastillage du futur projet du PLU. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je rappelle qu'effectivement, le 12e est l'arrondissement où il y a le plus d'offres d'écoles privées de tout Paris. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la maire. Pour vous rassurer, il n'y a pas du tout de changement entre le PLU bioclimatique d'aujourd'hui et l'ancien PLU. Ces parcelles que vous avez citées des écoles privées sont pastillées en réserve de logement social depuis 2006. Il n'y a aucune découverte et il n'y a aucun changement déjà sur ces parcelles. C'est le premier point qu'il est important de rappeler. On n'a pas fait de changement. Je vous rappelle aussi que les cours de récréation de ces parcelles sont protégées en réserve d'espaces verts. Seul le bâtiment est en réserve de logement social. Notre objectif pour la Ville de Paris et pour ce nouveau PLU bioclimatique, c'est d'avoir des réserves de parcelles qui pourraient dans le futur être mutées et pouvoir créer une certaine mixité dans les quartiers. On sait que le quartier Nation Picpus, que je connais très bien, manque de logement social. Il est important d'avoir ces réserves au cas où. Cela permet d'encadrer les évolutions foncières et immobilières dans ces quartiers.

Pourquoi on pastille ? Tout simplement parce qu'on sait, on en a parlé tout à l'heure, qu'il faut produire du logement social, mais sans bétonner Paris. Il faut faire de la transformation de bâtiment existants et en faire du logement pour que chacun puisse habiter à Paris. Encore une fois, il n'y a pas de changement sur ces parcelles entre l'ancien PLU et ce nouveau PLU



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

bioclimatique, mais on renforce encore une fois le fait de dire qu'on veut du logement abordable et des espaces de respiration, des espaces verts dans Paris.

Je vous rappelle également toute la concertation qu'il y a eu autour de ce PLU. Je m'en rappelle très bien, dans cette même salle, une réunion publique avec des cartes qui ont été mises. La question m'avait été posée « Pourquoi ces parcelles sont réservées ? » Je leur avais expliqué la raison.

Pour répondre à Monsieur Seingier également, ce ne sont pas les seules parcelles qui sont pastillées au PLU : il y en a plus de 945 dans Paris où il y a une réserve de logements et 307 qui ont été reconduits de l'ancien PLU. Dans le 12^e par exemple, sur ce même périmètre, l'hôpital Rothschild l'est également et d'autres hôpitaux, d'autres lieux qui pourraient à l'avenir fermer et sur lesquels il faudrait créer du logement et préserver les espèces libres.

Ces établissements d'enseignement privé, on ne va aucunement les empêcher de se moderniser. Leur activité peut se dérouler sans interruption. Je vais vous prendre deux exemples. Comme je vous l'ai dit, sous l'ancien PLU, c'étaient déjà des réserves. Et pourtant, on a quand même attribué des permis de construire depuis des années. Je suis ici depuis 2020 et depuis 2020, on a accordé un premier permis de construire dès la fin 2020, début 2021 au lycée Saint-Michel De Picpus pour une petite extension de bureau et le réaménagement de la cour. On a aussi accordé à la Congrégation des sœurs de Sainte-Clotilde en 2022 un permis de construire permettant le ravalement des façades sur la rue et les jardins et sur le mur pignon. On n'empêche absolument pas ces écoles d'évoluer et de se moderniser. Et puis on accompagne depuis le début de la mandature également le lycée Saint-Michel de Picpus dans un projet de surélévation et de modernisation du bâtiment, pour lequel on a rendu des avis favorables et sur lequel l'ABF avait bloqué. Ils sont en train de retravailler leur projet. On n'empêche pas du tout ces écoles de se moderniser et d'accueillir leurs élèves.

En revanche, si un jour elles sont amenées à fermer, il y aura une obligation effectivement pour la personne qui rachèterait de faire du logement social et de préserver les espaces libres, les cours de récréation.

J'espère que je vous ai rassuré, j'espère que j'ai rassuré également les nombreuses contributions qu'on a eues. L'enquête publique s'est terminée fin février et nous sommes en train de répondre en tant que mairie à toutes les contributions qui ciblent le 12^e arrondissement. Comme vous l'avez dit, Madame Montandon, il y aura ensuite le vote en fin d'année.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Est-ce que les explications de vote sont les mêmes sur les deux vœux ? Est-ce que je les mets ensemble aux voix ? Madame Atlan-Tapiero ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Oui, vous pouvez. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« D'accord. Je me permets de mettre le vœu relatif aux emplacements réservés sur les établissements privés et catholiques présentés par Madame Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris aux voix, ainsi que le vœu relatif aux emplacements réservés dans le plan local d'urbanisme sur des établissements scolaires privés parisiens présenté par Ophélie Rota et Mathieu Seingier élus du Groupe Indépendants et Progressistes. »

Vu l'annexe V du règlement du PLU bioclimatique - Emplacements réservés en vue de la réalisation de logements ;

Considérant que le collège-lycée Saint-Michel de Picpus, le collège Sainte-Clotilde, l'école Saint Eloi ont vu leurs terrains et leurs immeubles "pastillés" par des réserves "logement social" ;

Considérant que parmi les 14 000 contributions déposées par les Parisiens à l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme, 9 000 d'entre elles ont concerné effectivement la demande de retrait de ces pastillages. Si ce futur document d'urbanisme doit être celui des habitants de la capitale, il doit prendre en compte les fortes préoccupations qui se sont majoritairement exprimées ;

Considérant que la pétition qui demandait la suppression des emplacements réservés sur les terrains scolaires dans le projet de PLU a recueilli plus de 13 650 signatures ;

Considérant que ces établissements scolaires privés sous contrat d'association participant au service public de l'éducation peuvent être amenés à moderniser leurs locaux, les mettre aux normes pour compléter leurs offres de formation, améliorer la qualité de leurs enseignements et l'accueil des élèves ;

Considérant que le pastillage sur ces établissements d'enseignement privé peut altérer leur fonctionnement, entraver leur modernisation, limiter leur développement futur et que ces contraintes pourraient sérieusement compromettre leurs projets à venir ;

Considérant que l'inscription de ces pastilles dans le Plan Local d'Urbanisme soulève des questions relatives à une possible atteinte au droit de propriété.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12e, La Mairie de Paris s'engage à retirer de l'annexe V du règlement du PLU bioclimatique les pastilles concernant le collège-lycée Saint-Michel de Picpus, le collège Sainte-Clotilde et l'école Saint Eloi, afin que ces établissements puissent envisager leur avenir sereinement et ainsi accueillir, dans les meilleures conditions possibles, de nombreux jeunes Parisiennes et Parisiens.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 22
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-085 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

V122024-011 : Vœu relatif à l'aménagement de la place Félix Eboué (12e), présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12e.

Vu le permis d'aménager PA 075 112 23 V0010 sur la place Félix Eboué, 75012 Paris ;

Vu le compte rendu de la séance plénière de la commission du vieux Paris en date du 21/11/23 ;

Considérant qu'un seul scénario a été présenté aux habitants et que les demandes relayées par les participants aux réunions publiques n'ont pas été suffisamment prises en compte ;

Considérant les erreurs commises lors des rénovations des places parisiennes antérieures, telles que :

- la Place de la République pour sa minéralité excessive et la circulation anarchique de vélos, motos, skateboards souvent au détriment des piétons, ainsi que les sérieux problèmes d'infiltration rencontrés par la RATP ;
- la Place de la Bastille pour la complexité et la congestion de la circulation automobile, le ralentissement de la vitesse commerciale des bus, sa minéralité accentuée par la difficulté d'entretien des rares espaces végétalisés ;

Considérant que le projet envisage la plantation de 60 nouveaux arbres en l'absence totale d'une maîtrise d'œuvre extérieure clairement établie alors que plusieurs réseaux souterrains de transports traversent la place Félix Eboué, rendant donc la plantation en pleine terre difficilement réalisable ;

Considérant l'importance de l'altimétrie au sein des places, notamment en ce qui concerne la surélévation de la fontaine de la Place Daumesnil ;

Considérant que malgré la diminution de la place de la voiture, le projet laisse craindre une dégradation de l'espace public avec l'absence d'une prise en compte adéquate du partage de l'espace public pour l'ensemble des mobilités et notamment d'une prise en considération du piéton insuffisante ;

Considérant les recommandations émises par Île-de-France Mobilités quant à l'interruption de la piste cyclable à proximité des points d'arrêt et à l'allongement des quais pour permettre un arrêt simultané de deux véhicules ;

Considérant le fait que la commission du Vieux Paris a vu sa compétence élargie à l'aménagement de l'espace public et que l'une de ses membres a suggéré lors des débats au sujet de la Place Félix Eboué « qu'un groupe de travail dédié aux espaces publics soit constitué ».

Sur proposition de Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris,



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

La Ville de Paris acte la création d'un groupe de travail dédié aux espaces publics et que la Place Felix Éboué fasse l'objet d'une étude complémentaire dans le cadre de ce groupe de travail pour mieux prendre en compte les préoccupations et les recommandations exprimées et éviter les erreurs produites sur d'autres places emblématiques de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 22
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-086 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

V122024-012 : Vœu relatif aux emplacements réservés dans le plan local d'urbanisme sur des établissements scolaires privés parisiens, présenté par Ophélie Rota et Matthieu Seingier, élus du groupe Indépendants et Progressistes.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Montandon, je vous en prie. »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la maire. Nous avons déjà eu l'occasion de déposer différents vœux relatifs à cette place, et qui montraient notamment le manque de concertation qui était ressorti avec la pose d'un scénario unique dès le départ, et notamment des demandes relayées par les habitants qui n'avaient pas été suffisamment prises en compte.

Aujourd'hui à travers ce vœu, je voulais attirer votre attention sur les erreurs passées, les erreurs commises sur d'autres places, notamment République et Bastille. République, vous le savez, est notamment dénoncée pour sa minéralité et puis aussi par la circulation parfois anarchique des vélos, des motos, des skateboards et puis souvent au détriment des piétons. Il y a aussi de sérieux problèmes d'infiltrations rencontrés par la RATP. Il est vrai que la place Félix Eboué a aussi cette configuration d'avoir des métros, notamment des embranchements nombreux sous son sol. La place de la Bastille aussi, complexité et congestion des circulations automobiles qui ont souvent un retentissement sur la vitesse des bus. Enfin, aussi une minéralité qui est accentuée par la difficulté d'entretien des espaces végétalisés. D'ailleurs, mon collègue Franck Margain était revenu avec des vœux à ce sujet dans cette même instance.

Le projet envisage 60 nouveaux arbres, avec cette difficulté de la présence de plusieurs réseaux souterrains de transport qui traversent la place. Avec souvent, quand on voit les images de synthèse que vous proposez, une difficulté de penser que cette répartition, cette plantation d'arbres est possible. Cela nous rappelle les images de synthèse qu'on a pu avoir sur la place Henri Frenay ou encore devant l'Hôtel de Ville. On savait pertinemment qu'avec les sols, notamment dans ces cas-là c'était des parkings, ce n'était pas possible.

Malgré la diminution de la place de la voiture, ce projet laisse craindre une dégradation de l'espace public, et c'est bien dommage, avec notamment un partage de l'espace public qui, souvent, nous semble être au détriment des piétons.

Pour toutes ces raisons, il y a eu aussi des débats qui ont eu lieu, notamment à la Commission du vieux Paris, puisque ce sujet a été porté à un ordre du jour. Il était intéressant de voir que l'un de ses membres avait suggéré que la place Félix Eboué notamment pouvait avoir un groupe de travail dédié aux espaces publics. Ce groupe de travail aurait pu être constitué. Nous appelons à ce que la ville acte la création d'un groupe de travail dédié aux espaces publics et que la place Félix Eboué fasse l'objet d'une étude complémentaire dans le cadre de ce groupe de travail pour mieux comprendre et prendre en compte les préoccupations des riverains, mais aussi toutes les remarques que je vous ai faites, ce que j'appelle les erreurs commises dans les anciennes places pour pouvoir justement les éviter. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon, merci mesdames et messieurs les élus. Je vous remercie encore une nouvelle fois de remettre en avant ce projet de réaménagement particulièrement ambitieux de l'actuel rond-point Félix Eboué, qui va devenir une réelle place aménagée pour toutes et tous. La transformation de cet espace va débiter très prochainement, en juin, comme nous y étions engagés. Depuis 2020, je m'attèle en lien avec mon équipe municipale, et notamment avec Mathieu Delmestre et Christophe Teisseire, à transformer, à apaiser et à végétaliser notre arrondissement afin de partager les différents usages et de l'espace public pour toutes et tous. Notre objectif est toujours de donner plus d'espaces sécurisés aux piétonnes et aux piétons et cela le restera. À titre d'exemple dans le cadre d'Embellir votre quartier, je mets à votre disposition ces livrets dont nous sommes relativement fiers. Merci à Paul Muracresse pour sa détermination et surtout sa pédagogie pour mettre en œuvre tout ce livret.

Embellir votre quartier, Jardin de Reuilly avec Pierrick Paris, le maire de ce quartier. Nous avons créé 6 000 m² de nouveaux trottoirs supplémentaires et créé 1 290 m² d'aires piétonnes. Dans le cadre de notre Embellir votre quartier allée Gare de Lyon, qui n'est pas encore terminée, mais cela va venir, il y aura à terme 5 070 m² de trottoirs supplémentaires. Je pourrais également mentionner la toute nouvelle rue Guillaumeau que nous avons inaugurée d'ailleurs ensemble samedi 27 avril, qui totalise 381 m² de nouveaux espaces pour les piétonnes et les piétons.

La future place Félix Éboué, objet de ce vœu, c'est 3 000 m² pour les piétonnes et les piétons, 8 nouvelles traversées piétonnes plus courtes et sécurisées. Des pistes cyclables actuellement sur les trottoirs seront supprimées, comme nous nous y étions engagés, et intégrées sur la chaussée. Et contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu, la diminution de la place de la voiture ne va pas dégrader la condition des piétonnes et des piétons, mais bel et bien l'améliorer. En tout cas, c'est vraiment le sens du travail que nous élaborons depuis 3 ans.

La future place Félix Éboué, c'est 1 000 m² d'espaces végétalisés. 60 arbres, effectivement c'est ce qui avait été annoncé. Je serai beaucoup plus prudente en annonçant plutôt 40 arbres plantés. Puisque je préfère, et je le dis toujours, planter un arbre et être sûr de sa future santé et en tout cas de son développement. Cela peut paraître contreproductif, mais c'est plutôt moi qui dis « Attention, il faut vraiment m'assurer que l'arbre que vous plantez puisse vraiment s'épanouir et être à la bonne place. » Je préfère moins d'arbres, mais être sûre que ces arbres aient une longévité suffisante avec en tout cas la préservation aussi des arbres existants sur la place. Nous nous y sommes engagés.

La végétalisation de cette future place de manière différente, pas forcément que sur des arbres de grande hauteur, et qu'on a poussé à son maximum, compte tenu des contraintes et des réseaux de la station Daumesnil. La future place Félix Éboué, c'est 17 mois d'études par l'ensemble des services de la Ville de Paris. Lorsqu'on regarde l'état actuel de la place et celui projeté à l'issue des travaux, personne ne peut douter de l'amélioration qui sera apportée par nos futurs aménagements.

Par ailleurs, depuis janvier 2023, le service des aménagements et des grands projets - ce qu'on appelle le SAGP - de la Ville de Paris travaille activement à la réalisation d'un projet prenant en compte les remarques des habitantes et des habitants, mais aussi de l'ensemble des actrices et acteurs de la place. C'est le cas bien évidemment de la RATP, qui est bien souvent dans nos murs et avec qui vous l'aurez remarqué, nous travaillons activement pour mieux coordonner les chantiers. Puisqu'actuellement, ce sont leurs propres qui sont à l'œuvre. Ce sont aussi des



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

échanges avec Eau de Paris, IDFM, mais également l'architecte des bâtiments de France, comme avec tous les acteurs dont nous avons besoin aussi pour sécuriser la place.

Par ailleurs, comme vous le savez, il y a également eu une concertation avec les habitantes et les habitants, dont 3 réunions publiques, 2 marchés exploratoires et 3 ateliers de travail. Ce sont également 6 sessions d'information de 3 heures sur la place au kiosque citoyen qui ont permis de recueillir 550 avis. Enfin, un questionnaire a également permis de préciser les attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je ne parle pas du temps que passe aussi Richard Bouigue avec les commerçantes et les commerçants notamment sédentaires, mais aussi du marché. C'est parfois un casse-tête. Mais réunion après réunion, effectivement des solutions sont trouvées.

Les principaux éléments ressortis de cette concertation ont été intégrés dans le projet dès que c'est possible et envisageable. En tout cas, on trouve des solutions pour que tout le monde soit satisfait.

Aussi, je ne souhaite pas créer un nouveau groupe de travail dédié aux espaces publics ni que la place Félix Eboué fasse à nouveau l'objet d'études. Je pense qu'elle a été suffisamment étudiée, en tout cas je ne sais même plus à quelle version nous sommes. Mais à chaque fois, c'était vraiment dans l'objectif de l'améliorer. Le temps des études, je vous l'annonce, touche à sa fin. Il est maintenant temps de transformer cette place pour notre avenir. Comptez sur moi pour qu'on s'y attèle au plus vite et au mieux. Je vous remercie.

Je garde la parole, puisqu'il faut que je mette aux voix ce vœu. »

Considérant que certaines parcelles appartenant à des établissements scolaires privés ont été désignées comme des emplacements réservés pour la création de logements sociaux ou en bail réel solidaire dans le cadre du Plan local d'urbanisme dit « PLU-Bioclimatique » de la Ville de Paris ;

Considérant que les prescriptions localisées peuvent entraver les restructurations nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins et usages des 7 établissements concernés, dont, pour le 12^e arrondissement, Saint Éloi, Sainte Clotilde et Saint Michel de Picpus ;

Considérant que ces choix de l'exécutif parisien ont été réalisés sans information préalable avec les directions des établissements scolaires concernés ;

Considérant que la Ville de Paris ne doit pas percevoir des établissements scolaires comme des potentialités foncières alors même que Paris connaît un recul inédit de nombre de familles, outre la perte, en moyenne, de 10 000 habitants chaque année ;



CONSEIL DU 12^ÈME ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Sur proposition de Ophélie Rota et Matthieu Seingier, élus du groupe Indépendants et Progressistes,

Le conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- les emplacements réservés sur les terrains des établissements scolaires privés soient supprimés du Plan local d'urbanisme bioclimatique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 22
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-087 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Q122024-002 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus Changer Paris, Les Républicains, relative à l'étude de l'APUR sur l'évolution des commerces parisiens.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Atlan-Tapiero, je vous laisse le présenter. Monsieur Bouigue pour vous répondre. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire.

En septembre 2023, l'APUR a communiqué par voie de presse les résultats de son étude trisannuelle sur l'évolution des commerces à Paris.

Avec un taux de vacance de 8,1 %, soit une hausse de 0,1 % par rapport à 2020, notre arrondissement semble moins touché par les pertes de logements. Pourtant, il suffit de sillonner les rues pour constater les nombreuses devantures closes qui ne plaident pas pour cet optimisme.

Pouvez-vous nous communiquer les détails de cette étude concernant notre arrondissement ? En effet, l'APUR annonçait alors rendre accessible une déclinaison de ces résultats par secteur et par arrondissement. Or, depuis septembre, rien n'a été publié.

Nous vous remercions de vos réponses. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Atlanta-Piero. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Maintenant, je vais pouvoir vous répondre, Madame Atlan-Tapiero. Vous avez raison, l'APUR a réalisé cette étude sur tout Paris, mais elle a aussi produit des chiffres territorialisés. Sur les 162 pages d'études qui existent, il y a des résultats qui concernent l'étude parisienne, mais aussi dans les arrondissements. J'ai le document ici, et je vais vous le donner avec l'ensemble des éléments que vous attendez. Vous avez raison néanmoins, je vous remercie, dans votre question orale. Je vous le donne juste après. Cela existe, ce n'est pas caché. C'est tiré du site de l'APUR. Dans les 162 pages, vous aurez le document que vous recherchez. C'est l'étude territorialisée sur le 12^e.

Mais là où vous avez raison, c'est que nous avons effectivement dans le 12^e un taux de vacance qui est de 8,1 %. Il est de 10,9 % sur l'ensemble de Paris. Vous pouvez y voir effectivement le travail résolu aussi à la fois de Paris Commerces, des bailleurs et de la mairie du 12^e qui travaillent d'arrache-pied pour qu'il n'y ait pas ou peu de vacances sur les locaux qui sont disponibles aujourd'hui, notamment tous les locaux des bailleurs. Je rappelle que la plupart du temps, quand les locaux dans le 12^e arrondissement ne sont pas commercialisés, c'est parce qu'ils font l'objet



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

d'investissements pour des remises aux normes. Sinon, les locaux sont en général loués. Et même, puisque la question va être posée, à la caserne de Reuilly, les locaux qui n'étaient pas récemment loués, puisqu'ils avaient fait l'objet de procédures judiciaires, vont avoir des locataires très prochainement. On va encore faire diminuer un peu plus le taux de vacance pour ce qui est des bailleurs.

Pour ce qui est du commerce en général, vous le savez Madame Atlan-Tapiero, ce n'est pas nous qui avons toutes les clés. S'il y a des commerces effectivement qui sont parfois délaissés, qui sont parfois vides, ils ne sont pas pour autant toujours du ressort de la ville. Des propriétaires cherchent aussi à faire des opérations immobilières, vous le savez, et n'ont pas toujours vocation à mettre sur le marché et à louer au moment où nous le voulons. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Je pense que vous aurez tous les éléments pour votre question. Je l'ai également sur mon bureau, donc je confirme. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Q122024-003 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus du groupe Changer Paris, Les Républicains, relative à la sécurité de l'ensemble du 107 rue de Reuilly.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Est-ce que je peux passer à la question suivante, Madame Atlan-Tapiero ? Qui vous concerne d'ailleurs, aussi. Elle est posée par vous-même et par les élus du Groupe Changer Paris, les Républicains ».

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement : »

« Merci Madame la maire.

Nous sommes régulièrement interpellés par les résidents de cet ensemble sur des problèmes de sécurité en partie liés aux problèmes de fermeture des portails d'accès sur la rue et au parking.

En effet, depuis près d'un an, la grille d'accès à la rampe du parking ne ferme pas, ce qui permet à des individus de s'installer dans les parkings. Il est à noter que des locataires ont dû faire face au vol des roues de leur véhicule et à des dégradations de leurs voitures.

Par ailleurs, 2 grilles d'accès à la résidence sur les 4 ne ferment pas, ce qui génère de nombreuses nuisances avec des intrusions extérieures et le GPIS ne se déplacerait désormais que si le commissariat est alerté au préalable.

Malgré de nombreuses demandes de réparations faites à l'OPAC, aucune remise en état n'a été diligentée.

Pouvez-vous intervenir auprès du bailleur afin qu'il remplisse ses obligations de mise en sécurité de cet ensemble ?

La position se situait à la date à laquelle nous devions déposer les vœux. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Atlan-Tapiero. Madame Éléonore Slama pour vous répondre. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Merci pour votre question, Madame Atlan-Tapiero. Les difficultés que vous mentionnez dans votre question orale sont bien connues des élus et du bailleur Paris Habitat.

Il existe effectivement un double contrôle d'accès au parking du 107 rue de Reuilly, un donnant sur rue en haut de la rampe et l'autre en bas de la rampe. Les deux dispositifs ont été remplacés



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

lors des travaux de réhabilitation Plan climat, qui ont lieu en 2021. Malheureusement depuis, à chaque fois que le portail est réparé - ce qui a été le cas à de nombreuses reprises -, celui sur rue est vandalisé par des personnes forçant l'ouverture et ce faisant, cassent les bras moteurs des battants.

Paris Habitat, via le service patrimoine de la Direction Territoriale, nous a indiqué étudier un système plus adapté, un autre système : portail coulissant, réduction de la largeur de la voie, largeur qui favorise le stationnement sauvage par ailleurs. Il existe néanmoins quelques contraintes du fait que la descente est une voie pompiers, donc on ne peut pas y faire malheureusement tout ce qu'on voudrait.

La résidence, pour votre information, est régulièrement placée en activité dirigée auprès du GPIS. Il y a des rondes nocturnes sans appel préalable des locataires, indépendamment de ces appels, avec possibilité d'intervention conjointe avec la police, ce qui a été le cas.

Nous soulignons également qu'à notre demande, le conseiller sûreté de Paris Habitat a fait de nombreuses campagnes de verbalisation sur la rampe et à l'intérieur du parking. 40 PV ont ainsi été dressés depuis le 1er janvier 2024. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Est-ce que la réponse de Madame Slama vous convient, Madame Atlan-Tapiero ? »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Q122024-004 : Question orale de Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris, Les Républicains, relative à la potentielle fermeture de l'école Charenton, 315 rue de Charenton.

Madame la Maire

Nous sommes sollicités par plusieurs parents d'élèves de l'école Charenton sur sa fermeture potentielle due à des travaux importants dans le lycée technique mitoyen de l'école

Les parents nous relatent les différentes alertes lancées à la Maire du 12e arrondissement, à ce jour sans réponse.

Selon la direction de l'école, les travaux dans le lycée technique mitoyen pour sa conversion en centre d'hébergement d'urgence pourraient entraîner la fermeture de l'école cet automne.

Nous souhaiterions comprendre pourquoi des travaux même importants dans le bâtiment mitoyen pourraient remettre en cause la viabilité de l'école.

Nous souhaiterions être informés et nous demandons que les parents d'élèves le soient également si une décision de fermeture de l'école est en cours de traitement.

Nous vous remercions de vos réponses.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais laisser Madame Rocca vous répondre. C'est une cour ouverte et une cour oasis qui est plutôt réussie, en tout cas qui est connue pour être absolument très accueillante le samedi et les vacances. Je vous invite à y faire un tour. Vous verrez, cela en vaut le détour. Monsieur Margain ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je vais relire la question qui était présentée. Ce sont des parents d'élèves qui nous ont sollicités sur une fermeture potentielle due à des travaux qui auraient lieu dans le lycée technique mitoyen. Ils auraient alerté la mairie plusieurs fois, sans réponse, encore une fois selon les parents d'élèves que j'ai entendus.

Selon la direction, et c'est un mail que j'ai effectivement constaté, les travaux du lycée technique mitoyen entraîneraient en fait la fermeture de l'école. Je n'ai pas compris pourquoi, mais c'est pour cela que je vous pose la question.

Ensuite, on voudrait comprendre deux choses. Pourquoi des travaux dans un bâtiment à côté entraîneraient une fermeture ? On peut faire des travaux dans un bâtiment à côté sans entraîner la fermeture d'une école, de ma compréhension, mais j'ai besoin d'être confirmé.

Et si peut-être il y a autre chose que nous ne connaîtrions pas, des projets de fermeture, comme il y a pas mal de projets de fermetures de classes dans cet arrondissement, est-ce que l'école Charenton va fermer ? C'est tout simple. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Monsieur Margain, je vais laisser Madame Rocca vous répondre. Dans la rue de Charenton, il y a deux écoles. Je pense que vous parlez du 51 avec le lycée Théophile Gautier. Madame Rocca ? »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Oui, absolument. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Vous avez mis 315 rue de Charenton. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Mince, j'ai pourtant regardé sur le plan. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Rocca ? »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la maire. Cher Monsieur Margain, je suis désolée de devoir vous le dire aussi abruptement, mais quand même, votre question orale regorge de contre-vérités assez inquiétantes. En fait, en ne prenant pas la peine de vous renseigner sur les dossiers sur lesquels vous nous interpellez, et c'est légitime de nous interpeller, vous nous empêchez quand même collectivement de vous apporter des réponses qualitatives, et je m'en désole quand même assez largement.

Je répondrai donc très rapidement aux différents points évoqués dans votre question qui, nous l'aurons tous compris, Madame la maire vient de le rappeler, concernent l'école élémentaire 51 Charenton et non celle du 315.

Premier point : aucune fermeture de l'établissement n'est envisagée dans le cadre du projet de transformation du lycée Théophile Gautier piloté par l'État.

Deuxième chose : nous avons répondu à chaque sollicitation des parents de l'établissement sur le sujet entre le 1^{er} décembre et le 5 février dernier. Par ailleurs, deux temps d'échanges ont été organisés avec les parents d'élèves de l'école 51 Charenton durant lesquels ce dossier a pu être évoqué, à savoir un déjeuner à la cantine avec les représentants de parents le jeudi 14 mars, ainsi qu'un très long café des parents de plus de 2 heures le jeudi 28 mars dernier. Je suis donc ravie de pouvoir vous rassurer sur ce point.

Troisième point : la direction de l'école n'a jamais mentionné l'hypothèse de la fermeture de l'école à l'automne, et cette éventualité n'a jamais été considérée. Nous sommes en échange régulier avec Madame la directrice. Une visite a par ailleurs été organisée en sa présence le mercredi 27 mars dernier, à notre initiative, pour recueillir toutes ces interrogations et pouvoir les porter à la connaissance de la préfecture.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Pour finir, je vais quand même prendre quelques instants de plus pour vous répondre sur le fond, qui n'est absolument pas évoqué dans votre question, mais qui mérite quand même que je l'évoque rapidement pour la parfaite information de cette assemblée. Nous nous réjouissons de la transformation des établissements vacants depuis la décision de fermeture portée par la Région Île-de-France pour y accueillir des publics en grande précarité. La Ville de Paris l'appelait comme vous le savez de ses vœux et l'utilisation de ces locaux dans l'urgence sociale que nous connaissons est incontestablement nécessaire. La région en a d'ailleurs également convenu. Depuis que ce dossier piloté par l'État a été porté à notre connaissance, nous le suivons au plus près avec la plus grande attention. La transformation du lycée Théophile Gautier répond à la nécessité urgente de création de places d'hébergement pour les familles et les femmes en grande précarité. Ce projet, qui est piloté par l'État, nécessite effectivement la réalisation de travaux de sécurisation identifiés dont nous avons demandé qu'ils n'impactent en rien l'activité scolaire ni l'activité périscolaire. Nous avons donc sollicité la préfecture pour l'organisation rapide d'une réunion d'information à l'attention de la communauté éducative, mais d'abord de la direction de l'école, avec lesquels nous échangeons je vous rassure une fois encore très régulièrement.

Je vous invite donc, Monsieur Margain, à faire preuve de plus de discernement dans le choix et la vérification de vos sources, qui ont vocation à alimenter ici des prises de parole et des échanges sérieux, surtout sur des sujets aussi fondamentaux.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Rocca. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Je voudrais avoir un droit de réponse. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Oui Monsieur Margain. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« D'abord, je ne vous permets pas de me donner des leçons comme vous le faites avec votre arrogance habituelle, premier point.

Deuxième point, je me suis permis de poser des questions. Et je suis désolé, j'ai fait une erreur, c'était le numéro. Madame la maire me l'a fait remarquer avec beaucoup de politesse et je l'en remercie. Il s'agit quand même de questions de parents d'élèves. Arrêtez de nous prêter sur des choses fausses, je ne suis pas au courant du dossier. J'ai demandé une réunion avec la directrice, qui n'a pas souhaité recevoir l'opposition, et je la comprends. Mais je n'ai pas été faire de fausses informations, c'est une question.

Vous êtes vraiment insupportable dans votre manière arrogante de répondre. Voilà ce que j'ai à dire. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Margain. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Madame la maire, si vous me permettez juste de répondre. Parce que Monsieur Margain reprend la parole de façon sauvage. Vous donnez des leçons de morale depuis le début, vous et tout votre groupe, à l'ensemble de cette assemblée. Par ailleurs, vous n'avez pas à élever le ton. Vous ne traitez personne d'insupportable, encore moins une femme. Que vous soyez blessé parce que je vous ai dit que vous n'étiez pas sérieux dans la vérification de vos sources, je l'entends. Vous êtes terriblement vexé, Monsieur Margain. Mais vous verrez, quand on vérifie ses sources pour interpellier de façon sérieuse une assemblée, cela se passe beaucoup mieux. »

M. Franck Margain, conseiller d'arrondissement :

« Vous êtes insupportable. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Margain. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Bonne soirée, Monsieur Margain. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Gardez votre calme, s'il vous plaît. Merci. Monsieur Margain, s'il vous plaît. Bonne soirée et à bientôt, au revoir. »

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Q122024-005 : Question orale, présentée par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris du 12e, relative au projet de la Résidence Meuniers/ Charenton (12e).

Madame la Maire,

Dès 2018, notre groupe et lui seul a dénoncé la forte densification du projet de construction au sein de la résidence Meunier Charenton (lot A et B). Les constructions sont, à ce jour, en cours d'achèvement et visibles par tous.

Ce projet, érigé sur des espaces autrefois dédiés à la respiration de notre quartier, à proximité immédiate (à seulement 8 mètres) d'une barre imposante de 12 étages, altère considérablement le cadre de vie, non seulement des locataires, mais aussi des riverains.

En plus de ces bâtiments imposants et situés très près des habitations existantes, un local à vélos en tôle a été construit, alors qu'il n'était mentionné ni dans le permis de construire du lot A, ni dans les documents de présentation du projet.

Nous reconnaissons l'utilité d'avoir des locaux à vélos, cependant, **Madame la Maire, pourrions-nous obtenir des explications sur la manière dont l'ajout de ce local a été décidé et la procédure réalisée ?**

Par ailleurs, ce local à vélos présente un aspect particulièrement inesthétique et dépourvu de verdure et de matériaux naturels, nécessiterait au minimum une végétalisation. **Madame la Maire, avez-vous l'intention d'améliorer l'esthétique et la résilience écologique de cette construction ?**

Concernant le lot B, pourriez-vous nous confirmer la programmation du dernier bâtiment situé en haut de la rue des Meuniers, s'il vous plaît ? Je vous remercie.



Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

75012 PARIS	PARIS HABITAT OPH 21 Bis Rue Claude Bernard	15/12/2017	10 au 22 RUE NICOLAI 5 au 15 RUE DES JARDINIERS 7 RUE JULES FICHARD 8 RD R12 37 au 55 RUE DES MEUNIERS 273 au 285 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS	Construction d'un bâtiment allant du rez-de-chaussée au 5ème étage sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue et cour, à usage de crèche de 65 berceaux, d'habitation (22 logements sociaux créés), de commerce et de stationnement (75 places créées en sous-sol), avec toitures-terrasses accessibles végétalisées, aménagement paysager des espaces libres et dépôt du local technique adossé au muret de clôture remplacé par une nouvelle grille. Surface créée : 2379 m². ST : 23047 m².
PC 075 112 17 V0053	75053 PARIS CEDEX 5			

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Montandon, c'est à vous, j'espère avec plus de délicatesse. Merci. »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Oui, bien sûr Madame la maire. Juste pour dire, Madame Rocca, nous avons le droit à une réponse lorsqu'on pose une question orale pour savoir justement si la réponse nous convient. Monsieur Margain n'a pas fait de réponse sauvage, il a juste répondu par rapport à votre intervention.

Concernant cette question relative à la Résidence Meuniers/Charenton, dès 2018, notre groupe et lui seul a dénoncé la forte densification du projet de construction au sein de la résidence Meuniers Charenton (lot A et B). Les constructions sont à ce jour en cours d'achèvement et visibles par tous. Ce projet, érigé sur des espaces autrefois dédiés à la respiration de notre quartier, à proximité immédiate (à seulement 8 mètres) d'une barre imposante de 12 étages, altère considérablement le cadre de vie non seulement des locataires, mais aussi des riverains.

En plus de ces bâtiments imposants et situés très près des habitations existantes, un local à vélos en tôle a été construit, alors qu'il n'était mentionné ni dans le permis de construire du lot A, ni dans les documents de présentation du projet que je vous ai d'ailleurs annexé à cette question orale.

Nous reconnaissons l'utilité d'avoir des locaux à vélos, cependant, Madame la Maire, pourrions-nous obtenir des explications sur la manière dont l'ajout de ce local a été décidé et la procédure réalisée ?

Par ailleurs, ce local à vélos présente un aspect particulièrement inesthétique et dépourvu de verdure et de matériaux naturels, nécessiterait au minimum une végétalisation. Madame la Maire, avez-vous l'intention d'améliorer l'esthétique et la résilience écologique de cette construction ?

Concernant le lot B, pourriez-vous nous confirmer la programmation du dernier bâtiment situé en haut de la rue des Meuniers, s'il vous plaît ? Il y a un EHPAD, des logements abordables, mais je n'ai pas à ma connaissance la programmation du dernier bâtiment, celui qui est le plus à droite des constructions. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Montandon. Monsieur Nicolas Rouveau pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la maire. Comme vous le savez, la Résidence Charenton Meuniers – on en a déjà pas mal parlé – de Paris Habitat présente des lacunes majeures en matière d'habitat, d'urbanisme. Les logements sont des passoires thermiques et les espaces sont peu conviviaux, c'est très minéral, vecteurs d'îlots de chaleur et sujets à de fortes nuisances notamment liées aux présences du parking en surface. C'est pourquoi Paris Habitat a lancé depuis de nombreuses années un projet de rénovation de tout cet espace.

Ce projet comporte plusieurs lots, et donc plusieurs étapes. D'abord le projet A qui était situé à l'est, le long de la rue des Meuniers, qui est terminé et qui maintenant comprend 22 logements familiaux, une crèche et des locaux d'activités qui accueillent aujourd'hui l'association La Camillienne.

Ce permis de construire a été délivré en 2018, et le lot est terminé depuis début 2023. Voici une photo d'un petit édicule qui est visible, qui est lié au lot A justement, puisqu'il correspond au parking souterrain du lot A, où 76 places de stationnement ont été créées. C'est la ventilation de ce parking. Il y a également effectivement un local vélo de 23 mètres carrés qui a été créé.

À l'heure d'aujourd'hui, il n'est pas prévu de traiter cet édicule, mais Paris Habitat n'est pas contre l'idée. Elle attend notre accord. On pourra lui donner, pour qu'il puisse l'aménager dans les phases qui vont suivre le projet.

Ensuite, on a le lot B dont vous avez parlé, qui est situé au nord de la résidence, au carrefour de la rue des Meuniers et de la rue Nicolaï. Comme vous le savez, on a repris intégralement le projet pour dédensifier ce projet, réduire un peu la volumétrie, changer tous les matériaux, et puis surtout qui n'y ait pas d'abattage d'arbres et notamment les beaux arbres qui sont à l'intersection de la rue des Meuniers et de la rue Nicolaï. Toute la partie qui est sur la rue des Meuniers sera une résidence intergénérationnelle, pas un EHPAD.

Le petit bâtiment dont vous parlez accueillera 10 logements familiaux. Il y aura aussi un local associatif dans le bâtiment intergénérationnel. Ce permis a été délivré en 2022. Les travaux sont en cours, comme vous le savez.

Ensuite, on aura le lot C de ce projet, le projet C qui correspond à la rénovation thermique de l'ensemble de la résidence de 500 logements, qui a été voté par la majorité des locataires l'année dernière.

Enfin, le projet D qui a obtenu un permis en milieu d'année dernière, qui correspond à toute la requalification des espaces extérieurs, notamment pour renaturer les espaces en supprimant le stationnement de surface et créer des espaces conviviaux dans la résidence, et notamment également un jardin partagé pour les habitants, les habitantes de la résidence et du quartier.

Au total, sur l'ensemble du projet, on a la suppression de 208 places de stationnement en surface. On a 180 arbres qui vont être plantés pour un total de 263 arbres sur toute la parcelle, et la création d'un jardin partagé dont j'ai parlé de 150 m². Il y a 4 nouveaux espaces vélo qui sont prévus dans le cadre du permis, 2 extérieurs, 1 abri vélo et une espèce de stationnement vélo sous le porche du bâtiment B.

Les locaux dont vous parlez sont faits en gabion, un matériau naturel et qui peut bénéficier de supports de biodiversité. La végétalisation des toitures des locaux est bien prévue dans le projet. J'espère que j'ai répondu à votre question et répondu à vos trois questions qui étaient dans cette question orale. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Rouveau. Espérons effectivement que le local vélo soit végétalisé. Je vous invite déjà à avoir le jardin partagé qui a déjà bien poussé, vu l'investissement incroyable des résidents et des résidentes. Madame Montandon ? »

Mme Montandon, conseillère de Paris :

« Monsieur Rouveau, je vous remercie pour vos longues explications. La question précise sur la procédure pour créer ce local qui n'est pas anodin. Vous avez parlé d'une surface pour le local à vélo de 23 m² plus la partie parking. Pour moi, elle n'était pas ni sur le permis de construire ni sur les plans présentés par Paris Habitat. Je sais que parfois, lorsqu'un bâtiment fait moins de 5 m², il n'y a pas besoin de PC. Mais là, vu quand même la grandeur du bâtiment, pour moi il aurait dû y avoir un PC. Je ne vois pas à quel moment ce bâtiment a été autorisé ou pas. C'était le premier point et je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.

Concernant la dernière question que j'ai posée sur la programmation du 3^{ème} bâtiment, vous m'avez bien répondu sur l'intergénérationnel sur le premier. Le deuxième, c'est de l'abordable. Pour le troisième, je n'ai pas bien compris la destination. À un moment donné, j'ai cru comprendre que c'était pour de l'étudiant. Cela étant, on m'a dit plutôt pour de jeunes travailleurs, ce qui n'est pas toujours la même chose. Il manque des réponses très précises. Il me semble que pour ces 2 questions sur les 3, je n'ai pas eu de réponse précise. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je recommence rapidement et clairement. Je vais faire au plus court. L'édicule que vous montrez sur la photo, c'est le bout du parking souterrain du lot A. C'est dans le permis de construire du lot A de 2018 qu'il est inscrit, puisque ce sont tous les dégagements, les ventilations du parking. Tout cela apparaît dans le permis de construire du lot A.

Pour la deuxième question sur le bâtiment B, le bâtiment qu'il y a sur la rue, c'est toute la résidence intergénérationnelle. Elle abritera des personnes âgées et de jeunes travailleurs, avec des espaces communs en bas, en rez-de-chaussée.

Les 10 logements familiaux dont j'ai parlé sont dans le petit bâtiment qui sera sur la rue Nicolaï. C'est clair ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. »

Q122024-006 : Question orale de Françoise Marcin et du Groupe Changer Paris 12^e, relative à l'école maternelle Lachambeaudie.

Madame la Maire



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

En effet, depuis cette année scolaire 2023-2024, cette école ne compte plus que 3 classes, (l'année dernière elle en comptait 4). Ce qui a eu pour conséquence de diminuer le nombre d'agents affectés, sans pour autant réduire la superficie des locaux à entretenir.

Normalement, l'école Lachambeaudie aurait dû avoir 3 ATSEM ; mais il n'y en a depuis la rentrée que 2 effectives à cause d'une absence certes actée en toute régularité.

Le remplacement en cas d'absences d'ATSEM ne semble pas effectif et pérenne les personnes affectées ne viennent forcément pas le jour J, si la présence est effective, les ATSEM sont différents à chaque reprise, et ne connaissent donc pas l'école. Ce qui peut entraîner des répercussions sur l'efficacité de leurs présences. La réorganisation serait perpétuelle et impacte le bon fonctionnement de cette école.

Compte tenu de ces situations, nous souhaiterions être informés, dans le cas où une décision concernant la fermeture de l'école serait en cours de traitement, et si en attendant les moyens suffisants notamment en affectation d'ATSEM seront mis en place pour la suite de l'année scolaire 2023-2024.

Nous vous remercions de vos réponses.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Marcin, c'est à vous. »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la maire.

Madame la maire, je souhaiterais attirer votre attention sur la situation de l'école maternelle Lachambeaudie. Depuis cette année scolaire 2023-2024, cette école ne compte plus que 3 classes, ce qui a eu pour conséquence de diminuer le nombre d'agents affectés sans pour autant réduire la superficie des locaux à entretenir.

Normalement, l'école Lachambeaudie aurait dû par ailleurs avoir 3 ATSEM, mais seules 2 sont effectivement présentes. Le remplacement des ATSEM en cas d'absence ne semble pas effectif et pérenne. Il est constaté par les parents que les personnes affectées ne viennent pas forcément le jour J. Et si elles sont présentes, ce sont des ATSEM différentes à chaque reprise, qui ne connaissent donc pas très bien l'école Lachambeaudie, ce qui, pour la communauté éducative, a des répercussions sur l'efficacité de leur présence. Il y a une réorganisation qui est perpétuelle au sein de cette école et qui impacte son bon fonctionnement.

Compte tenu de ces situations, nous souhaiterions être informés d'une décision éventuelle de fermeture de l'école Lachambeaudie. De plus, en attendant, durant cette année scolaire, en tout cas pour la suite de cette année, pouvez-vous nous indiquer s'il y aura suffisamment d'ATSEM affectées au sein de l'école Lachambeaudie ?

Je vous remercie pour vos réponses. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

« Merci beaucoup Madame Marcin. Madame Rocca pour vous répondre. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame Marcin. Avant de vous répondre précisément sur le cas de l'école Lachambeaudie, permettez-moi de vous rappeler la réglementation en vigueur concernant la dotation des ATSEM définie par la Ville de Paris dans les écoles. C'est important aussi, sur le sujet des moyens que la ville met à disposition, contrairement à d'autres collectivités.

Celle-ci prévoit en effet un nombre égal de postes budgétaires égal au nombre de classes pour les écoles de moins de 4 classes et un nombre - 1 pour les établissements qui comportent plus de 4 classes. Cette dotation est donc avantageuse et spécifique pour la collectivité parisienne. Ceci est souvent rappelé et parfois méconnu des parents, comme des personnels enseignants, même si l'effort de pédagogie est fait régulièrement par l'ensemble des élus parisiens.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, les ATSEM et des classes enfantines. Sans toutefois préciser un temps de présence obligatoire auprès des enfants, leur nombre étant laissé à la libre volonté discrétionnaire des communes et leur temps de présence dans les classes relevant du choix des directeurs d'écoles. Ces éléments illustrent quand même les moyens humains importants qui sont déjà mis en œuvre quotidiennement par la Ville de Paris pour apporter un service public de qualité auprès des Parisiennes les plus jeunes dont ne disposent pas beaucoup de communes, comme je le disais au tout début de mon intervention.

Parce que la Direction des affaires scolaires de la Ville de Paris tient à rester absolument dans le cadre d'exigence qu'elle s'est fixée depuis des années, la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance des 11^{ème} et 12^e arrondissements - qu'on appelle plus régulièrement la CASP 11-12 – est dotée de moyens supplémentaires pour traiter les absences dans les écoles grâce à ce qu'on appelle la cellule administrative de remplacement, la CAR. Cette dernière dispose effectivement d'un pôle d'agents volants qui sont affectés en fonction des besoins des écoles, dans le respect de critères de priorisation objective : le nombre, la durée, la nature des absences. Il faut savoir que tous les matins, quotidiennement, cette cellule à la CASP 11-12 étudie les demandes qui remontent de la part des directeurs et des directrices de nos écoles maternelles pour évaluer la criticité sur les 80 écoles du territoire de la CASP 11-12. On regarde où on doit affecter les différents personnels ATSEM en maternelle, mais aussi personnels d'entretien.

L'école Lachambeaudie compte 3 classes, aujourd'hui. Elle bénéficie donc de 3 postes d'ATSEM, sur lesquels 1 ATSEM est effectivement en arrêt depuis fin septembre. De fin septembre à aujourd'hui, le taux de remplacement de la cellule de la CASP a été de 90 %. À partir du mois de mai - et pour la fin de l'année scolaire -, la cellule de remplacement a convenu avec la directrice de l'école d'une affectation tous les mercredis, jeudis et vendredis.

Évidemment, cette situation sera réétudiée l'année prochaine au regard des critères que j'ai mentionnés. Je le précise, parce que cela me permet de reboucler aussi avec l'un des éléments de votre question qui concerne une éventuelle fermeture de l'école. Là aussi je vous rassure, comme sur la précédente question pour le 51 Charenton, aucune programmation de fermeture n'a été portée à notre connaissance. Au regard des inscriptions en cours en maternelle pour la



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

rentrée scolaire prochaine, nous serions plutôt dans ce secteur dans une situation où nous aurions besoin d'ouvrir une classe plutôt que d'en fermer.

Pour terminer sur le sujet des remplacements des ATSEM, je vous informe aussi que l'action de la Ville de Paris en ce sens se renforce aujourd'hui dans le cadre de l'arsenal de l'animation. Parce que depuis janvier 2023, la DASCO qui expérimente des équipes de remplaçants d'agents de service spécifiques dédiés au remplacement des absences de courte durée, c'est-à-dire de moins d'un mois, a été mis en place avec de très bons retours. Cela a été élargi à l'ensemble des CASP parisiennes. Pour la CASP 11-12, je vous informe que 14 postes d'ATSEM et d'ATE ont pu être ouverts. Il reste maintenant à opérer les recrutements et à les doter. Pour une partie, c'est déjà le cas.

J'espère avoir répondu précisément à vos questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rocca. Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame Rocca. J'espère que les parents de l'école Lachambeaudie sont bien au courant de cette situation, parce qu'ils ont le sentiment d'être un peu délaissés. J'avais déjà attiré votre attention à plusieurs reprises sur cette école. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous rassure, Madame Marcin, on a fait avec Madame Rocca plusieurs visites. On a fait un café des parents il y a quelques semaines de cela. Je remercie d'ailleurs Mathilde Buffet, parce qu'elle répond promptement et précisément à chacune des demandes des parents élus. Merci. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Q122024-007 : Question orale de Françoise Marcin et du Groupe Changer Paris 12e, relative aux conséquences de la fermeture de la patinoire de Bercy.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« À vous, Madame Marcin. »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Madame la Maire,

En raison notamment des JO puis des différents événements y étant localisés, la patinoire de Bercy se retrouve dans l'obligation de fermer ses portes début juin et ne pourrait réouvrir que début décembre.

Cette situation génère des inconvénients majeurs, tels que la baisse des revenus de l'association qui est installée depuis de nombreuses années dans le Palais Omnisport de Paris-Bercy, l'impact négatif pour les sportifs, notamment les jeunes et les professionnels, l'équipe de Hockey qui devrait accéder à la ligue Magnus (division 1 pour le hockey) et les équipes de ballet sur glace (championne du monde en titre).

Ce sont également les entraînements des jeunes en quasi sport étude, potentiels futurs champions en artistique, qui sont perturbés.

Nous souhaitons savoir quelles solutions alternatives ont été proposées à l'association des Français Volants pour pallier la fermeture de la patinoire de Bercy.

Nous vous remercions de vos réponses. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Marcin. Je vais laisser Monsieur Bonnet-Oulaldj vous répondre. »

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12e arrondissement rapporteur :

« Merci Madame Marcin pour cette question. Nous avons d'ailleurs été interpellés par courrier par le Club des Français Volants qui, comme vous l'avez dit, est un club très important sur le plan national et à Paris, à la fois dans le patinage artistique et dans le hockey sur glace. Club d'ailleurs qui est très accompagné par la ville, par une convention d'objectif et une subvention annuelle qui se décident de plus au conseil de Paris qu'en arrondissement, puisque ce n'est pas une association qui a une convention d'objectif localisée, mais parisienne.

Votre question concerne d'abord le contexte des Jeux olympiques, puisque le Palais Omnisport Paris Bercy Hôtel Accord Arena sera un site olympique qui va accueillir les épreuves de gymnastique, les épreuves de trampoline, les épreuves de finale de basketball, puis les



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

paralympiques. Pour cela, le COJO - Comité d'Organisation des Jeux olympiques – a la totale emprise pendant cette période de Bercy.

Je voudrais vous dire qu'évidemment au niveau arrondissement, nous ne gérons pas du tout cet équipement. Ce n'est pas un équipement sportif de proximité, c'est un équipement parisien qui est en délégation de service public à la SEM – Société Mixte du Palais Omnisport Bercy. C'est la société d'économie mixte qui attribue et gère les créneaux. D'ailleurs, nous sommes un certain nombre de conseillers de Paris – comme Valérie Montandon, Alice Coffin et Jean-Luc Romero puis Emmanuel Grégoire – à siéger au sein de ce conseil d'administration.

C'est le directeur de l'Hôtel Accor Arena qui, dans le cadre d'une convention de DSP, fixe un nombre d'heures globale à l'année. Le Club des Français Volants a un volume d'horaires à l'année à respecter de 3 000 heures dans cette convention du cadre de la DSP. En tant qu'arrondissement, nous n'intervenons pas du tout ni dans la gestion ni dans ce cadre-là, puisque ceci est lié à la DSP qui est fixée entre la Ville de Paris et la SEM.

Vous dire que la discussion se joue entre le directeur de la SEM et le club directement. Il y a eu des échanges dernièrement. Le club était au courant depuis plusieurs mois, il n'a pas été mis devant fait accompli. La question de la réquisition pour les Jeux olympiques est connue même depuis 2 ans. Actuellement, il y a un échange sur le planning. Et d'ailleurs, le planning a été validé sur la forme par le club, dans la discussion avec la SEM. Cette dernière doit retravailler avec le club sur les contraintes exactes, et notamment sur la reprise. Puisque vous évoquez dans votre question le mois de décembre, mais il est plutôt question d'une reprise en novembre, puisque les paralympiques se terminent en septembre. Cela étant, il y a une remise en état nécessaire de la patinoire.

Aujourd'hui, évidemment sur Paris, n'avons pas d'autres patinoires, à part à la patinoire de Paileron qui est aussi en DSP et qui est gérée par Vert Marine je crois, dans le 19^{ème}. Mais nous n'avons pas de possibilité de relogement. La négociation qui est en cours entre la SEM et le club, c'est plutôt sur l'année 2025, avec une augmentation du volume horaire en 2025 en compensation de la perte de 2024. Cela dit, peut-être que nous pouvons interpeller ensemble le COJO et la SEM pour voir s'il ne peut pas y avoir des possibilités d'accompagnement sur des patinoires extérieures à Paris dans ce temps-là. Mais aujourd'hui, l'arrondissement en lui-même n'est pas du tout associé à la gestion et les choses se jouent plutôt au niveau de la direction du Palais Omnisport. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Bonnet-Oulaldj. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

Q122024-009 : Question orale de Matthieu Seingier et des élus du groupe Indépendants et Progressistes, sur l'aménagement de la place Félix Éboué.

Par un arrêté n° PA 075 112 23 V0010 du 13 décembre 2023, la Maire de Paris a édicté le permis d'aménager de la place Félix Eboué « portant sur la création d'un terre-plein central piéton d'environ 4 000 m² autour de la fontaine monumentale comprenant deux espaces végétalisés (surface totale d'environ 1 000 m²) et la plantation de 40 à 60 arbres, la réorganisation de la circulation motorisée sur la place, avec la mise en aire piétonne de la chaussée côté sud ainsi que de la rue Claude Decaen dans son premier tronçon nord, la création de pistes cyclables bidirectionnelles en remplacement des actuelles bandes cyclables sur trottoir, la création de couloirs bus sur l'avenue Daumesnil en amont de la place pour améliorer la régularité des lignes de bus, la mise à niveau de l'éclairage public. »

Dans ce cadre, des recommandations émises par Île-de-France Mobilités peuvent se traduire par le signalement de risques de conflits d'usage de l'espace public, notamment entre les transports en commun, les autres véhicules et les voies cyclables, à proximité des stations de bus.

De même, au sud du projet d'aménagement, persiste une zone de partage où les piétons pourraient être confrontés à d'autres véhicules, qu'ils soient motorisés ou non.

Pourriez-vous nous présenter les modifications envisagées pour ce permis afin de prévenir tout conflit entre les modes de mobilité et de garantir la sécurité maximale des piétons dans la circulation ?

Je vous remercie.

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci chers collègues de rester pour ma question qui est un peu redondante, puisque j'ai déjà une partie des réponses à la suite des vœux. Ma question était très précise, c'était sur les conflits de mobilité, et notamment une recommandation qui avait été émise par Île-de-France Mobilité que je n'ai pas lue, mais dont on m'a relayé le contenu. Et également sur la zone où là en revanche, j'ai bien vu. Mais il y a toujours des questions récurrentes sur cette zone de partage. Est-ce que ce sera une zone, pour prendre des exemples concrets, comme un peu ce qu'il se passe à Saint-Paul, où il y a une zone avec un dallage particulier, mais où des véhicules et notamment des bus peuvent passer en même temps que les piétons ? Est-ce que vous avez pris des mesures de modifications pour ce permis ? Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Monsieur Seingier, je vais être courte, mais redondante. Je vous remercie, mais j'avoue ne pas bien comprendre de quel conflit d'usage vous parlez à l'issue de la transformation de la place. Parce que, justement, la transformation de la place fait que les conflits d'usage sont actuels. Nous avons identifié de nombreux conflits sur l'actuelle place Félix Eboué, qui n'en est pas une



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024 – 19 H

d'ailleurs. C'est pour cette raison que nous avons souhaité transformer ce rond-point, je le rappelle, routier.

En effet, comme vous l'avez remarqué, lorsque l'on est piétonne ou piéton, il est très difficile de traverser la place, ou bien encore difficile de marcher sur les trottoirs qui sont partagés actuellement avec les pistes cyclables.

L'actuelle place Félix Eboué est angoissante. C'est en tout cas ce qui est ressorti de la phase de concertation. C'est justement pour cela que nos futurs aménagements vont permettre de sécuriser les parties piétonnes, comme les parcours cyclables d'ailleurs. Comme je le mentionné précédemment dans ma réponse au vœu de Madame Montandon, la future place Félix Eboué, c'est 3 000 m² pour les piétonnes et les piétons et 8 nouvelles traversées piétonnes plus courtes et sécurisées par des feux.

Les pistes cyclables actuellement sur des trottoirs qui sont à l'origine de certains conflits d'usage seront toutes supprimées. Comptez sur Mathieu Delmestre pour être allé chercher vraiment le moindre centimètre carré pour y arriver et intégrer sur la chaussée. Cela libèrera complètement les espaces pour les piétonnes et les piétons.

Enfin, comme je le précisais également dans ma réponse à Madame Montandon, nous avons travaillé avec l'ensemble des actrices et des acteurs de la place, et notamment la RATP, il faut vraiment que vous le sachiez. Ils sont là pratiquement toutes les semaines en ce moment. Ils réalisent des travaux préalables au réaménagement de la Ville de Paris. Nous avons également échangé avec IDFM, Eau de Paris, Enedis, ce qui n'est pas toujours facile. Ce qui signifie que nous travaillons vraiment de concert sur l'intégralité des sujets.

Je rappelle, comme vous faisiez référence à l'étude, qu'effectivement le premier déplacement ce sont les pieds. Il faut vraiment le rappeler. Ensuite, c'est les transports en commun, ce pour quoi aussi nous allons faciliter les accès des bus sur la place. Et après, effectivement, désormais les déplacements cyclables ont dépassé les déplacements automobiles dans une proportion de 12 à 4 %.

On est vraiment dans la transformation de la ville, et surtout au profit - et je le répéterai, je ne cesserai de le répéter - aux piétonnes et aux piétons.

Est-ce que vous voulez reprendre la parole, Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Oui, parce que vous venez de me distribuer un document qui confirme l'inquiétude, mais je pense que vous allez dans la concrétisation du projet le corriger. Effectivement, sur la droite de la place au niveau du boulevard de Reuilly et de l'avenue Daumesnil, quand on regarde votre plan, on voit bien que si deux bus stationnent en même temps, plus aucun véhicule ne peut passer. J'espère que vous allez corriger cela.

Ma deuxième question concerne la page 6 de votre document. On voit comment était la place avant, avec des véhicules qui passaient avec des petits plots. Je voulais savoir si c'était également concrètement ce même type qui était envisagé. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 06 mai 2024– 19 H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Vous avez conscience aussi que désormais, avec l'aménagement des nouveaux quais bus, effectivement quand un bus est à l'arrêt, et pour permettre à des personnes de descendre ou de monter, les véhicules derrière sont aussi en attente du départ de bus, parce que le bus est prioritaire désormais sur nos aménagements et sécurise aussi pour tout le monde. C'est aussi ce qui est montré dans les études successives qui, vraiment, permettent ces aménagements, ainsi que pour l'accessibilité de tout le monde. On continuera dans ce sens.

Merci mesdames et messieurs d'avoir terminé notre ordre du jour ensemble et cette longue séance. Je vous remercie encore de votre présence et du bon déroulement, même si l'on a eu une sortie fracassante de Monsieur Margain. J'espère que vous lui transmettez quand même.

Je voulais aussi vous rappeler que le prochain conseil est le 18 juin. Je voulais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle directrice générale des services, pour celles et ceux qui n'ont pas eu la chance encore de la croiser, Rania Falloune. C'était son premier conseil d'arrondissement, donc bienvenue, bienvenue à toi Rania et bravo, parce que cela a été source d'angoisse. Vous comprendrez que c'était une première épreuve.

Merci à l'ensemble bien évidemment de la Direction Générale des Services et mesdames de l'avoir brillamment accompagnée ce soir. Merci bien sûr à l'ensemble des membres de mon cabinet. Bravo parce que sans elles et sans eux, vous n'auriez pas toutes ces explications. Merci de les applaudir.

J'allais dire bonne fin de soirée, bonne nuit, et au plaisir de vous retrouver. À bientôt. »

La séance est levée à 23 h 54.

Signature	Signature
M me Pierre-Marie Em manuelle Maire du 12e arrondissement de Paris.	M me Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.